

Rapport financier 2023

CHIFFRES CLÉS

32 500

COLLABORATEURS

9 755 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES (+5%)
DONT 60 % À L'INTERNATIONAL

178 M€

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(1,8 % DU CA)

15,0 Mds€

DE CARNET DE COMMANDES

SOMMAIRE

06

RAPPORT
DE GESTION

26

COMPTES
CONSOLIDÉS

32

NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS

32 - Faits significatifs au 31 décembre 2023

33 - Principes et méthodes comptables
du Groupe

42 - Actif non courant

50 - Actif courant

53 - Capitaux propres

54 - Provisions non courantes et courantes

55 - Actifs et passifs d'impôt différé

57 - Dettes financières non courantes et courantes

59 - Principaux éléments de variation de l'excédent
financier net

60 - Obligations locatives non courantes et courantes

60 - Autres éléments de passifs courants

61 - Chiffre d'affaires

63 - Résultat opérationnel et EBITDA

64 - Produit de l'excédent financier net
et autres produits et charges financiers

65 - Impôts sur le résultat

66 - Résultat net part du Groupe des activités
poursuivies et résultat dilué par action

66 - Instruments financiers

68 - Engagements hors bilan au 31 décembre 2023

68 - Effectif moyen et engagements envers le personnel

72 - Informations sur les parties liées

73 - Informations complémentaires sur le tableau
de flux de trésorerie

74 - Honoraires des commissaires aux comptes

75 - Liste des principales filiales consolidées
au 31 décembre 2023

80

RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

83

COMPTES
INDIVIDUELS



FAITS MARQUANTS



CESSIONS - PROJETS

- Apport de Bouygues Energies & Services à Equans (4 janvier 2023)



OUVRAGES LIVRÉS

- Tunnel Westconnex 3A (Australie)
- Palmer Lake Logistics Center (USA)
- Éoliennes en mer de Fécamp (France)
- Port la Nouvelle - extension (France)
- Ligne 15 Sud du Grand Paris Express - Lot T2A (France)



RSE

- Validation par le SBTi (*Science Based Targets initiative*) de la trajectoire carbone à l'horizon 2030 de Bouygues Construction



OUVRAGES EN COURS

- Parc à Thèmes Six Flags de Qiddiya (Arabie Saoudite)
- Hôtel Pier 66 en Floride (USA)
- Centre sportif SMS (Hong Kong)
- Éco-quartier des Quais-Vernets à Genève (Suisse)
- Ligne à grande vitesse High Speed 2 (Royaume-Uni)
- EPR d'Hinkley Point C (Royaume-Uni)
- Métro de Melbourne (Australie)
- Tunnel de Pawtucket (USA)
- Campus Engie (France)
- Ensemble immobilier Belliard à Paris (France)
- Cité administrative de Lille (France)



CONTRATS MAJEURS SIGNÉS EN 2023

- Métro d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- Tunnel de Potomac River (USA)
- Ligne de métro MTRC 1201 Tung Chung Westline (Hong Kong)
- Centre hospitalier Oriel (UK)
- Tour résidentielle Riviera Tower (Grèce)
- Usine Huawei (France)
- Métro de Toulouse - lots 4 et 7 (France)
- Centre hospitalier Trousseau de Tours (France)



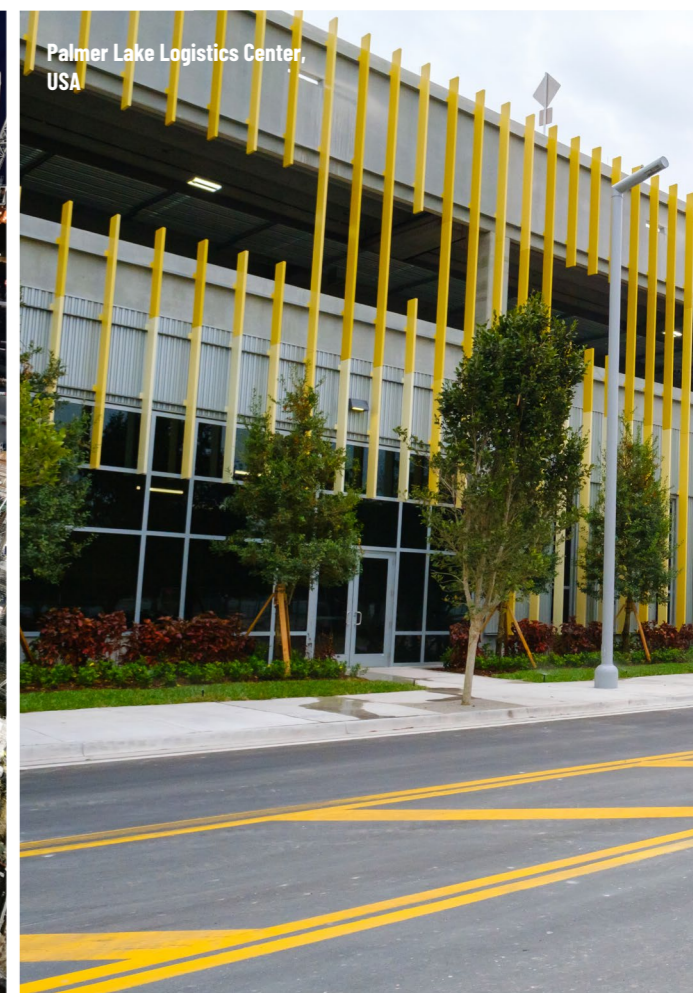
Cité administrative de Lille, France



Quai Vernets, Genève, Suisse



Hinkley Point C, Royaume-Uni



Palmer Lake Logistics Center, USA

RAPPORT DE GESTION

La présentation du profil et de la stratégie de Bouygues Construction développée ci-dessous comprend uniquement les activités de Bâtiment et Travaux Publics, Bouygues Energies & Services ayant été apporté à Equans le 4 janvier 2023.

I - INTRODUCTION

Avec près de 32 500 collaborateurs responsables et engagés dans une soixantaine de pays, Bouygues Construction conçoit, réalise et exploite des projets dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Acteur de référence en matière de construction durable, Bouygues Construction enrichit son portefeuille d'expertises pour répondre aux enjeux environnementaux. À ce titre, Bouygues Construction réalise de nombreux écoquartiers, des bâtiments bas carbone (construction bois), des ouvrages aux meilleurs standards écologiques mondiaux ou des réhabilitations de sites visant à atteindre l'énergie positive^(a). Il développe des modèles économiques circulaires, de la phase de conception des projets jusqu'au recyclage de leurs déchets.

Bouygues Construction est de plus en plus présent sur des ouvrages de grande ampleur à forte valeur ajoutée et sur des projets à plus grande échelle allant du quartier à la ville connectée.

I.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET OPPORTUNITÉS

Ayant pour objectif d'allier performance économique et performance environnementale, Bouygues Construction a lancé en 2022 un plan stratégique qui s'articule autour de trois axes majeurs et d'une dimension RSE intégrée :

- Assurer une dynamique vertueuse de croissance rentable et durable ;
- Se différencier pour accroître son attractivité et sa compétitivité ;
- Moderniser ses process et internationaliser les organisations.

Avec ce plan, Bouygues Construction vise à :

- être un acteur global dans les pays où il est implanté de manière pérenne (Australie, France, Grande-Bretagne, Hong Kong, Suisse, etc.) en s'appuyant sur des offres innovantes et en développant des projets d'exception avec des partenaires locaux ;
- étendre son périmètre géographique vers des territoires développés à fort potentiel, notamment aux États-Unis et en Allemagne ;
- en Bâtiment, se positionner comme un acteur leader de la rénovation et de la réhabilitation tout en renforçant ses activités de développement immobilier à travers son réseau Linkcity ; et
- en Travaux Publics, rester un acteur de premier plan sur le marché des grandes infrastructures : ponts, tunnels, centrales nucléaires, éolien offshore, en France et à l'international, et développer ses activités de réparation d'ouvrages dont les besoins sont croissants.

Dans ses différentes activités, Bouygues Construction :

- donne la priorité absolue à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et de ses partenaires, et ce, dans l'ensemble des projets menés ;
- propose des offres globales répondant aux besoins de ses clients, en capitalisant sur ses compétences dans les marchés et secteurs clés en neuf et en rénovation (habitat, industrie, santé, hôtellerie/tourisme, éducation, tertiaire, etc.) ;
- veille à la satisfaction de ses clients dans la durée, notamment par la maîtrise de l'exécution, la qualité des réalisations et l'accompagnement après-vente ;
- numérise ses modes constructifs au service d'une meilleure productivité ;
- fait du numérique un axe stratégique de développement au travers de la conception de nouvelles offres et l'utilisation de solutions numériques dans ses métiers.

La mise en œuvre du plan a déjà permis :

- la réorganisation des activités autour de Business Lines dans chaque entité (Logement neuf, Tertiaire, Industrie, Santé, Hôtellerie/tourisme, Éducation, Justice, Data centers, Aéroports, Éolien offshore, etc.) et le déploiement de nouvelles offres marketing en France (Archisobre, etc.) ;
- le lancement d'un programme de partage et développement de la relation clients grands comptes (comptes clés) ;
- la création de deux fonds dédiés au développement immobilier en France et d'une fondation en Suisse ;
- le développement en interne d'une communauté de partage d'expérience et de compétences sur les grands projets ;
- la mise en place d'outils de gestion des risques sur les grands projets ;

(a) Se dit d'un bâtiment qui, dans son fonctionnement, produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

- le lancement de deux projets pilotes en France pour le déploiement de la plateforme digitale développée dans le cadre de la Démarche BRYCK, qui vise à gagner en productivité grâce à la standardisation et l'industrialisation des process ;
- l'intégration d'un reporting carbone dans le cycle de management ;
- la diffusion des quatre nouvelles valeurs (simplicité, confiance, travail d'équipe et esprit pionnier) à l'ensemble des collaborateurs.

I.2 STRATÉGIE CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

AMBITIONS

Dans ses différentes activités, Bouygues Construction intensifie son action dans le domaine de l'innovation, des énergies renouvelables et déploie sa démarche Carbone. Ses ambitions visent ainsi à :

- faire de la transition bas carbone un axe fort de développement et générer des opportunités de développement de ses activités. Il propose à ses clients des offres différenciantes, à forte valeur ajoutée, pour minimiser l'impact carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- être pionnier dans l'intégration de solutions autour de la production, le stockage et la distribution d'énergie décarbonée (solaire, nucléaire, hydrogène, etc.), la performance énergétique des bâtiments, des quartiers et des villes (bâtiment à énergie positive, quartier « zéro carbone », etc.) et l'accompagnement au développement de la mobilité bas carbone (mobilité électrique, infrastructures ferroviaires, etc.) ;
- réduire ses émissions directes et indirectes d'ici à 2030 par rapport à 2021 (- 40 % en absolu sur les scopes 1 et 2, - 30 % en intensité et - 20 % en absolu sur le scope 3 en bâtiment et en travaux publics respectivement) ;
- proposer à ses clients des offres qui leur permettent de prendre en compte les enjeux de la transition écologique ; et
- poursuivre la mise en œuvre de solutions d'éco-conception telles que Archisobre, concept building permettant de réduire l'empreinte carbone des bâtiments par trois, la construction bois avec la démarche WeWood, le recyclage et le réemploi avec la plateforme Cynéo, le génie écologique, la réduction drastique des déchets des chantiers ou encore la valorisation écologique des excédents de terres excavées (Projet Terres Fertiles) pour le modelage paysager, la reconstruction de sol naturel/agricole maraîchage.

PLAN D' ACTIONS

Son plan d'actions pour créer une culture bas carbone consiste à :

- réduire l'intensité carbone de ses opérations en travaillant sur la conception, les modes constructifs (construction bois, etc.), les achats, notamment sur les lots prioritaires comme le béton, l'acier, les façades et les menuiseries extérieures, ou sur les consommations d'énergie des sites et chantiers ;
- développer et valoriser ses savoir-faire, ses compétences et ses références sur les solutions au service d'un monde bas carbone ;
- mettre en place les outils de pilotage de la trajectoire carbone permettant d'aligner la feuille de route climat et les plans d'affaires (refonte des cycles de management, intégration d'outils d'évaluation de l'empreinte carbone des projets en phase commerciale, d'ingénierie et de travaux) ;
- former les collaborateurs aux enjeux liés au climat. Plus de 7 600 collaborateurs ont bénéficié d'une telle formation en 2023, soit 52 % des Etam^(b)/Cadres de Bouygues Construction ; et

- agir pour la biodiversité, dans ses projets d'infrastructures et bâtimentaires, en développant des solutions innovantes pour préserver les espèces et écosystèmes présents sur les sites mais également en réintroduisant la nature en ville.

Enfin, début 2024, le comité SBTi (Science Based Targets initiative) a certifié que les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de Bouygues Construction étaient en ligne avec une limitation de la hausse des températures moyennes de 1,5 °C sur les scopes 1 et 2.

Pour les atteindre, huit leviers :

- utilisation de biocarburants pour les engins de chantiers ;
- électrification/hydrogénisation des engins de chantiers et de la flotte de véhicules ;
- achat d'énergie verte pour la consommation de l'entreprise ;
- utilisation de béton bas carbone, d'acier recyclé et de matériaux biosourcés (bois, paille, terre crue...) ;
- application d'une démarche d'éco-conception visant à réduire les émissions tant en phase construction qu'exploitation ;
- mise en œuvre de composants issus de l'économie circulaire ;
- sélection des fournisseurs présentant les facteurs d'émissions les plus faibles de leur catégorie ;
- accroissement de la proportion de projets réhabilités.

I.3 FORCE ET ATOUTS

Afin de mener à bien son plan stratégique, Bouygues Construction dispose de :

- un savoir-faire qui s'appuie sur le talent de ses collaborateurs. Présents dans une cinquantaine de pays, ils partagent les mêmes valeurs au service des clients ;
- une expertise reconnue dans les projets d'infrastructures de production tels que dans les énergies renouvelables, le numérique (data centers), les réseaux de transports publics ou d'électro-mobilité, ou encore dans les projets de rénovation et de régénération urbaine ;
- une capacité à mobiliser ses ressources et à déployer des solutions innovantes, notamment dans le cadre de grands projets partout dans le monde, de nature à en faire un acteur clé pour la réalisation d'infrastructures et des bâtiments de la société bas carbone ;
- offres différenciantes et à forte valeur ajoutée en se basant sur une longue expérience en gestion de projets complexes, une connaissance spécifique dans la construction durable et une innovation constante sous toutes ses formes ; et
- une capacité d'adaptation aux évolutions des marchés : le niveau du carnet de commandes offre une bonne visibilité et permet d'adapter les coûts, tout en concentrant les investissements commerciaux sur les marchés les plus dynamiques.

I.4 POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

- L'organisation des groupes concurrents et les récents mouvements de périmètre observés dans le secteur rendent les comparaisons difficiles au niveau du périmètre de Bouygues Construction.
- Monde : selon le classement de l'étude ENR^(b), le pôle activités de construction du groupe Bouygues, représenté par ses trois métiers Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas, se place, comme en 2022 à la quatrième position du classement mondial des constructeurs, si l'on considère uniquement le chiffre d'affaires à l'international.

(a) Employés, techniciens, agents de maîtrise

(b) Classement ENR Top 250 International Contractors, 2023

II - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

II.1 CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

- **Chiffre d'affaires 9 755 M€ (+ 5 %)**
- **Marge opérationnelle courante 2,9 % (- 0,1 point)**
- **Résultat net part du Groupe 178 M€ (1,8 % du CA)**
- **Carnet de commandes 15,0 Mds (+ 6 %)**

II.2 PERFORMANCE COMMERCIALE

UNE PRISE DE COMMANDES EN FORTE PROGRESSION

En 2023, la prise de commandes atteint 10,6 milliards d'euros, en progression de 25 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par le nombre important d'affaires significatives remportées sur la période, ainsi que par la résilience de l'activité commerciale de fonds de commerce.

En France, la prise de commandes s'élève à 4,1 milliards d'euros, en hausse de 17 % par rapport à 2022. Elle tient notamment compte des différents lots remportés pour la ligne C du métro de Toulouse et la ligne 18 du Grand Paris.

À l'international, la prise de commandes s'établit à 6,6 milliards d'euros, en hausse de 31 % par rapport à 2022, comprenant plusieurs grandes affaires telles que le métro d'Abidjan en Côte d'Ivoire, les lots MTRC 1201 et 1601 du métro de Hong Kong ainsi que Potomac River Tunnel aux États-Unis.

UN CARNET DE COMMANDES À UN NIVEAU ÉLEVÉ

Fin 2023, le carnet de commandes s'établit à 15 milliards d'euros (+ 6 % par rapport à fin décembre 2022 et + 9 % à périmètre et change constants), dont 66 % à exécuter à l'international. L'Europe est la zone la plus importante à l'international, devant l'Asie-Pacifique.

Le carnet du pôle Bâtiment ressort à 8,8 milliards d'euros tandis que celui du pôle Travaux Publics atteint 6,2 milliards d'euros à fin décembre 2023.

La part de l'activité à exécuter en 2024 s'élève à 8,2 milliards d'euros, un niveau supérieur à celui de l'exercice précédent.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES TIRÉ PAR L'INTERNATIONAL

En 2023, le chiffre d'affaires s'établit à 9,8 milliards d'euros, en augmentation de 5 % par rapport à 2022 (+ 7 % à périmètre et change constants). Il se répartit entre les métiers du Bâtiment (62 %) et des Travaux Publics (38 %).

En France, le chiffre d'affaires est en léger retrait (- 2 %) à 3,9 milliards d'euros et représente 40 % du chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international atteint 5,8 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2022.

DES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES STABLES

Le résultat opérationnel courant des activités (ROCA) s'établit à 281 millions d'euros et progresse de 5 millions d'euros par rapport à 2022. La marge des activités (marge de ROCA) s'élève à 2,9 % du chiffre d'affaires, en léger retrait de 0,1 point sur un an.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 178 millions d'euros à fin décembre 2023.

UN FORT EXCÉDENT FINANCIER

L'excédent financier net fin 2023 se maintient au niveau élevé de 3,4 milliards d'euros (contre 3,6 milliards d'euros fin 2022).

II.3 ÉVOLUTION DES MARCHÉS ET DE L'ACTIVITÉ DE BOUYGUES CONSTRUCTION

France - Chiffre d'affaires 2023 : 3,9 milliards d'euros (- 2 %)

Dans le secteur du Bâtiment France, l'année a été marquée par une bonne dynamique, tenant notamment compte de la prise de commandes de l'usine Huawei à Brumath et du CHU Trousseau de Tours.

En parallèle, plusieurs opérations se poursuivent, telles que la plateforme Logisterra à Nœux-Les-Mines, l'ensemble immobilier Belliard dans le 18^e arrondissement de Paris, où encore le projet UNIK, programme d'hébergement lancé par le ministère des Armées sur tout le territoire.

Les projets liés aux compétitions sportives internationales de l'été 2024 à Paris, à savoir, la construction du Centre Aquatique, de l'ensemble immobilier Îlot A2 du Village des athlètes à Saint-Denis et de l'Arena Porte de la Chapelle se finalisent.

Dans le secteur des Travaux Publics, l'année 2023 a été marquée par la prise de commandes de 5 lots relatifs à la ligne C du Métro de Toulouse, ainsi que du lot 3C de la ligne 18 pour le Grand Paris.

Bouygues Construction a également finalisé en 2023 les projets Ligne 15 T2A (livré en décembre 2023) et T3A (livraison prévue début 2024).

Europe - Chiffre d'affaires 2023 : 2,7 milliards d'euros (+ 6 %)

Au Royaume-Uni, Bouygues Construction participe à plusieurs programmes de rénovation urbaine tels que Hallsville Quarter, ou encore Tustin Estate à Londres. L'entreprise est aussi présente dans le domaine de la santé, avec le commencement des travaux début 2023 de l'Hôpital Oriol à Londres, un centre ultra-moderne dédié aux soins ophtalmologiques.

En parallèle, les travaux relatifs aux grands projets d'infrastructures se poursuivent, avec :

- la centrale nucléaire Hinkley Point et la pose fin 2023 du dôme sur le premier des deux réacteurs nucléaires. À terme, elle fournira 7 % de la consommation d'électricité du Royaume-Uni et permettra d'approvisionner plus de cinq millions de foyers ; et
- la ligne à grande vitesse High Speed 2, qui reliera les villes de Londres et Birmingham. L'année a notamment été marquée par la poursuite des travaux sur le Colne Valley Viaduct. À terme, ce pont ferroviaire de 3,4 km sera le plus long du Royaume-Uni.

En Suisse, Bouygues Construction renforce son positionnement dans les secteurs du tertiaire, du développement immobilier et de la régénération urbaine, à l'image de :

- la prise de commandes en 2023 de quatre affaires significatives avec le premier quartier à énergie positive de Suisse à Berne, le quartier résidentiel Les Acacias à Genève, le site administratif cantonal de Lucerne ainsi que quatre immeubles de bureaux à Vernier ;
- la poursuite de la construction d'éco-quartiers tels que Quai Vernets et Côté Parc à Genève ou encore Arbora dans le canton de Vaud.

En Europe centrale, Bouygues Construction poursuit la construction d'un dépôt de Tram en République Tchèque et d'un laboratoire pharmaceutique en Pologne.

En Croatie, le vaste plan de doublement du réseau autoroutier dans la péninsule d'Istrie poursuit son développement, avec le démarrage de deux nouvelles phases, notamment sur le viaduc de la Mirna.

En Grèce, l'année 2023 marque le début des travaux de la Riviera Tower, une tour de logements d'environ 200 mètres de haut, sur le site de l'ancien aéroport d'Athènes.

Asie - Pacifique - Chiffre d'affaires 2023 : 1,9 milliard d'euros (+ 13 %)

En Asie - Pacifique, Bouygues Construction a développé son expertise au travers de ses filiales de bâtiment et de travaux publics, lui permettant de disposer d'implantations locales pérennes, notamment en Australie, à Hong Kong et en Thaïlande.

En Australie, Bouygues Construction a finalisé les travaux du tunnel WestConnex à Sydney et poursuit la construction du métro de Melbourne.

L'entreprise est durablement implantée dans les activités de bâtiment grâce à sa filiale AW Edwards, notamment en charge de la construction de la station de métro Crows Nest et de plusieurs data centers à Sydney.

Un projet de Ferme Solaire débute début 2024 à Culcairn.

À Hong Kong, la dynamique commerciale reste forte, aussi bien dans le domaine du Bâtiment que des Travaux Publics. Elle se traduit par la prise de commandes courant 2023 du complexe multi-usages Anderson Road Quarry, ainsi que des lots MTRC 1201 et 1601 du métro de Hong Kong.

Par ailleurs, les travaux relatifs aux deux ouvrages souterrains Central Kowloon Route et Trunk Road T2 se poursuivent, au même titre que le complexe sportif SMS Sport Centre ou le Hospital Authority Support Services Center.

Aux Philippines, Bouygues Travaux Publics continue les travaux d'extension du métro de Manille. Les premiers essais de circulation de rames de métro ont eu lieu courant décembre 2023.

Afrique - Maghreb - Moyen-Orient - Chiffre d'affaires 2023 : 0,8 milliard d'euros (+ 27 %)

Bouygues Construction développe une approche sélective des opérations sur cette zone géographique.

Au Maroc, l'activité reste soutenue, en lien avec les opérations du centre hospitalier de Ben Guérir et de l'ensemble immobilier MyWay à Casablanca, qui proposera différentes offres de logements et de bureaux.

L'entreprise est également présente au Bénin, où elle finalise le Centre Hospitalier Universitaire d'Abomey-Calavi.

En Arabie Saoudite, l'entreprise construit un parc à thème (Qiddiya) et réalise les travaux préliminaires d'un hôtel dans le désert d'AlUla. Ces deux projets s'inscrivent plus largement dans le développement de l'économie post-pétrole du pays.

En Égypte, Bouygues Construction poursuit la construction de la ligne 3 du métro du Caire.

En République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée Conakry et au Mali, Bouygues Construction est en charge du terrassement de mines à ciel ouvert pour l'exploitation des mines d'or, respectivement celles de Kibali, Tongon, Tinguilinta et de Gounkoto.

Amériques - Caraïbes - Chiffre d'affaires 2023 : 0,5 milliard d'euros (+ 2 %)

Aux États-Unis, Bouygues Construction poursuit son développement et réalise plusieurs projets d'envergure, comme Pier 66, complexe hôtelier qui allie réhabilitation lourde et construction neuve sur le site d'une ancienne station balnéaire ou encore le tunnel hydraulique de Pawtucket, au sud de Boston.

Bouygues Construction a par ailleurs remporté l'affaire Potomac River Tunnel fin 2023 à Washington, qui vise également à construire un tunnel de récupération des eaux usées.

III - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

III.1 L'INNOVATION PARTAGÉE AU SERVICE DES CLIENTS

L'innovation et la R&D sont des atouts pour proposer des solutions plus durables et plus responsables à nos clients. L'innovation se retrouve à toutes les étapes de la chaîne de valeur :

• **En phase de conception**, une digitalisation plus importante est attendue dans les années à venir. Le développement de processus de captation et de traitement des données va permettre le développement de jumeaux numériques qui constitueront une aide au pilotage de la conception et à l'activité des chantiers. Objectif : réduire les écarts entre la prévision et la réalisation.

En 2023, Bouygues Construction a publié un livre blanc consistant à formaliser le point de vue de l'entreprise sur le sujet, le potentiel qu'elle voit dans ces technologies, et sa vision.

Ces jumeaux numériques peuvent aussi apporter des solutions sur l'amont de la chaîne de valeur. En collaboration avec notre partenaire Dassault Systèmes, en calquant les méthodes de conception et de production de l'industrie aéronautique, spatiale ou automobile, en s'inspirant des travaux universitaires (Stanford, ETH Zurich, Centrale Lille), Bouygues Construction initie de nouvelles solutions pour concevoir des bâtiments à travers notamment sa démarche de transformation intitulée BRYCK. En effet, ce projet ambitieux permettra de faire évoluer le rôle de l'entreprise et de transposer dans le monde numérique l'expertise du monde réel de l'environnement bâti. Le jumeau numérique deviendra la plateforme par laquelle les différents points de vue et les connaissances des architectes, des ingénieurs et des intervenants du chantier seront réunis. BRYCK contribuera ainsi à l'industrialisation de l'environnement bâti par une conception modulaire, une utilisation plus efficace des matériaux et une amélioration de la productivité sur le chantier. Il permettra également une meilleure adaptation aux besoins du client, en optimisant la configuration des éléments standardisés pour créer un résultat unique. Une plus grande visibilité de l'avancement des travaux sur le chantier facilitera également l'efficacité des opérations logistiques, en permettant d'organiser la création et la livraison des composants en temps réel.

- Ces solutions numériques doivent nous permettre de faire de meilleurs choix en phase de conception, c'est l'objet du projet MDO, qui permet de passer d'une conception séquentielle et limitée à quelques configurations à une conception paramétrique multidisciplinaire permettant une forte optimisation. On peut ainsi identifier en amont des solutions nouvelles, moins coûteuses et moins carbonées.
- Le projet BYsprong, via son module de calcul paramétrique ultrarapide BYGEAS permet d'identifier et de calculer le prix et l'impact carbone de centaines de configurations et de sélectionner le meilleur bouquet de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments existants.

- Le module BYWall permet quant à lui de partir d'un scan 3D d'une façade existante, de définir automatiquement avec l'utilisation de la plateforme de Dassault System, les modules d'isolation de façade et de lancer la fabrication via un partenaire industriel. Cela permet d'optimiser le poids des modules et de réduire les chutes.
- Enfin, la réalité virtuelle (RV) et la réalité augmentée (RA), apparaissent comme des technologies susceptibles de transformer certains modes de travail : formation à la sécurité, amélioration de l'ergonomie, visites d'espaces de logement. Dans ce cadre, la R&D de Bouygues Construction propose à l'ensemble des collaborateurs un démonstrateur à Challenger (Salle DesignLab) pour rendre visibles et déployables les technologies testées et éprouvées.

Lancé chez Bouygues Construction il y a quelques années au travers d'outils ludiques tels que des *serious games*, « CityPlay » évolue pour devenir une démarche de co-construction de Bouygues Construction en matière d'urbanisme.

Objectif : imaginer et développer, avec habitants, riverains, parties prenantes, une ville plus résiliente, plus inclusive et plus intelligente. Au travers de la démarche « CityPlay », Bouygues Construction propose un ensemble de solutions ludiques, digitales et incarnées pour transformer les villes et faire des citoyens créateurs, des usagers acteurs et des habitants impliqués.

Cela passe par exemple par :

- des ateliers de prospective, pour contribuer aux réflexions d'une collectivité ;
- des *serious games* pour co-construire un projet avec ses usagers finaux ;
- la préfiguration de lieux hybrides et uniques, pour créer la future communauté d'usagers ; et
- l'intrapreneuriat : l'incubateur de projets citoyens, pour faire émerger des initiatives très locales.

En s'appuyant sur un réseau de partenaires (institutions, entreprises, universités, associations), ces solutions permettent d'accompagner les villes dans leurs projets de transformation.

Le *serious game* a quant à lui déjà porté ses fruits sur 45 projets dont La Maillerie (préfiguration urbaine) à Lille, Les Fabriques (création de nouvelles activités au sein d'un « makerspace ») à Marseille, Share à Tours (*serious game*), et les projets Smart City de Bouygues Energies & Services.

Bouygues Construction propose aussi aux collectivités des solutions intégrées de valorisation des friches industrielles, associant construction durable, efficacité énergétique, mixité fonctionnelle, mobilité douce, biodiversité et nouvelles technologies adaptées aux besoins des résidents. Le groupe Bouygues présente plusieurs références en France et à l'international.

Par ailleurs, suite à une démarche prospective sur la résilience territoriale, Bouygues Construction a répondu à un appel à communs de l'ADEME, en partenariat avec le cabinet Auxilia-Chronos, l'Institut Eco-Conseil et la Banque des Territoires pour élaborer un *serious game* sur la résilience. Le commun prend la forme d'un jeu sérieux à l'usage des élus et agents des collectivités ainsi que des acteurs locaux désireux d'explorer la notion de résilience territoriale. Cet outil ludique et pédagogique, testé auprès de territoires pilotes, est un bon levier pour mobiliser les différents acteurs et sensibiliser aux grands principes de la résilience dans son approche holistique et pour partager les ressources existantes. Le jeu est entièrement téléchargeable en ligne et imprimable par les collectivités. Un Wiki sous forme de base de données complète le dispositif pour inspirer et outiller le passage à l'action.

Bouygues Construction propose à ses clients un concept de bâtiment de bureaux réversible à terme en logement. Cette offre est expérimentée dans le cadre du projet Euréka Confluence à Lyon. Au-delà de cette offre, Bouygues Construction accompagne ses clients dans la transformation d'immeubles de bureaux en logements avec sa business line « transformation d'actifs ».

En ce qui concerne le volet académique, Bouygues Construction poursuit ses démarches pour renforcer ses liens avec des partenaires identifiés depuis plusieurs années.

- Les travaux avec l'école supérieure du Bois (ESB Nantes) se poursuivent, avec des livrables permettant à nos directions de l'ingénierie de mieux promouvoir l'usage des matériaux biosourcés auprès de nos clients. Une étude dynamique de la pérennité des ressources bois face à une demande croissante a été engagée, assorti de pistes de travail en direction de l'utilisation d'essences alternatives (feuillus).
- Nous avons des projets de recherche en cours avec le CIFE (*Center for Integrated Facility Engineering*), le centre de recherche de l'Université de Stanford aux États Unis, piloté par le Pr. Martin FISCHER, mais aussi avec l'ESTP Paris, depuis 2021, aux côtés l'ENSAM, Schneider Electric, Egis, SNCF Réseaux et du BRGM. Cette Chaire, dédiée aux jumeaux numériques vise à identifier des leviers pour des bâtiments plus durables et résilients
- Nous sommes aussi partenaire du Cambridge University (*Cambridge Service Alliance*) pour mener des recherches autour des usages du jumeau numérique.
- En 2022, nous nous sommes rapprochés d'un des laboratoires de l'ETH Zürich (École polytechnique fédérale de Zürich) en créant un projet commun autour de l'économie circulaire.
- Le partenariat avec l'Essec Business School dans le cadre de la chaire d'économie circulaire « Circularise Your Organisation » permet d'explorer avec les étudiants les business models innovants et circulaires qui permettront demain à notre activité de se renforcer et se renouveler (Économie de la Fonctionnalité, *Buildings as Material Banks...*)

Toutes ces collaborations permettent d'avoir une approche de recherche élargie, notamment sur les sujets de veille.

• **En phase de construction**, Bouygues Construction valorise les méthodes d'éco-construction, l'emploi de matériaux innovants, bas carbone ou biosourcés et donne les clés pour concevoir et construire des bâtiments répondant aux principes de l'économie circulaire. Un projet Horizon Europe remporté début 2023, BIO4EEB, permettra par exemple de participer au développement de matériaux de façade biosourcés, et parmi eux, des isolants à base de posidonies recyclées.

Les équipes recourent davantage à des matériaux moins polluants, écologiques, biosourcés, recyclés ou issus du réemploi. Bouygues Construction a créé la société Cynéo, filiale consacrée au réemploi de matériaux de construction pour développer l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment.

Le concept de façade BYWalli - façade bois manuable industrialisée - a fait l'objet d'un dépôt de brevet et d'une certification du CSTB ainsi que des certifications chantier ATEX pour l'utilisation d'isolant biosourcé dans le but d'offrir une solution plus compétitive que le Mur Ossature Bois dans une approche de préfabrication industrielle hors site.

Le prototype de BYBlock a été réalisé en fablab et apporte une solution tout-en-un de production de chaud, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de stockage thermique et électrique pour des rénovations énergétiques de maisons individuelles. Le concept a été finalisé pour une BYBlock capable d'alimenter des bâtiments collectifs d'habitation et du petit tertiaire.

Les différents programmes de recherche européens dédiés à la rénovation énergétique comme INFINITE, RESPONSE ou encore RINNO ont permis de développer par exemple un robot d'impression d'isolation sur façade extérieure testé avec un partenaire robotique BATIPRINT sur une rénovation de logement social.

En ce qui concerne les matériaux cimentaires, Bouygues Construction a développé, depuis plusieurs années de multiples expertises sur l'optimisation des formules de béton, notamment à base d'additions minérales (métakaolin, laitier...), pour les rendre moins émissives en carbone. C'est ainsi que, sur la base de formules développées au sein de son laboratoire R&D, Bouygues Construction a réalisé en 2023 différents ouvrages utilisant des formules de béton avec 20 % de métakaolin et un objectif de réduction carbone de 30 %.

Le Groupe a aussi développé l'usage de matériaux non conventionnels comme des sables de récupération pour la fabrication de mortiers de bourrage. En 2023, la R&D de Bouygues Construction a expérimenté sur divers chantiers de bâtiments et de TP l'usage de ciments à activation alcaline afin d'en définir les conditions d'emploi et ses limites d'utilisation (murs acoustiques sur l'A10 à Tours, modules sur la prison de Lavau). De tels ciments permettent aujourd'hui de réduire de 70 % l'empreinte carbone par rapport à un CEM I. Ce travail réalisé a permis de sélectionner ce liant sans clinker sur différents projets, comme les Archives Départementales du Loiret, mais aussi l'ouvrage olympique de l'ARENA et la gare d'Issy-les-Moulineaux du Grand Paris Express, lauréat du concours Grand Paris de l'Environnement de la Société du Grand Paris.

Le partenariat signé entre la société Hoffmann Green Cement Technologies et Bouygues Construction vise à élaborer et à tester des formules de béton basées sur de la technologie H-EVA à base de métakaolin. Les premiers développements ont mis en évidence l'importance d'une adjuvantation adaptée, et c'est pourquoi Bouygues Construction a sollicité l'assistance technique de l'adjuvantier Chryso. Après trois années de recherche et d'ajustement, les différents verrous techniques, pour ralentir ou contrôler la réaction d'hydratation de ce liant tout en assurant à la fois un maintien d'ouvrabilité et un développement correct de ses performances mécaniques, commencent à être levés pour permettre d'évaluer les caractéristiques sur béton frais, les caractéristiques sur béton durci, le suivi des variations dimensionnelles et déformations différées, et les propriétés de durabilité. Cela a permis d'engager la démarche d'élaboration d'un ETPM pour ce liant. L'objectif de réduction carbone est de se situer entre 60 et 70 % par rapport à un CEM I.

Enfin pour accélérer sa démarche de transformation, Bouygues Construction a lancé Scale One, le nouveau chantier laboratoire dédié au passage à l'échelle.

Scale One est un espace d'expérimentations grandeur nature pour mettre en œuvre, en conditions réelles, les technologies du chantier du futur : numérique, industrialisation, intelligence artificielle, écoconception, énergies vertes, bâtiments intelligents et matériaux bas carbone. Le succès de Scale One repose sur un écosystème d'acteurs positionnés sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction : industriels, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage et constructeurs ; start-up, PME, grands groupes ; académiques et centres techniques. Cet effort d'hybridation favorisera l'émulation collective, le partage de connaissances, la formation et la dissémination de l'innovation. Pour répondre à ces objectifs, Scale One propose trois grands axes de recherche : des espaces de tests dédiés à la performance environnementale (LowCarbonLab), des espaces de tests dédiés à l'industrialisation des modes constructifs (ConstructionLab), ainsi que des espaces de tests dédiés aux nouvelles technologies (DigiLab).

• **En phase d'exploitation**, Bouygues Construction répond aux attentes de ses clients en matière d'usage, de performance énergétique et de gestion optimale des infrastructures ou des services à la ville.

Pour garantir cette performance, la R&D de Bouygues Construction a développé un outil de visualisation et d'analyse de données énergétiques DATAWATCHER qui permet d'identifier les problèmes et les dérives de consommation bien plus rapidement et simplement qu'avec une GTC traditionnelle.

Le concept de « ville intelligente » continue à se développer. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication va prendre une part grandissante dans la compétitivité des villes. Mais les villes devront être aussi « durables » et veiller à ne pas laisser de côté une partie de leur population. L'Union Européenne soutient ces activités, son programme Horizon Europe (95 milliards de subventions) va consacrer des budgets importants pour répondre aux problématiques de l'urbanisation croissante.

Nos recherches évoluent vers des solutions améliorant la performance de la ville : accessibilité des services aux citoyens, optimisation des infrastructures, et meilleure maîtrise de l'impact environnemental. En 2023, les travaux ont porté sur la résilience de la ville, en particulier sur les îlots de chaleur urbains dans les projets de quartier : évaluation du risque et méthodes de réduction de ces îlots. Fin 2023, un consortium comprenant la R&D BYCN et Linkcity a remporté un nouveau projet Horizon Europe, CLIMRES, dédié à l'identification des vulnérabilités des immeubles face aux risques climatiques.

À l'échelle de la ville et du bâtiment, nous allons vers le concept de « Smart Building » : les bâtiments qui communiquent et s'intègrent dans une « Smart City ». La mission principale du pôle Bâtiment Connecté est de contribuer au développement d'un savoir-faire interne nous permettant d'être compétitifs sur l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans un bâtiment (le *Building Operating System* ou le BOS).

La start-up « Smalt » créée et incubée par Bouygues Construction propose des solutions pour réduire l'empreinte carbone d'un bâtiment lors de son utilisation. Les outils numériques de Smalt apportent aux usagers une meilleure maîtrise des consommations individuelles.

En ce qui concerne les infrastructures, le grand nombre de ponts dégradés en France ou dans le monde met en évidence l'importance de la mise en œuvre au bon moment de stratégies d'entretien et de maintenance efficaces et adaptées. Surveiller l'état d'un ouvrage, c'est se concentrer sur la détermination de l'aptitude au service d'un ouvrage, tout autant que sur son intégrité structurale. La proposition de Bouygues Construction vise à utiliser des méthodes géophysiques matures et innovantes pour répondre à ce besoin. Le projet GEOPONT, lauréat de l'appel à projet du ministère de la Transition écologique et solidaire « Ponts Connectés » se focalise essentiellement sur les ouvrages en béton, qui constituent la grande majorité des ponts routiers. Deux méthodes géophysiques sont visées par le projet : de maturités techniques différentes, elles ont pour but de constituer une base d'analyse globale des ouvrages. Il s'agit des méthodes géophysiques de géoradar et de sismique active. Les développements réalisés dans le cadre de ce projet sont destinés à faire de ces méthodes géophysiques des outils opérationnels, fiables, pertinents et peu coûteux de la surveillance des ouvrages. Le projet apportera des solutions opérationnelles et innovantes.

III.2 UN LEADERSHIP DANS LA CONSTRUCTION DURABLE

Au cœur de sa stratégie d'entreprise responsable et engagée, Bouygues Construction met l'accent sur différentes thématiques environnementales.

Dans un contexte d'épuisement des ressources Bouygues Construction développe des solutions alternatives comme le béton de marinage en réutilisant les terres excavées pour de nouvelles constructions.

L'avenir de nos métiers passera par un retour vers une économie circulaire, et au-delà des énergies renouvelables, il faudra concevoir et construire des ouvrages demandant, d'une part des matériaux en quantité plus faible (par une optimisation des usages et surfaces), et d'autre part des matériaux de seconde vie, recyclés, ou encore mieux réemployés. C'est ce que le projet *Circular Desing Experience* développe depuis plusieurs années au sein de la R&D Bouygues Construction. Des outils de conception et déconstruction sont en cours de déploiement. La prochaine étape est de réaliser un bâtiment démonstrateur exemplaire qui par l'économie circulaire affichera un bilan carbone bas, et limitera fortement l'épuisement des ressources. Parallèlement à CDE, les équipes de BYCN ont donné naissance à CYNEO, inaugurée dans les halles des Ardoines en novembre 2023 : une plateforme dédiée au réemploi, avec l'accueil d'entreprises dédiées à ce principe de l'économie circulaire, mais aussi à la pédagogie et au progrès collaboratif.

En complément, Bouygues Construction participe également à un comité prospectif du CSTB lancé en 2023 sur le thème « Quelles ressources matérielles pour le bâtiment et l'immobilier à l'horizon 2024 ? » L'enjeu de cette démarche collaborative est d'identifier les questions clés auxquelles sera confronté le secteur du bâtiment et de l'immobilier en matière de future consommation de ressources et de faire émerger des scénarios contrastés sur l'utilisation potentielle de celles-ci.

Un nouveau projet Horizon Europe a été remporté par Bouygues Construction en juillet 2023, INCREASE, qui permettra au groupe de participer aux travaux d'un consortium qui va développer des panneaux photovoltaïques intégrés au bâti. Démonstrateur prévu à Grenoble, sur le projet Connexion de Linkcity, avec un mur-rideau photovoltaïque innovant, coloré, hyper résistant, et à performance accrue.

Bouygues Travaux Publics, en partenariat avec Saipem, a livré les fondations gravitaires d'un parc éolien. D'une puissance totale d'environ 500 MW, ce parc éolien en mer de Fécamp devrait produire l'équivalent de la consommation domestique en électricité d'environ 770 000 personnes, soit plus de 60 % des habitants de Seine-Maritime.

Plusieurs opérations menées chez Bouygues Construction intègrent la réutilisation de matières premières secondaires directement sur site. Sur le projet de Pantin Kanal (immeuble de bureaux de 20 500 m²) situé à la limite de la ZAC du Port de Pantin (Seine-Saint-Denis), la filiale Bouygues Bâtiment Île-de-France Construction Privée a mené une démarche d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte carbone à travers de nombreuses actions dont la récupération et le

réemploi des dalles de faux plancher, l'utilisation de poteaux métalliques réutilisables tout au long du cycle, l'utilisation de peinture à base d'algues considérée comme déchets non dangereux ou la pratique du compostage sur la base vie. Par ailleurs, lors de la restructuration de la piscine Blomet, Bouygues Bâtiment Île-de-France Ouvrages Publics a réutilisé les 900 m² de panneaux en polycarbonate qui composaient la verrière, pour la création de serres de jardins partagés.

Bouygues Construction expérimente des modes constructifs alternatifs et a renforcé son expertise pour développer l'usage du bois (matériau à plus faible empreinte carbone) dans ses constructions. Près de cent ouvrages (neufs et réhabilités) ont été construits en bois en France, au Royaume-Uni et en Suisse.

Par exemple, le collège Revaion de Saint-Priest (69) réalisé par Bouygues Bâtiment Sud-Est pour le compte de la Métropole de Lyon et en partenariat avec Ossabois, spécialiste de la construction bois, est constitué à 90 % de bois dont 50 % en modulaire bois. Ce mode constructif modulaire en bois a permis une réalisation plus rapide du projet, plus qualitative et plus respectueuse de l'environnement.

Bouygues Construction participe également à l'élaboration de nouveaux référentiels de ce label : BiodiverCity Life et BiodiverCity Ready. Alors que le label actuel évalue la prise en compte des enjeux de biodiversité sur les projets lors des phases de conception et de construction, ces nouveaux référentiels permettront d'élargir ce spectre aux bâtiments déjà construits ou encore, d'élargir la prise en compte de la biodiversité à l'échelle d'un quartier. La performance de cet indicateur s'explique par une meilleure compréhension générale du sujet biodiversité et une forte implication des équipes opérationnelles dans la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la biodiversité. Par exemple : la préservation des espèces (faune et flore), le maintien des continuités écologiques et l'installation de ruches et de potagers, etc. Bouygues Bâtiment International a développé un guide avec 17 fiches pratiques pour les opérationnels afin de les accompagner dans la mise en œuvre concrète des mesures en faveur de la biodiversité. Au sein de Bouygues Bâtiment France, un processus systématique d'identification des enjeux biodiversité est en place, incluant le recours à l'expertise d'associations environnementales locales si nécessaire.

Bouygues Construction a intégré la stratégie Climat et les objectifs SBTi définis en 2022 au cœur de son nouveau plan stratégique. Un travail itératif a été engagé avec l'ensemble de nos filiales pour définir la trajectoire des émissions jusqu'à 2030 en fonction des leviers d'actions identifiés et décliner des indicateurs de suivi adaptés.

Afin d'intégrer la réflexion sur l'impact environnemental le plus en amont possible, un outil « Scoring » a été développé permettant d'évaluer l'empreinte carbone des projets. Ainsi, la performance carbone est examinée lors des phases de sélection, d'appels d'offres et d'exécution, aux côtés des indicateurs financiers.

IV – ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Contrôle interne et informations sur les risques
(Article L. 225-100-1, 3° du code de commerce)

IV.1 CONTRÔLE INTERNE

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le groupe Bouygues dispose d'un référentiel de gestion des risques et de contrôle interne élaboré à partir du cadre de référence de l'AMF. Il aborde, d'une part, les principes généraux de contrôle interne et de gestion des risques et, d'autre part, les principes de contrôle interne comptables et financiers. Il vise principalement à formaliser les grands principes du contrôle interne du Groupe, mieux identifier les bonnes pratiques communes aux différents métiers et traiter de façon homogène les sujets transversaux importants. Chaque métier a complété le référentiel Groupe par des principes spécifiques liés à ses activités propres.

Afin de vérifier le degré d'application des principes, sont déployées annuellement des campagnes d'auto-évaluation du contrôle interne. Le choix des principes à évaluer se porte en priorité sur les risques et enjeux identifiés. Chez Bouygues Construction, elles se déroulent habituellement au printemps-été et les synthèses sont présentées en fin d'année. L'exploitation des données permet d'établir un constat sur l'efficacité du contrôle interne au sein de Bouygues Construction, ainsi que de définir et de mettre en œuvre des plans d'actions destinés à inscrire le dispositif dans une dynamique d'amélioration continue et de maîtrise des risques. Chaque entité définit ses propres plans d'actions. Au niveau de Bouygues Construction, les responsables des filières fonctionnelles pilotent les plans d'actions transverses.

La campagne 2023 a concerné 265 intervenants dans 59 Unités Opérationnelles et holdings représentant 90 % du chiffre d'affaires de Bouygues Construction. Au global, 83 principes du référentiel de gestion des risques et de contrôle interne ont été évalués.

2 thèmes retenus par Bouygues SA :

- PG 07 : Gestion de trésorerie, financement et instruments de marché
- PG 11 : Garanties

4 thèmes retenus par Bouygues Construction

- PG.0341-BYCN – Maîtrise des enjeux grands projets
- PG.036-BYCN – Fiscalité
- PG.041-BYCN – Sûreté
- CF.21 – Impôt Taxes et assimilés

Certaines entités de Bouygues Construction ont choisi d'évaluer des thèmes additionnels selon leurs risques et enjeux propres.

La campagne 2023 a permis de poursuivre la déclinaison du dispositif de contrôle interne dans des structures au plus près du terrain tout en identifiant des champs de progrès lors de l'auto-évaluation. La qualité de l'échange entre les intervenants, ainsi que la mise en commun des résultats sont autant d'atouts qui permettent de faire du contrôle interne un outil de formation, d'animation et de management.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie des risques est intégrée au cycle de management de Bouygues Construction. Elle est présentée au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Ce processus managérial permet, au sein de Bouygues Construction, de partager une vision commune des grands risques afin d'en accroître la maîtrise dans une dynamique de réduction de l'exposition de l'entreprise. Les synergies entre la gestion des risques, le contrôle interne et l'audit interne sont également porteuses de valeur ajoutée pour les processus de contrôle de l'organisation. Le plan annuel de l'audit interne intègre ainsi plusieurs missions orientées vers les grands risques de la cartographie.

La campagne d'actualisation de cette cartographie est conduite à l'été-automne. Le travail réalisé auprès des entités est complété par celui auprès des filières fonctionnelles afin d'établir la cartographie des risques du Groupe Bouygues Construction.

Les principales fiches de risques, qui identifient les plans d'actions, sont mises à jour à cette occasion.

MOYENS ET RESSOURCES MIS EN ŒUVRE

Les modalités retenues par Bouygues Construction pour le déploiement du contrôle interne correspondent à son organisation décentralisée, et au choix de s'appuyer sur des filières fonctionnelles fortes et structurées. L'environnement de contrôle est adapté en conséquence.

RÔLE DE LA HOLDING BOUYGUES CONSTRUCTION

Le pilotage du dispositif est assuré par une ressource dédiée au sein de la direction Audit et Contrôle Interne rattachée au Secrétariat Général de Bouygues Construction. La holding assure l'animation de la démarche et coordonne les campagnes d'auto-évaluation. Elle fournit aux entités un appui méthodologique. Elle établit la synthèse métier et assure le suivi des plans d'actions transverses. Elle élabore la cartographie des risques.

RÔLE DES ENTITÉS

Dans les entités, le dispositif du contrôle interne est du ressort du Secrétariat Général. Des animateurs du contrôle interne sont responsables du déroulement des campagnes d'auto-évaluation. Dans les unités opérationnelles, le relais du déploiement est assuré généralement par les secrétaires généraux.

RÔLE DES FILIÈRES FONCTIONNELLES

En complément du travail des entités, l'implication des filières fonctionnelles assure le maillage du dispositif. Les responsables des filières fonctionnelles et pôles d'expertise valident un certain nombre de principes, établissent une synthèse et suivent des plans d'actions transverses.

ACTIONS D'ANIMATION RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE

De nombreuses actions de formation et d'information rythment la campagne : réunions d'échange et de retour d'expérience, ateliers de contrôle interne, comités des directions fonctionnelles, information des comités de direction. Le comité de coordination des animateurs du contrôle interne des entités permet d'assurer un échange d'information transverse entre les entités de Bouygues Construction.

DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les entités disposent de moyens spécifiques, aussi bien pour la comptabilité que pour le contrôle financier. Selon les situations, les équipes comptables peuvent être centralisées ou décentralisées. Les contrôleurs financiers, présents à tous les niveaux de l'organisation, sont proches des responsables opérationnels.

La filière contrôle financier et la filière comptable sont placées sous l'autorité du Secrétariat Général. Des centres de ressources partagées sont en place dans les principales implantations de Bouygues Construction. Ces centres de ressources partagées mutualisent les moyens comptables des filiales présentes sur un même périmètre géographique et permettent de renforcer l'application stricte des principes et règles communs.

IV.2 RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS ET À L'ACTIVITÉ DE BOUYGUES CONSTRUCTION

RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS AUX GRANDS PROJETS

La complexité et la taille des projets peuvent exposer Bouygues Construction à des risques en matière d'études et de conception, d'une part et à des risques en matière de réalisation, d'autre part.

Ces risques peuvent trouver leur origine en particulier dans :

- des erreurs de conception, de chiffrage ou de méthodes ;
- la défaillance de partenaires (cotraitants, sous-traitants, prestataires et/ou fournisseurs) ;
- des difficultés de coordination et d'interfaces, en particulier en cas de co-activité ou de travaux en site occupé ;
- la survenance d'événements particuliers imprévus et/ou ;
- le manque de maîtrise d'engagements contractuels forts.

La survenance de ce type de risque peut se traduire, en particulier, par des surcoûts supportés par l'entreprise au titre des retards causés au chantier (coûts de mobilisation supplémentaires, pénalités de retard...), du déploiement de moyens techniques et humains additionnels, de la réalisation de prestations de conception et/ou de travaux non prévus, de la substitution d'un partenaire défaillant, de réclamations et de contentieux, et une image ou une réputation dégradée.

Bouygues Construction a mis en place une organisation qui comporte des procédures de sélection, d'engagement, de validation et de contrôle stricts, menées aux niveaux les plus pertinents de l'entreprise, de façon de plus en plus centralisée en fonction de la taille des projets.

Ainsi la procédure de validation de l'engagement commercial impose-t-elle, pour tous les grands projets, d'établir dès le lancement de l'affaire, une note de synthèse (*Project Executive Summary*) qui identifie les principaux enjeux et engagements ainsi qu'une matrice des risques (*Risk Scoring Matrix*) qui évalue de manière chiffrée les risques majeurs et les actions de remédiation à mettre en œuvre. Des audits internes sont en outre régulièrement conduits sur les projets de grande ampleur afin de s'assurer de la maîtrise des risques en cours de réalisation.

Enfin, les entités de Bouygues Construction s'appuient sur des moyens humains hautement qualifiés dans les domaines techniques (mise en place de pôles de compétences techniques) et fonctionnels (organisation par filière pôle d'expertise).

RISQUES LIÉS À UNE FORTE EXPOSITION INTERNATIONALE

Bouygues Construction exerce plus de 60 % de son activité à l'international, dans plus de 60 pays, ce qui l'expose à des risques résultant de situations d'instabilité politique ou sociale affectant certains États ou régions, de tensions diplomatiques entre certains États, et/ou de tensions économiques et commerciales accentuées par la montée du protectionnisme.

De manière générale, la survenance de ce type de risque peut notamment conduire Bouygues Construction à :

- supporter des surcoûts pour poursuivre ses activités et/ou sa présence dans la zone concernée du fait, par exemple, de réglementations plus strictes, de la mise en place de taxes et/ou d'embargos ;
- supporter des surcoûts pour se retirer d'une zone ou d'un pays ;
- se priver de certains marchés.

Les risques liés à l'exposition internationale de Bouygues Construction sont contenus du fait :

- des moyens mis en œuvre pour prévenir leur occurrence et limiter leur incidence, parmi lesquels :
 - une procédure de sélection rigoureuse, par le Comité Exécutif, de tout pays dans lequel les entités de Bouygues Construction ne sont pas encore implantées ou ne sont pas intervenues récemment ;
 - dans certaines régions, un mode d'intervention nomade avec des opérations ponctuelles pour réaliser des grands projets spécifiques ;

- l'introduction de dispositifs contractuels protecteurs et la mise en place de mesures préventives sur les plans juridique, financier et assurantiel ;
- le paiement dans des devises stables ;
- un pilotage des prévisions, rendu possible par une profondeur du carnet de commandes suffisante, permettant d'anticiper les évolutions défavorables et de réallouer en conséquence les moyens de production sur les marchés ou les activités moins affectés.
- d'un renforcement de nos activités dans des pays stables : Europe (France, Suisse...), aux États-Unis et Australie.

RISQUES LIÉS À UNE DÉFAILLANCE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT « SUPPLY CHAIN »

Depuis 2021, nous assistons à une forte hausse du prix des matériaux et de l'énergie, une perturbation du fret et des flux logistiques internationaux ainsi qu'une augmentation des délais de fabrication et de livraison.

La raréfaction de certaines matières premières crée des difficultés d'approvisionnement et peut entraîner des coûts complémentaires pour l'entreprise.

Pour Bouygues Construction le risque lié à l'approvisionnement est atténué par :

- l'appui d'une direction achats centrale avec des spécialistes et des implantations stratégiques dans le monde pour être au plus près du sourcing fournisseurs.
- le renforcement de l'implication de « Bouygues Construction Trading & Logistics » (structure transverse dédiée) pour les zones sous tension en particulier le Royaume-Uni également touché par les conséquences du BREXIT.

La filière achat de Bouygues Construction a mis en œuvre des plans d'actions pour diminuer le risque de défaillance de la *supply chain* avec :

- une spécialisation de la filière (fourniture et sous-traitance),
- une augmentation de son périmètre via la direction centrale,
- une digitalisation (Marketplaces, RPA),
- une communication (notes d'informations, conjoncturelles et spécifiques sur l'évolution du cours des matières les risques matériaux),
- une sécurisation des approvisionnements par des achats stratégiques localisés selon les contextes économiques, géopolitiques et sanitaires des pays et le déploiement de partenariats nationaux ou locaux.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La capacité de Bouygues Construction à innover et à s'adapter aux évolutions du marché, des techniques et des technologies est essentielle.

L'absence d'adaptation et d'innovation est de nature à affecter l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts de production. Elle peut également conduire à une perte d'opportunité et à la sortie de certains marchés.

Pour proposer une réponse cohérente aux enjeux stratégiques du marché et des parties prenantes, Bouygues Construction s'est organisé autour d'une Direction de la Stratégie (Déploiement Stratégie, Prospective, Corporate Intelligence & Venture, Mergers & Acquisitions, Key Account Management et Efficiency Program) et d'une Direction de la Transformation (RSE & Décarbonation, Digitalisation et Industrialisation) en charge notamment :

- d'accompagner les activités R&D de ses filiales par le déploiement de nouveaux modes constructifs (préfabrication, industrialisation) et le développement de solutions techniques innovantes et vertueuses (construction bois, matériaux bio-sourcés, éco-conception, recyclage et réemploi des matériaux) au bénéfice de l'ensemble des projets et des clients ;
- de déployer une spécialisation par produits et grands comptes pour mieux identifier les évolutions de marché et développer de nouvelles offres commerciales en adéquation avec les attentes des clients (bâtiments sobres énergétiquement, durabilité des matériaux, nouveaux usages...);
- de rechercher et de nouer des partenariats avec les start-up pertinentes du marché pour renforcer la connexion à l'écosystème des start-up liées à la construction ;
- d'accompagner la mise en place de fonds de portage pour acquérir du foncier avec des investisseurs et opérateurs et continuer à remonter sur la chaîne de valeur en développement immobilier ;
- de favoriser les initiatives internes.

PERTE DE COMPÉTENCE ET D'ATTRACTIVITÉ

Les activités de Bouygues Construction s'appuient sur les compétences, le savoir-faire, l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs, en particulier dans le cadre de l'exécution des projets de construction.

Le risque consisterait donc à ne pas être en mesure d'attirer et de fidéliser les meilleurs profils en termes de savoir-faire et/ou de potentiel, de former et faire monter en compétence efficacement l'ensemble des collaborateurs, ou d'allouer les ressources de manière pertinente.

La réalisation de ce risque contribuerait à :

- une baisse du niveau global d'expertise des métiers concernés susceptible de fragiliser leur positionnement sur le marché ;
- une désorganisation découlant de la difficulté à planifier la disponibilité des ressources nécessaires ;
- une dégradation de la qualité et des délais de conception et/ou de réalisation des projets et, par voie de conséquence, des surcoûts ;
- une dégradation de l'image et de la réputation de Bouygues Construction.

Des actions préventives et correctives sont déployées. Elles portent sur l'identification des compétences et des talents, la diversification de nos sources de recrutement (*vivier d'early talent*), la formation et l'accompagnement du management, le renforcement et la valorisation de nos filières d'expertise (Ingénierie, Production, Grands Projets), l'attractivité du métier et de l'entreprise et le déploiement d'une vision prospective de nos besoins en effectifs pour mieux anticiper la mobilisation.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX ATTENTES DE DÉCARBONATION

La réponse aux attentes croissantes en matière de responsabilité sociale, d'exemplarité environnementale, de risque climatique et de décarbonation des activités de Bouygues Construction constitue un enjeu majeur.

L'absence de traitement de ces enjeux peut conduire à des pertes d'opportunités et un déficit réputationnel.

Pour répondre à cet enjeu et limiter les risques y afférents, Bouygues Construction a mis en place une organisation spécifique et poursuit sa démarche dénommée « Responsable & Engagé » comportant 12 thématiques d'engagement : Prévention santé, sécurité ; Éthique ; Droits humains fondamentaux ; Exemplarité des opérations ; Énergie / Carbone ; Diversité et qualité de vie au travail ; Économie circulaire ; Biodiversité ; Approvisionnement en ressources responsables ; Employabilité et Ancrage Local ; Ouverture à la société et Solidarité.

Bouygues Construction a mis en place pour ses chantiers une labellisation interne d'excellence dénommée « TopSite », qui couvre 5 thématiques : Santé - Sécurité, Environnement, Sociale, Sociétale, Qualité - Implication Client.

2021 a vu le déploiement de la stratégie climat au sein de l'entreprise avec un suivi des objectifs fixés à l'horizon 2030.

Des plans de sensibilisation, communication et de formation sont lancés aux fins de mobiliser efficacement l'ensemble des acteurs de l'Entreprise.

En 2022, Bouygues Construction renforce sa stratégie sur le développement durable avec trois priorités :

- lutte contre le changement climatique à travers une stratégie de décarbonation de nos activités ;
- création d'une chaîne d'approvisionnement engagée avec des partenariats durables et responsables ;
- création d'une valeur sociale pour avoir un impact positif dans nos communautés et territoires.

En 2023, la *Science Based Targets initiative* (SBTi) a officiellement validé les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Bouygues Construction pour la période 2021-2030. Cette certification atteste que les engagements de l'entreprise sont en adéquation avec les données scientifiques actuelles sur le climat et sont conformes à l'Accord de Paris.

Ainsi, Bouygues Construction s'est fixée d'atteindre trois objectifs de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2021 :

- - 40% sur les émissions directes produites par l'activité propre de l'entreprise (scopes 1&2) ;
- - 30% en intensité (en m²) sur les émissions indirectes générées par la chaîne de valeur de l'entreprise amont (en phase de construction) et aval (en phase d'exploitation) bâtimentaire (scope 3) ;
- - 20 % en valeur absolue sur les émissions indirectes générées par la chaîne de valeur de l'entreprise amont Travaux Publics (scope 3).

Enfin, afin de piloter la démarche, Bouygues Construction a instauré un cycle de management du carbone qui intègre désormais l'optimisation et le suivi du bilan carbone tout au long des phases de chaque projet, de la conception à la livraison.

RISQUES JURIDIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET ÉTHIQUES

Atteintes à l'éthique ou à la conformité

Bouygues Construction est exposée à des risques d'atteinte à l'éthique et à la conformité pouvant résulter du non-respect des référentiels du Groupe, eu égard notamment :

- aux relations qu'elle entretient avec des autorités publiques en tant que donneuse d'ordres, ou des autorisations qu'elle doit obtenir de leur part pour les besoins des projets ;
- aux sollicitations dont ses collaborateurs pourraient faire l'objet (apporteurs d'affaires, fournisseurs ou partenaires locaux) pouvant déboucher sur des pratiques anticoncurrentielles, des conflits d'intérêts, des infractions aux règles d'embargo ;
- au nombre d'intervenants à une opération, en phase commerciale ou d'exécution ;
- à l'importance de ses implantations internationales.

La violation de normes en matière d'éthique et de conformité peut conduire à d'importantes sanctions financières, à des condamnations de nature pénale, à la privation de l'accès à certains marchés, certains financements et/ou couvertures d'assurance, une image dégradée, une désorganisation interne et l'imposition de programmes de surveillance (monitoring) spécifiques et contraignants. Une cartographie des risques de corruption permet un suivi et des plans d'actions appropriés conformément aux recommandations émises par les autorités de contrôle

La politique éthique et conformité de Bouygues Construction est soutenue par un engagement fort de la Direction Générale avec le soutien de son Comité Exécutif, instance dirigeante du Groupe dont le Responsable de l'éthique fait partie. Celui-ci dispose en central de moyens dédiés à ces missions avec la Direction Conformité, relayés par les référents conformités au sein des Directions Juridiques de chaque entité et des Local Legal Desk. Cette politique s'appuie sur le Code d'Éthique, le Code de conduite anticorruption et les 4 Programmes de Conformité du groupe Bouygues. Bouygues Construction dispose d'un Guide Pratique - Éthique & Conformité (revu intégralement en 2022) à destination des collaborateurs qui contient notamment la politique cadeaux et invitation, les dispositions concernant les mécénats et sponsoring mais aussi la règle du Groupe de ne plus recourir à l'intermédiation commerciale. Des outils digitaux viennent compléter la mise en œuvre de cette politique : outil de déclaration des cadeaux/invitations (nouvel outil mis en place fin 2022), bases de données de vérification de conformité, outil de formation développé en interne et un dispositif d'alerte.

Ces dispositifs font l'objet de formation et sensibilisation des collaborateurs via la nouvelle formation *ByCompliant* et les indicateurs de la politique sont présentés annuellement au cours des Revues de Conformité des Entités et de Bouygues Construction, ainsi que du Comité éthique. Par ailleurs, l'ensemble de la politique éthique et conformité fait l'objet d'un suivi afin de favoriser un process d'amélioration continu.

En mai 2023, deux filiales de Bouygues Construction (Bouygues Bâtiment Sud-Est et Linkcity Sud-Est) ont signé une Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) avec le Parquet National Financier. Aux termes de cet accord, Bouygues Construction a accepté de se soumettre à un Programme de Mise en Conformité (PMC) piloté par l'Agence Française Anticorruption. Ce PMC a démarré à l'automne 2023 et les équipes concernées de Bouygues Construction échantent avec l'autorité et les consultants retenus concernant le déploiement des piliers de la Loi Sapin II et les mesures mises en œuvre par Bouygues Construction et ses entités à ce titre.

IV.3 RISQUE DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE COMMERCIAL

La trésorerie d'exploitation positive de nos projets et de nos unités opérationnelles est un principe fondamental de sécurité financière de nos activités. Des courbes prévisionnelles de trésorerie et de risques financiers sont établies sur les grandes affaires dès la phase commerciale et font l'objet de mises à jour régulières.

La qualité et la surface financière des clients, des associés, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants sensibles font l'objet d'analyses. Suivant le cadre contractuel et commercial dans lequel s'inscrit le projet, il peut notamment être fait appel à :

- des avances de démarrage versées par les clients, des retenues de garantie sur les situations sous-traitants,
- la délivrance de garanties bancaires (de paiement par les clients, de bonne fin par les sous-traitants...),
- de la cession de créances sans recours,
- l'assurance risque exportateur (couverture des risques pays & politiques),
- l'assurance crédit.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de dépendance vis-à-vis d'un client spécifique.

Dans les associations momentanées d'entreprises, les répartitions temporaires de trésorerie entre associés s'effectuent contre une garantie bancaire de restitution.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Tout placement effectué auprès d'un tiers est préalablement avalisé par la Direction Trésorerie & Financement, tant sur le choix de la contrepartie bancaire (analyse du rating de l'établissement financier) que sur la nature de l'instrument à souscrire.

Les supports de placement sont principalement :

- des certificats de dépôt et des dépôts à terme dont la maturité n'excède pas 3 mois auprès de contreparties de premier rang,
- des comptes à terme et des comptes rémunérés ouverts auprès de banques de premier rang et offrant une liquidité quotidienne,
- des OPCVM monétaires purs présentant une liquidité quotidienne et une rémunération positive.

Ils font l'objet d'un recensement et d'une surveillance mensuels.

Aucune perte n'a été constatée sur 2023 sur les instruments de placement souscrits.

Au 31 décembre 2023, aucune banque ne concentrait plus de 5 % des liquidités disponibles. Les placements sont effectués à plus de 90 % auprès de contreparties présentant une notation minimum investment grade (Standard & Poors BBB+ minimum).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

À fin décembre 2023, l'excédent financier net s'élève à 3 435 millions d'euros et diminue de (206) millions d'euros par rapport à fin 2022.

Les lignes de crédit à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date sont de 350 millions d'euros.

IV.4 RISQUE DE TAUX

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt porte sur les dettes financières à taux variable figurant au bilan et est couvert par des placements également à taux variable. Bouygues Construction négocie avec ses clients des avances de démarrage pour les chantiers. Bouygues Construction dispose en conséquence d'une trésorerie nette importante qui est placée à court terme avec une sensibilité à la variation des taux d'intérêt.

RÈGLES DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Les instruments qui peuvent être utilisés sont limités aux produits suivants : swaps de taux d'intérêt, caps et tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux. Ils ont pour caractéristiques : de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang, de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel. L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Le principe est de couvrir, au niveau de Bouygues Construction, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent. Étant donné le niveau d'endettement brut de Bouygues Construction et les investissements à réaliser par Bouygues Construction, la mise en place des instruments financiers susvisés est limitée à un usage de couverture des risques pris par la société.

IV.5 RISQUE DE CHANGE

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

Bouygues Construction est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise.

C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs de Bouygues Construction en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques « pays ».

RÈGLES DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Les instruments qui peuvent être utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, options de change dans le cadre de la couverture du risque de change. Ils ont pour caractéristiques : de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang, de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel. L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Le principe appliqué au sein de Bouygues Construction est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales par rapport à la devise fonctionnelle du chantier ou de l'entité concernée. Lorsque les flux futurs sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire. Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

IV.6 RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Bouygues Construction n'est pas exposé au risque sur actions.

Des instruments financiers peuvent ponctuellement être souscrits pour couvrir un risque lié aux matières premières sous réserve que les marchés financiers proposent un instrument adéquat. Ces instruments ne sont souscrits qu'à des fins de couverture auprès de banques de premier rang.

V - DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ - ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ACCORDS COLLECTIFS - CONDITIONS DE TRAVAIL

Conformément à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, les informations relatives :

- aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit ;
- à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ;
- aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés ;
- aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités ;
- aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves ;
- aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

figurent dans le document d'enregistrement universel 2023 de la société Bouygues, disponible sur www.bouygues.com à compter du 22 mars 2024.

VI - PLAN DE VIGILANCE

Conformément à l'article L. 225-102-4 du code de commerce, les informations relatives :

- aux droits humains et libertés fondamentales,
- à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

figurent dans le document d'enregistrement universel 2023 de la société Bouygues, disponible sur www.bouygues.com à compter du 22 mars 2024.

VII - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII – PERSPECTIVES 2024

Les perspectives ci-après s'entendent sur la base des éléments connus à date.

Bouygues Construction dispose de nombreux atouts et bénéficie notamment :

- d'une activité acquise pour l'exercice 2024 de 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023 et d'un carnet à moyen terme (2 à 5 ans) de 6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023 ;
- d'une structure financière solide, forte d'un excédent financier net de 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023 ; et
- d'une capacité à exporter ses compétences à l'international : avec 60 % du chiffre d'affaires réalisé hors de France, Bouygues Construction ambitionne d'étendre son implantation géographique à de nouveaux marchés développés et à fort potentiel.

IX – EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DES COMPTES INDIVIDUELS

IX.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Le périmètre de consolidation est composé de 355 sociétés dont 54 % à l'international, contre 432 sociétés consolidées à fin 2022.

Il se décompose en :

- 200 sociétés contrôlées, consolidées en intégration globale ;
- 113 sociétés qualifiées d'activité conjointe, consolidées en intégration proportionnelle, et
- 42 sociétés qualifiées de co-entreprise ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principales opérations de l'exercice 2023 sont les suivantes :

APPORT PAR BOUYGUES CONSTRUCTION DE SES ACTIVITÉS ÉNERGIES & SERVICES À EQUANS :

Le 4 janvier 2023, Bouygues Construction a apporté à Equans l'intégralité des actions composant le capital de ses activités Énergies & Services (sociétés Bouygues Energies & Services et Kraftanlagen Energies & Services GmbH). L'intégralité des actions Equans reçues par Bouygues Construction en rémunération de cet apport a été distribuée à ses actionnaires, soit à Bouygues SA et à SFPG.

Ce transfert a été réalisé sur la base de la valeur comptable historique des activités Énergies & Services chez Bouygues Construction dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun.

Dans les comptes du groupe Bouygues Construction, le pôle Énergies et Services avait été classé en Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées depuis l'exercice clos au 31 décembre 2021 en application de la norme IFRS 5. À l'issue de l'apport des activités Énergies &

Services à Equans, l'impact de cette opération est constaté en résultat net des activités abandonnées et s'élève à -15 millions d'euros.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION DE RICHELMI

La société Richelmi, antérieurement consolidée selon la méthode de l'intégration globale, est désormais consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'impact de ce changement de méthode dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 s'élève à + 8 millions d'euros correspondant à la revalorisation des 50 % des titres conservés.

Les autres variations de périmètre survenues sur l'exercice 2023 n'ont pas d'impacts matériels sur les comptes consolidés.

ACTIF

Les immobilisations corporelles (436 millions d'euros) et incorporelles (13 millions d'euros) ont diminué de 57 millions d'euros par rapport à fin 2022. Cette variation s'explique notamment par :

- les investissements de période de 125 millions d'euros dont 71 millions d'euros à l'étranger (notamment 23 millions d'euros liés au chantier du métro d'Abidjan), et 54 millions d'euros investis en France ;
- les dotations aux amortissements de la période (- 155 millions d'euros) ;
- les cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (donnant lieu à une augmentation de la trésorerie de 43 millions d'euros).

Le poste « goodwill » s'établit à 303 millions d'euros. Il intègre 5 millions d'euros d'effet de variation des cours des devises étrangères contre euro (les goodwill étant comptabilisés et suivis dans la devise fonctionnelle de la société acquise).

Les coentreprises et entités associées, 36 millions d'euros (29 millions d'euros à fin 2022), correspondent aux participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le poste est principalement composé au 31 décembre 2023 de la participation de 33 % dans le Consortium Stade de France pour 9 millions d'euros, de la participation de 50 % dans la société UBY (Ex Com'In) pour 7 millions d'euros et de la participation de 50 % dans Richelmi pour 6 millions d'euros.

Les autres actifs financiers non courants, à 193 millions d'euros, sont exclusivement constitués de 39 millions d'euros de participations non consolidées, et de 154 millions d'euros de prêts, de créances rattachées à des participations et de dépôts et cautionnements. Leur montant s'élevait à 202 millions d'euros fin 2022.

Le poste « impôts différés actifs » est de 62 millions d'euros ; il est composé principalement de gains latents d'impôts liés aux provisions pour avantages au personnel et aux provisions fiscalement non déductibles temporairement.

L'actif courant hors trésorerie s'élève à 3 214 millions d'euros à fin décembre 2023.

La trésorerie nette des concours bancaires courants, 3 755 millions d'euros, diminue de (236) millions d'euros par rapport à fin 2022 (3 991 millions d'euros).

PASSIF

Les capitaux propres totaux (y compris les « participations ne donnant pas le contrôle », qui correspondent aux intérêts minoritaires) diminuent de 634 millions d'euros par rapport à fin 2022 et s'établissent à 726 millions d'euros. Cette variation s'explique notamment par :

- (609) millions d'euros d'apport des titres Equans à Bouygues SA ;
- 178 millions d'euros de résultat net part du Groupe de la période ;
- (199) millions d'euros de distribution de dividendes aux actionnaires du Groupe ;
- et (13) millions d'euros de variation des écarts actuariels et impôts différés associés à la suite de la hausse des taux d'actualisation et des hypothèses d'augmentation des salaires sur les IFC et Pensions.

Les dettes financières non courantes s'élèvent à 309 millions d'euros, soit une diminution de 29 millions d'euros par rapport à fin 2022, notamment liée au remboursement d'un emprunt auprès des sociétés de compensation de trésorerie du groupe Bouygues dans le cadre de l'opération d'apport du pôle Énergies & Services à Equans.

Les provisions, poste important dans les activités de BTP, sont présentées en normes internationales selon leur exigibilité : provisions non courantes, 726 millions d'euros et provisions courantes, 650 millions d'euros.

Les impôts courants, 89 millions d'euros, correspondent aux impôts sur les sociétés à échéance court terme, dus par les filiales françaises et étrangères.

Les dettes fournisseurs représentent 2 292 millions d'euros fin 2023 par rapport à 2 282 millions d'euros fin 2022.

Le poste « Passif sur contrats clients » s'élève à 1 750 millions d'euros à fin décembre 2023 (contre 1 900 millions d'euros à fin décembre 2022). Il répond aux préconisations de présentation de la norme IFRS 15 et correspond au cumul des avances et acomptes reçus et des produits constatés d'avance.

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 403 millions d'euros. Ce poste regroupe principalement les dettes fiscales et sociales.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 755 millions d'euros, en augmentation de 5 % par rapport à 2022. 40 % du chiffre d'affaires est réalisé en France et 28 % dans le reste de l'Europe.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 281 millions d'euros (276 millions d'euros en 2022). Après déduction de 95 millions d'euros de charges d'impôt et de 15 millions d'euros de résultat net des activités abandonnées, le résultat net part du Groupe ressort à 178 millions d'euros.

IX.2 COMPTES INDIVIDUELS

COMMENTAIRES

La diminution de 524 millions d'euros de l'actif immobilisé net (1 277 millions d'euros fin décembre 2023 contre 1 801 millions d'euros fin 2022) s'explique principalement par :

- des augmentations de capital :
 - sur la société Bouygues UK pour 57 millions d'euros,
 - sur la société DRAGAGES Hong Kong pour 23 millions d'euros.

- un remboursement de capital de 4 millions d'euros par le Consortium Stade de France,
- l'apport le 4 janvier 2023 de Bouygues Construction SA à Equans de l'intégralité des actions composant le capital de ses activités Énergies & Services (BYES SAS pour 510 millions d'euros et Kraftanlagen Energies et Services pour 99 millions d'euros). L'intégralité des actions Equans reçues par Bouygues Construction en rémunération de cet apport a été immédiatement distribuée à Bouygues SA.

Les capitaux propres s'élèvent à 668 millions d'euros fin décembre 2023, en diminution de 732 millions d'euros. Cette variation correspond :

- à l'opération de transfert des titres Equans (BYES SAS et Kraftanlagen) à Bouygues SA par imputation sur la prime d'émission pour 339 millions d'euros et sur le report à nouveau pour 270 millions d'euros soit un total de 609 millions d'euros,
- à la distribution de dividendes pour 199 millions d'euros,
- au résultat de l'exercice de 76 millions d'euros.

Les dettes financières représentent 600 millions d'euros fin décembre 2023 (401 millions d'euros fin 2022). Ce poste correspond à la trésorerie empruntée auprès des sociétés de compensation de trésorerie du groupe Bouygues et affectée au financement d'actifs à long terme.

La trésorerie nette ressort à (734) millions d'euros fin décembre 2023. Elle était de (492) millions d'euros fin 2022 soit une variation de (242) millions d'euros.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

À fin décembre 2023, l'excédent financier net s'élève à 3 435 millions d'euros et diminue de (206) millions d'euros par rapport à fin 2022.

Les lignes de crédit à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date sont de 350 millions d'euros.

MONTANT DES PRÊTS À MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ À TITRE ACCESSOIRE À SON ACTIVITÉ PRINCIPALE

(article L 511-6, 3bis al.1 et art R 511-2-1-1 et R 511-2-1-2 du code monétaire et financier)

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à titre accessoire à son activité principale, au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce, la présentation de l'activité et des résultats du groupe Bouygues Construction figurant dans le présent rapport inclut celle des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elle.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan de la Société et figure en page suivante.

SUCCESSALES – ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société possède trois établissements secondaires ouverts dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et comptable de la Société. Il s'agit des CRP Comptabilité à Rouen et Saint-Herblain et du CRP Paie à Lyon.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, les informations sur les délais de paiement :

- des fournisseurs, portant sur factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- des clients, relatives aux factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

| Filiales et participations | Capital ^(d) | Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats ^(d) | Quote-part du capital détenu (en %) | Valeurs comptables des titres détenus | | Prêts et avances consentis non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice | Observations |
|----------------------------|------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|-------|--|---|--|-----------------------------------|---|--------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | | |

A. Renseignements détaillés ^{(a)(b)}

| Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société) | | | | 1076 | 1057 | 330 | 3 | | | | |
|--|-----|-----|----------|------|------|-----|---|-------|-----|----|------------------|
| DTP | 10 | 1 | 100,00 % | 24 | 24 | - | - | 7 | 9 | - | |
| Bouygues Bâtiment International | 25 | 105 | 100,00 % | 85 | 85 | 54 | - | 383 | - | - | |
| Bouygues Bâtiment Île-de-France | 14 | 56 | 92,21 % | 103 | 103 | - | 1 | 1571 | 46 | 31 | |
| Bouygues Travaux Publics | 291 | 2 | 98,88 % | 343 | 343 | 87 | 2 | 2 140 | 106 | - | |
| Bouygues Bâtiment Nord-Est | 25 | 26 | 100,00 % | 35 | 35 | - | - | 476 | 16 | 10 | |
| Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest | 7 | 17 | 93,04 % | 11 | 11 | - | - | 259 | 7 | 4 | |
| Bouygues Bâtiment Sud-Est | 3 | 36 | 100,00 % | 6 | 6 | - | - | 431 | -8 | - | |
| Fichallenge | 2 | -7 | 100,00 % | 2 | - | - | - | - | - | - | |
| Challenger | - | - | 99,99 % | 15 | 15 | - | - | 20 | 4 | - | |
| Bouygues Bâtiment Grand-Ouest | 2 | 57 | 100,00 % | 4 | 4 | - | - | 378 | 19 | 12 | |
| Bouygues Bâtiment Central Europe | - | 17 | 100,00 % | 25 | 25 | 45 | - | - | -12 | - | |
| VSL (Suisse) | 2 | 9 | 100,00 % | 32 | 32 | 84 | - | 47 | -3 | 2 | |
| Losinger Holding (Suisse) | 15 | 16 | 100,00 % | 22 | 22 | - | - | - | 21 | 26 | 1 CHF = 1.079914 |
| Dragages Hong Kong (Hong Kong) | 250 | 165 | 100,00 % | 29 | 29 | 58 | - | 229 | -20 | 5 | 1 HKD = 0.115856 |
| Acieroid (Espagne) | 1 | 2 | 93,81 % | 18 | 1 | - | - | 22 | 0 | - | |
| Bouygues UK (UK) | - | 79 | 100,00 % | 318 | 318 | 2 | - | 375 | -60 | - | 1 GBP = 1.150748 |
| Participations (10 à 50 % du capital) - à détailler | | | | | | | | | | | |

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.

| Total | - | - | - | 42 | 25 | 14 | | | | | |
|---|----------|----------|----------|--------------|--------------|------------|----------|----------|----------|----------|--|
| Filiales françaises (ensemble) | - | - | - | 14 | 13 | 14 | - | - | - | 4 | |
| Filiales étrangères (ensemble) ^(c) | - | - | - | 1 | 1 | - | - | - | - | 1 | |
| Participations dans des sociétés françaises | - | - | - | 26 | 10 | - | - | - | - | 1 | |
| Participations dans des sociétés étrangères | - | - | - | - | - | - | 10 | - | - | - | |
| Total global | - | - | - | 1 117 | 1 082 | 344 | - | - | - | - | |

(a) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.

Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(b) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(c) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(d) Montant dans la monnaie locale avec indication de la devise et du taux de conversion en observation.

| Montants exprimés en milliers d'euros | Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---------------------------------------|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |

A. Factures concernées, par tranches de retard de paiement

| | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|--------|--------|-------|--------|--------|--------|---------|--------|------|---|--------|--------|
| Nombre de factures | 323 | | | | | 95 | 297 | | | | | 13 |
| Montant total TTC | 11 521 | 284 | 0 | 26 | 13 | 323 | 46 806 | 54 | 245 | / | 4 | 303 |
| % du total achats TTC | 8,26 % | 0,20 % | 0,0 % | 0,02 % | 0,01 % | 0,23 % | | | | | | |
| % du CA TTC | | | | | | | 21,96 % | 0,03 % | 0,11 | 0 | 0,00 % | 0,14 % |

B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

| | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|--|--|---|--|--|--|--|--|---|--|--|--|
| Nombre de factures | | | 0 | | | | | | 0 | | | |
| Montant total TTC | | | 0 | | | | | | 0 | | | |

C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L. 443-1 du code de commerce)

| | | |
|--|---|---|
| Délais utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais contractuels : sauf cas particuliers, le délai contractuel généralement utilisé est 45 jours fin de mois | Délais contractuels : sauf cas particuliers, le délai contractuel généralement utilisé est à 30 jours le 15 du mois suivant |
|--|---|---|

Pour mémoire :

- le poste « fournisseurs et comptes rattachés » (38 M€) comprend également les charges à payer et les effets à payer non présentés.

- le poste « clients et comptes rattachés » (48 M€) comprend également les factures à établir.

X - INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

À fin décembre 2023, les effectifs consolidés de Bouygues Construction étaient de 32 470 collaborateurs se répartissant de la façon suivante :

| | |
|------------------------------|---------------|
| • Effectifs en France | 12 154 |
| - Compagnons | 3 267 |
| - ETAM | 2 401 |
| - Cadres | 6 486 |

Y compris collaborateurs cadres en détachement à l'international

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| • Effectifs à l'international | 20 316 |
| - Expatriés ^(a) | 362 |
| - Effectifs locaux à l'international | 19 954 |

(a) expatriés de droit français uniquement

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2023 s'élève à 2,5.

Le taux de gravité atteint 0,30.

XI - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

| | |
|--|------------------|
| Bénéfice net de l'exercice | 75 957 867,25 € |
| Dotation à la réserve légale (dotée à son maximum) | NÉANT |
| Report à nouveau antérieur | 444 092 735,79 € |
| Soit un bénéfice distribuable | 520 050 603,04 € |
| Distribution d'un dividende d'un montant de | 194 643 066,45 € |
| Solde au report à nouveau | 325 407 536,59 € |

Le dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2023 est fixé à un montant de 108,85 euros par action y ouvrant droit.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Nombre d'actions | 1 706 230 | 1 706 230 | 1 788 177 |
| Dividende par action | 89,00 € | 160,70 € | 111,50 € |
| Dividende total | 151 854 470,00 € | 274 191 161,00 € | 199 381 735,50 € |

XII - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102, alinéa 2, du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices a été annexé au présent rapport.

XIII - PRISES DE PARTICIPATIONS ET PRISES DE CONTRÔLE

XIII.1 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

Conformément aux articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris aucune participation directe (en capital ou en droits de vote) représentant plus de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % ou 50 % du capital de sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

XIII.2 PRISES DE CONTRÔLE DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

Conformément aux articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris aucun contrôle direct ou indirect dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

XIV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

XIV.1 OPÉRATIONS MODIFIANT LE CAPITAL SOCIAL

Aucune opération n'a eu pour effet de modifier le montant du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

XIV.2 IDENTITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DÉTENANT PLUS DU VINGTIÈME DU CAPITAL SOCIAL OU DES DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, en application de l'article L. 233-12 dudit code, nous vous informons qu'au 31 décembre 2023, le capital social de Bouygues Construction est détenu à hauteur de 99,97 % par la société Bouygues, Société Anonyme, dont le siège social est sis à PARIS (75008) - 32, avenue Hoche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 572 015 246.

XIV.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Conformément à l'article L. 233-31 du Code de commerce, au 31 décembre 2023, la Société ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

XIV.4 ALIÉNATIONS D'ACTIONS EFFECTUÉES EN VUE DE RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Dans la mesure où la Société ne détient aucune participation réciproque avec une autre société, les régularisations par voie d'aliénation imposées par les dispositions de l'article L. 233-39 du Code de commerce ne trouvent pas à s'appliquer.

Ainsi aucune aliénation d'actions n'a été réalisée en vue de régulariser des participations réciproques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

XIV.5 ACTIONS ACHETÉES ET VENDUES AU TITRE DE L'INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE (ARTICLES L. 225-208, L. 225-209-2 ET L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune action n'a été achetée ou vendue au titre de l'intéressement des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

XV - DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées au 4 de l'article 39, du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés au 5 de l'article 39 dudit code n'a été opérée.

XVI - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, il est indiqué que, à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2023, la part du capital de la Société détenue par les salariés de la Société, ainsi que par les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, est nulle.

Il est en revanche précisé que, conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, un rapport spécial sur les attributions ou les levées d'options de souscription ou d'achat d'actions dont ont bénéficié, durant l'exercice, les mandataires sociaux de la Société ainsi que les dix principaux bénéficiaires parmi les salariés de la Société, est présenté à l'Assemblée Générale.

XVII - OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-7-2 du Code du travail.

XVIII - AUTORISATIONS DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 25 octobre 2023, le Président-directeur général à consentir des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros.

Ces autorisations ont été données pour une période d'un an.

XIX - RÉOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons de vous prononcer sur les points suivants figurant à l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et fixation du dividende,
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

XX - AUTRES INFORMATIONS

Administration et contrôle de la Société

Au 31 décembre 2023, la Société est dirigée par un Président-directeur général et un Directeur général délégué.

Nous vous informons que :

- les mandats de commissaire aux comptes titulaire d'ERNST & YOUNG AUDIT et de commissaire aux comptes suppléant d'AUDITEX arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- le mandat de commissaire aux comptes de MAZARS arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

| ACTIF (en millions d'euros) | 31/12/2023 net | 31/12/2022 net |
|--|----------------|----------------|
| Immobilisations corporelles | 436 | 494 |
| Droits d'utilisation des actifs loués | 103 | 104 |
| Immobilisations incorporelles | 13 | 12 |
| Goodwill | 303 | 298 |
| Coentreprises et entités associées | 36 | 29 |
| Autres actifs financiers non courants | 193 | 202 |
| Impôts différés actifs | 62 | 59 |
| ACTIF NON COURANT | 1 146 | 1 198 |
| Stocks | 217 | 233 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 134 | 106 |
| Clients et comptes rattachés | 1 335 | 1 142 |
| Actifs sur contrats clients | 614 | 668 |
| Actifs d'impôt courants | 50 | 38 |
| Autres créances courantes | 854 | 865 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 146 | 4 235 |
| Instruments financiers - Couverture des dettes financières | - | - |
| Autres actifs financiers courants | 10 | 13 |
| ACTIF COURANT | 7 360 | 7 300 |
| Actifs ou activités détenus en vue de la vente | - | 3 532 |
| TOTAL ACTIF | 8 506 | 12 030 |

| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|---------------|
| Capital social | 134 | 134 |
| Primes et réserves | 395 | 899 |
| Réserve de conversion | 14 | 13 |
| Actions propres détenues | - | - |
| Résultat net part du Groupe | 178 | 311 |
| CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) | 721 | 1 357 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 5 | 3 |
| CAPITAUX PROPRES | 726 | 1 360 |
| Dettes financières non courantes | 309 | 338 |
| Obligations locatives non courantes | 91 | 95 |
| Provisions non courantes | 726 | 667 |
| Impôts différés passifs | 25 | 27 |
| PASSIF NON COURANT | 1 151 | 1 127 |
| Dettes financières courantes | 11 | 12 |
| Obligations locatives courantes | 39 | 39 |
| Passifs d'impôt courants | 89 | 70 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 292 | 2 282 |
| Passifs sur contrats clients | 1 750 | 1 900 |
| Provisions courantes | 650 | 605 |
| Autres passifs courants | 1 403 | 1 438 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | 391 | 244 |
| Instruments financiers - Couverture des dettes financières | - | - |
| Autres passifs financiers courants | 4 | 7 |
| PASSIF COURANT | 6 629 | 6 597 |
| Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente | - | 2 946 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | 8 506 | 12 030 |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET (-)/EXCÉDENT FINANCIER NET (+) | 3 435 | 3 641 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en millions d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES^(a) | 9 755 | 9 306 |
| Autres produits de l'activité | 15 | 19 |
| Achats consommés | (5 712) | (5 473) |
| Charges de personnel | (2 353) | (2 246) |
| Charges externes | (1 402) | (1 526) |
| Impôts et taxes | (99) | (105) |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | (155) | (168) |
| Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués | (39) | (37) |
| Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées | (176) | 5 |
| Variation des stocks de production et de promotion immobilière | (3) | 19 |
| Autres produits d'exploitation ^(b) | 580 | 567 |
| Autres charges d'exploitation | (130) | (85) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT | 281 | 276 |
| Autres produits opérationnels | 11 | |
| Autres charges opérationnelles | (92) | (72) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | 200 | 204 |
| Produits financiers | 109 | 38 |
| Charges financières | (24) | (23) |
| COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (-) / PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET (+) | 85 | 15 |
| Charges d'intérêts sur obligations locatives | (6) | (6) |
| Autres produits financiers | 30 | 53 |
| Autres charges financières | (29) | (13) |
| Impôt | (95) | (83) |
| Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées | 12 | (7) |
| RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES | 197 | 163 |
| Résultat net des activités abandonnées | (15) | 148 |
| RÉSULTAT NET | 182 | 311 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 178 | 311 |
| Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 4 | - |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN EUROS) | 107,95 | 94,32 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS) | 107,95 | 94,32 |

(a) dont chiffre d'affaires réalisé à l'international

5 836

5 304

(b) dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées et autres

153

119

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

| (en millions d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|---|---------------|---------------|
| RÉSULTAT NET | 182 | 311 |
| Éléments non recyclables en résultat net | | |
| Écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (44) | 5 |
| Réévaluation des placements en instruments de capitaux propres | 1 | |
| Impôts sur éléments non recyclables en résultat net | 2 | (2) |
| Quote-part des produits et charges non recyclables des coentreprises et entités associées | - | - |
| Éléments non recyclables relatifs aux activités abandonnées, nets d'impôts | - | - |
| Éléments recyclables en résultat net | | |
| Écarts de conversion | (1) | 4 |
| Réévaluation des actifs de couverture | 7 | 4 |
| Impôts sur éléments recyclables en résultat net | (1) | - |
| Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées | 1 | (1) |
| Éléments recyclables relatifs aux activités abandonnées, nets d'impôts | - | 15 |
| PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | (35) | 25 |
| PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISÉS | 147 | 336 |
| Produits et charges nets comptabilisés part du Groupe | 144 | 336 |
| Produits et charges nets comptabilisés des participations ne donnant pas le contrôle | 3 | - |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros) | Capital Prime d'émission | Réserves liées au capital et Report à nouveau | Réserves et Résultat consolidés | Actions propres détenues | Opérations affectées directement en capitaux propres | Total Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|--------------------------|---|---------------------------------|--------------------------|--|--------------|---|--------------|
| SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 143 | 393 | 499 | | (70) | 965 | 6 | 971 |
| Mouvements Exercice 2022 | | | | | | | | |
| Résultat net | - | - | 311 | - | - | 311 | - | 311 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | - | - | - | - | 25 ^(a) | 25 | ^(a) | 25 |
| Résultat net et produits et charges comptabilisés^(b) | - | - | 311 | - | 25 | 336 | - | 336 |
| Opérations nettes sur capital et réserves | 330 | (33) | 33 | - | - | 330 | - | 330 |
| Acquisitions et cessions d'actions propres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Acquisitions et cessions sans changement de contrôle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution | - | - | (274) | - | - | (274) | (3) | (277) |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 473 | 360 | 569 | | (45) | 1 357 | 3 | 1 360 |
| Mouvements Exercice 2023 | | | | | | | | |
| Résultat net | - | - | 178 | - | - | 178 | 4 | 182 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | - | - | - | - | (34) ^(a) | (34) | (1) ^(a) | (35) |
| Résultat net et produits et charges comptabilisés^(b) | - | - | 178 | - | (34) | 144 | 3 | 147 |
| Opérations nettes sur capital et réserves | - | 368 | (368) | - | - | - | - | - |
| Acquisitions et cessions d'actions propres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Acquisitions et cessions sans changement de contrôle | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Distribution | - | - | (199) | - | - | (199) | (2) | (201) |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers) | (339) | (270) | 28 | - | - | (581) | 1 | (580) |
| SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023 | 134 | 458 | 208 | - | (79) | 721 | 5 | 726 |

(a) dont variation de la réserve de conversion

| | Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|------------------------------------|--------|---|-------|
| Sociétés contrôlées | | (1) | (1) |
| Coentreprises et entités associées | 1 | | 1 |
| | 1 | (1) | |

(b) Voir état des produits et charges comptabilisés

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en millions d'euros) | Exercice 2023 | Exercice 2022 |
|--|---------------|---------------|
| I - FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES | | |
| A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ | | |
| Résultat net des activités poursuivies | 197 | 163 |
| Retraitements : | | |
| Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus | 5 | 20 |
| Dividendes des sociétés non consolidées | (3) | (8) |
| Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes | 158 | 192 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués | 41 | 38 |
| Plus et moins-values de cessions d'actifs | 28 | (22) |
| Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines | 95 | 83 |
| Impôts décaissés | (95) | (92) |
| Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie | (62) | (12) |
| CAF APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET / PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET, CHARGES D'INTÉRÊTS SUR OBLIGATIONS LOCATIVES ET APRÈS IMPÔTS DÉCAISSÉS | 364 | 362 |
| Reclassement du coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net et des charges d'intérêts sur obligations locatives | (79) | (9) |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité y compris dépréciations et provisions courantes ^a | (153) | (46) |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ | 132 | 307 |
| B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles | (125) | (127) |
| Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles | 43 | 44 |
| Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles | (3) | 5 |
| Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés | (2) | (1) |
| Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés | 4 | 12 |
| Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés | - | - |
| Prix d'acquisition des activités consolidées | (4) | (39) |
| Prix de cession des activités consolidées | - | - |
| Dettes nettes sur activités consolidées | (4) | 16 |
| Autres variations de périmètre : trésorerie des sociétés acquises ou cédées | (88) | 1 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissements : var. prêts, dividendes reçus sociétés non consolidées | 16 | 32 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | (163) | (57) |
| C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires | (1) | 330 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (199) | (274) |
| Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle | (2) | (3) |
| Variation des dettes financières courantes et non courantes | (28) | 15 |
| Remboursement des obligations locatives | (46) | (42) |
| Coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives | 79 | 9 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | - | 399 |
| FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | (197) | 434 |
| D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES | (8) | 27 |
| VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A+B+C+D) | (236) | 711 |
| TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE | 3 991 | 4 116 |
| Flux nets | (236) | 711 |
| Flux non monétaires | - | - |
| Activité détenue en vue de la vente | - | (836) |
| TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE | 3 755 | 3 991 |
| II - FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES | | |
| TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE | 791 | 1 163 |
| Flux nets | (791) | (372) |
| TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE | - | 791 |

(a) Définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

NOTE 1. FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1.1 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 4 janvier 2023, Bouygues Construction a apporté à Equans l'intégralité des actions composant le capital de ses activités Énergies & Services (sociétés Bouygues Énergies & Services, Kraftanlagen Énergies & Services GmbH). L'intégralité des actions Equans reçues par Bouygues Construction en rémunération de cet apport a été distribuée à ses actionnaires, soit à Bouygues SA et à sa filiale SFPG.

Ce transfert a été réalisé sur la base de la valeur comptable historique des activités Énergies & Services chez Bouygues Construction dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun.

Dans les comptes du groupe Bouygues Construction, le pôle Énergies et Services avait été classé en Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées depuis l'exercice clos au 31 décembre 2021 en application de la norme IFRS 5. À l'issue de l'apport des activités Énergies & Services à Equans, l'impact de cette opération est constaté en résultat net des activités abandonnées et s'élève à - 15 Meur.

Le 3 juillet 2019, le tribunal d'appel de Singapour a confirmé la décision de première instance mettant à la charge de Dragages Singapour, filiale de Bouygues Construction, les coûts de réfection de l'ensemble du bardage de la façade de la tour Centennial livrée en 1997, faisant suite à la chute en 2004, puis en 2011, de panneaux de la façade. Le 19 avril 2023, Dragages Singapour a été condamnée par la Haute Cour de la République de Singapour à payer 39 millions d'euros.

Le 26 juin 2023, aux termes d'une procédure d'appel et d'une négociation avec le client, Dragages Singapour a signé un accord mettant un terme définitif à ce litige pour 37 millions d'euros, payés au cours du deuxième trimestre 2023.

Le 16 février 2022, la CRC Auvergne-Rhône-Alpes a adressé des observations à Bouygues Bâtiment Sud-Est et Linkcity Sud-Est, au titre desquelles la CRC relève des manquements concernant l'attribution des marchés publics de l'appel à projets pour le Centre hospitalier Annecy Genevoix (CHANGE).

Le 7 juin 2022, la CRC a rendu un rapport d'observations définitives qui a conclu à l'existence d'irrégularités dans l'attribution de ces projets. La CRC a transmis le dossier au PNF. Une enquête préliminaire a été ouverte.

Le 15 mai 2023, Bouygues Bâtiment Sud-Est et Linkcity Sud-Est ont signé une convention judiciaire d'intérêt public avec le PNF. Dans cette convention, Bouygues Bâtiment Sud-Est et Linkcity Sud-Est se sont engagés à payer respectivement les sommes de 6,8 millions d'euros et 1,2 million d'euros au titre de l'amende d'intérêt public. Parallèlement a été prévu la mise en place d'un Programme de Mise en Conformité diligentée par l'AFA pour un montant maximum de 1,3 million d'euros.

À la suite de contrôles portant sur les exercices 2018 et 2019, la direction des vérifications nationales et internationales de la direction générale des finances publiques (« DVNI ») a notifié à Bouygues Construction deux propositions de rectification au titre de l'impôt sur les sociétés, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de retenues à la source. L'administration considère que le montant des redevances perçues par Bouygues Construction auprès de ses filiales au titre des licences de marques devrait être revalorisé. Bouygues Construction, qui conteste tant le principe de cette revalorisation que son quantum, a saisi la Commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires. En décembre 2023, Bouygues Construction a reçu une nouvelle proposition de rectification, au titre de l'année 2020, ayant le même objet que les deux propositions de rectification ci-dessus mentionnées. Bouygues Construction a contesté cette proposition de rectification par voie d'observations du contribuable.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Aucun fait significatif n'est intervenu postérieurement au 31 décembre 2023.

NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.1 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Construction au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC »), à présent appelé *IFRS Interpretation Committee*, ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) : le bilan, le compte de résultat, l'état des produits et charges comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2022.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Construction intègrent les comptes de Bouygues Construction S.A. et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées, les coentreprises et les activités conjointes. Ils sont présentés en millions d'euros et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2013-03 du 7 novembre 2013 et n° 2016-01 du 2 décembre 2016 en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 21 février 2024 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire du 24 avril 2024.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs/passifs évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les méthodes d'évaluations spécifiques aux comptes consolidés sont les suivantes :

JUGEMENTS ET RECOURS À DES ESTIMATIONS

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations (note 3.2.4 de l'annexe), de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix

lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.) (note 19 de l'annexe), de la juste valeur des instruments financiers non cotés (note 17 de l'annexe), de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier (note 7.4 de l'annexe), en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.) (note 6 de l'annexe), des contrats de location (durées raisonnablement certaines d'exercice et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.4.1.1 et 2.4.2.1 de l'annexe), et des marges à fin d'affaires des opérations de construction (note 2.4.3.2 de l'annexe).

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles et recouvrables des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation.

ACTIFS OU ACTIVITÉS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les activités abandonnées sont présentées de la façon suivante dans les états financiers :

- Les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans les rubriques spécifiques du bilan ; les créances et les dettes de ces activités envers les autres entités du Groupe continuent d'être éliminées en consolidation. Le bilan comparatif n'est pas retraité.
- Le résultat net d'impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités

jusqu'à la date de leur cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite ; le compte de résultat de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

- Les flux de trésorerie des activités abandonnées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que la trésorerie hors impôts générée par leur cession proprement dite ; le tableau des flux de trésorerie de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

2.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS IFRS

Au 31 décembre 2023, le Groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existants dans les comptes consolidés de l'exercice 2022 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2023.

• Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire en 2023 :

- Amendement à IAS 12

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 relatif à la comptabilisation initiale d'impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus de la même transaction. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 11 août 2022. Après analyse, l'application de cet amendement n'a aucun impact pour le Groupe, en conséquence aucun retraitement sur les capitaux propres d'ouverture n'a été effectué.

- Impôt minimum mondial (Pilier 2)

Le Groupe est concerné par l'impôt minimal mondial et a engagé des travaux pour collecter les données nécessaires à son chiffrage. L'impact devrait toutefois être non significatif à l'échelle des impôts payés par le Groupe (respectivement 95 et 92 millions d'euros en 2023 et 2022). L'exception de non-reconnaissance d'impôts différés liés à Pilier 2, admise par l'amendement à IAS 12 « Impôts sur le revenu » approuvé par l'IASB en mai 2023, est appliquée par Bouygues.

- IFRS 17 - Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme traitant les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance, appelée à remplacer la norme IFRS 4. La nouvelle norme a été adoptée par l'Union européenne le 8 septembre 2022. Les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs pour le Groupe.

- Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables

Le 1^{er} août 2019, l'IASB a publié un amendement à IAS 1 relatif aux informations sur les méthodes comptables significatives à fournir par les entités plutôt que sur les principales méthodes comptables. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

- Amendement à IAS 8 - Définition des estimations comptables

Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 8 clarifiant la définition des estimations comptables sans en modifier le concept. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et amendements IFRS applicables en 2024 mentionnés ci-après.

• Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- Amendement à IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 relatif à l'évaluation initiale et ultérieure du droit d'utilisation et de l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 20 novembre 2023.

• Normes IFRS et interprétations non adoptées au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024

- Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants

L'IASB a publié des amendements à IAS 1 entre janvier 2020 et octobre 2022 relatifs au classement des passifs courants ou non courants pour des passifs assortis de clauses de covenants et dettes convertibles.

- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement fournisseurs

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 7 et IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans les états financiers sur les effets d'accords de financement de fournisseurs, tels que les accords d'affacturage inversé, sur la situation financière, les flux de trésorerie d'une entité et sur son exposition au risque de liquidité. L'application de cet amendement n'a aucun impact pour le Groupe.

- Réforme des retraites en France

Le 15 avril 2023, la réforme des retraites portant sur le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite en France a été publiée au Journal Officiel. L'impact de cette modification de régime estimé est de 13 millions d'euros et a été appréhendé au 2^e trimestre 2023 en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé (note 13.2 de l'annexe).

2.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.3.1 MODES D'INTÉGRATION ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Construction exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Pour les activités contrôlées conjointement et qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les charges et les produits, les actifs et passifs sont comptabilisées selon les intérêts détenus dans l'activité conjointe.

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Construction exerce une influence notable ainsi que les coentreprises qui confèrent des droits sur l'actif net sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

• Évolution du périmètre de consolidation

| Exercice | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Sociétés contrôlées | 200 | 264 |
| Activités conjointes | 113 | 125 |
| Coentreprises et entités associées | 42 | 43 |
| Total | 355 | 432 |

2.3.2 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen annuel pour le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie. Les différences de conversion qui en découlent sont inscrites dans la rubrique « Réserve de conversion » figurant dans les capitaux propres.

Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net dans une entité étrangère, sont imputées dans les capitaux propres.

2.3.3 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.3.4 IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Les impositions différées sont constatées, sur la totalité des différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif (approche bilan) ; elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale ; elles sont, soit :
- des sources d'impositions futures (impôts différés passifs : IDP) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ;
- des sources de déductions futures (impôts différés actifs : IDA) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Les IDA sont revus à chaque clôture et comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date

d'arrêté des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2023, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 %.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou en passif non courant.

2.3.5 CONTRATS DE CONCESSIONS ET PPP (PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ)

Le Groupe détient des participations dans des sociétés titulaires de contrats de concessions/PPP (Partenariat Public Privé), qui sont traités conformément aux modalités définies par l'interprétation IFRIC 12.

2.4 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.4.1 ACTIF

2.4.1.1 Actif non courant

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont valorisées initialement au coût de revient de l'acquisition.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité ou des modes d'amortissement différents, ces dernières sont comptabilisées séparément (approche par composant).

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ; toutes les remises et rabais commerciaux sont déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges sauf lorsqu'elles améliorent la performance de l'immobilisation définie à l'origine, augmentent sa durée de vie, ou réduisent les coûts opérationnels antérieurement établis.

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur. Le Groupe applique le traitement de référence en comptabilisant les immobilisations selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser l'actif.

La base amortissable correspond au coût d'achat diminué le cas échéant de la valeur résiduelle finale estimée nette des frais de sortie. La valeur résiduelle d'une immobilisation corporelle est le montant que l'entreprise recevrait actuellement pour l'actif si celui-ci était déjà dans les conditions d'âge et d'usure prévues à la fin de sa durée de vie utile (hors effet inflation).

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- constructions : 10 à 40 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : de 3 à 15 ans ;
- autres immobilisations corporelles : de 3 à 10 ans selon la nature du bien (matériel de transport, matériel et mobilier de bureau...).

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation », sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en « Autres produits et charges opérationnels » (note 2.4.3.5 de l'annexe).

DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative (note 10.1 de l'annexe) ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée exécutoire retenue correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Lorsque le Groupe réalise une opération de cession-bail, correspondant à la vente au sens de la norme IFRS 15 d'un bien à un tiers pour le reprendre en location en tant que preneur, le droit d'utilisation est calculé selon la proportion de la valeur nette comptable antérieure du bien transféré, et représente le droit d'utilisation que le Groupe conserve. Cette proportion est basée sur le rapport des obligations locatives ramenées sur le prix de vente du bien. De même le résultat de cession n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur.

Les droits d'utilisation chez Bouygues Construction sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers, dont les durées sont généralement de neuf ans en France.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable, sans substance physique et contrôlé par l'entité. Il peut être :

- séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante),
- issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3R. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis, pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3R offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, méthode dite du « goodwill complet ») ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, méthode dite du « goodwill partiel »).

Les goodwills déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise ; les normes révisées laissent le choix à l'appréciation d'un goodwill complet ou partiel (acquisitions nouvelles).

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le goodwill (ou écart d'acquisition) représente tout excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition.

Le goodwill représente un paiement effectué par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs provenant d'actifs qui ne peuvent être identifiés de manière individuelle et comptabilisés séparément.

Il est comptabilisé dans le poste « goodwill » s'il est positif et repris en résultat dès l'exercice d'acquisition s'il est négatif.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs corporels et incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur conformément à IAS 36 dans le cadre d'un test de dépréciation annuel (*impairment test*). En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

En cas de cession partielle des activités constitutives du regroupement d'UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'activité cédée, à proportion de sa valeur relative dans le regroupement d'UGT à la date de cession, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

À ce titre, le goodwill est affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

À la suite de l'apport des activités Énergies & Services à Equans le 4 janvier 2023, le Groupe a décidé de ne pas opérer de modification au niveau de ses UGT. Ainsi, le Groupe continue de réaliser le test de dépréciation du goodwill sur le regroupement d'UGT BTP en raison de la transversalité et des projets communs présents dans ce regroupement.

La valeur du regroupement d'UGT est déterminée par la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (*Discounted Cash Flow* : DCF) selon les principes suivants :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital ;
- les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction du regroupement d'UGT ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif après charge de loyers et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec les perspectives de développement des marchés sur lesquels opère le regroupement d'UGT, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs du regroupement d'UGT ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives.

La prise en compte des effets de la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation décrite ci-avant est une méthode de simplification acceptée.

Le plan d'affaires utilisé a été établi dans le cadre du cycle de management du Groupe.

Il repose notamment sur les hypothèses de stabilité du périmètre et de continuité de l'exploitation sur les trois années du plan d'affaires.

Le Groupe a fixé un objectif de rentabilité, décliné par année.

Cet objectif est intégré dans les hypothèses du plan d'affaires. Le plan d'affaires tient compte de l'expérience passée ainsi que des sources d'information extérieures.

Hypothèses retenues :

- taux d'actualisation retenu : 7,50 % / 7,10 % selon l'hypothèse ;
- taux de croissance retenu : 2 %.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers sont comptabilisés en fonction de leurs modalités de gestion et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. En fonction de ces critères, les actifs financiers sont comptabilisés (note 3.2.5 de l'annexe) :

- au coût amorti ;
- en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- en juste valeur par résultat.

• Titres de participation et autres titres

Les instruments de capitaux propres autres que les titres consolidés sont comptabilisés en juste valeur. La contrepartie des variations de cette juste valeur dépend du choix irrévocable fait lors de la comptabilisation initiale de ces instruments et peut être soit le compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers ») soit les capitaux propres non recyclables (en « Éléments non recyclables en résultat net »). Le choix de comptabilisation est effectué titre par titre.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Conformément à IFRS 9, une dépréciation est constatée dès la comptabilisation initiale, reflétant le risque de défaut attendu dans les douze mois suivants. Cette dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

2.4.1.2 Actif courant

STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, compte tenu des échéances courtes, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques

d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées visées par ces programmes. En l'absence de transfert, une dette financière est comptabilisée. Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS

Les actifs sur contrats clients représentent un droit conditionnel pour le Groupe à recevoir une rémunération au titre de biens ou services déjà transférés aux clients, et dont l'exigibilité est soumise à d'autres conditions que le passage du temps. Les actifs sur contrats clients (note 4.4 de l'annexe) comprennent ainsi les actifs qui représentent le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur dans la catégorie des « actifs disponibles à la vente ». Les valeurs comptables retenues pour les disponibilités et dépôts à court terme, concours bancaires courants dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché en raison de leur caractère court terme.

2.4.2 PASSIF

2.4.2.1 Passif non courant

DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur (intégrant une composante de risque de contrepartie qui est non significative), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui, même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

PROVISIONS NON COURANTES

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques pouvant être estimée de façon fiable.

Elles comprennent pour l'essentiel :

• Avantages au personnel

- Provisions pour indemnités de fin de carrière (IFC) :

Le Groupe provisionne les indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite, non couvertes par des polices d'assurances.

Le calcul de la provision est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte des éléments suivants :

- classement du personnel en groupes homogènes en fonction du statut, de l'âge et de l'ancienneté,
- salaire mensuel majoré du coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- taux de rotation (turn-over) déterminé en fonction de la tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle,
- espérance de vie : table de mortalité INSEE 2017-2019.

- Provisions pour pensions - régimes à prestations définies :

Le Groupe applique les principes définis par IAS 19 révisée pour calculer et comptabiliser ses obligations liées aux régimes à prestations définies (note 19 de l'annexe).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice, au titre des prestations définies, reflètent

la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués ; elles sont cohérentes entre elles. Le taux d'actualisation et de rendement des actifs est déterminé par rapport au taux de marché attendu, en considérant le calendrier estimé des versements de prestations. Le taux d'actualisation de l'engagement est déterminé par référence au taux de marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Conformément à IAS 19 révisée, l'ensemble des écarts actuariels concernant les plans relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en provisions non courantes par contrepartie des capitaux propres.

- Provision pour médailles du travail :

Le Groupe provisionne le coût des médailles d'ancienneté (10, 20, 30 et 40 ans) selon la « méthode rétrospective en droits projetés » à la date d'obtention des médailles.

Le Groupe affecte en résultat la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles.

• Provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe

• Garanties données aux clients (provisions SAV) :

Elles sont destinées à couvrir les risques mis à la charge de la société durant la période de garantie (essentiellement garantie décennale en France). Les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ; ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée.

• Coûts de remise en état des sites :

Les coûts de remise en état des sites relatifs à des dégradations progressives font l'objet de provisions au passif.

2.4.2.2 Passif courant

FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En raison de leur caractère court terme, ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale dans les comptes consolidés dans la mesure où elles constituent une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

PROVISIONS COURANTES

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent pour l'essentiel :

- les provisions pour risque chantier, travaux et fin de chantier ;
- les provisions pour pertes à terminaison sur contrats clients. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis.

Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat (note 11.1 de l'annexe).

2.4.3 COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.3.1 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services pour lesquels le client a bénéficié du transfert de contrôle de l'actif produit. Il inclut, après élimination des opérations internes, le chiffre d'affaires des sociétés contrôlées et des activités conjointes.

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performances sont identifiés,
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance,
- les obligations de performances distinctes du contrat sont satisfaites,
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable,
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

2.4.3.2 Comptabilisation des contrats de construction

Le chiffre d'affaires relatif aux activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total et prend en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client ou hautement probables.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux (*output method*) ou des coûts des travaux exécutés (*input method*).

Dès lors qu'une perte sur contrat est connue et estimable de manière fiable, elle fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en « Provisions courantes ». La perte est reconnue en totalité quel que soit le degré d'avancement.

2.4.3.3 Résultats sur opérations faites en commun

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant des sociétés en participation et joint-ventures non consolidées. À ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat opérationnel et sont présentés en « Autres produits et charges d'exploitation ».

2.4.3.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond à l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente, et de l'impôt.

Les éventuelles dépréciations de goodwill sont comprises dans le résultat opérationnel.

2.4.3.5 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents - de montant particulièrement significatif - que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La nature de ces éléments est décrite dans la note 13.2 de l'annexe.

2.4.3.6 Produit de l'excédent financier net

Le produit de l'excédent financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'excédent financier net pendant la période (note 9 Principaux éléments de variation de l'excédent financier net), y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférents.

2.4.3.7 Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du produit de l'excédent financier net.

2.4.4 INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêt sur leur compte de résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants :

- achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- swaps de taux d'intérêt, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- swaps et options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting réguliers et spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

• Nature des risques auxquels le Groupe est exposé et principe de gestion de ces risques financiers

RISQUE DE CHANGE

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et plus généralement aux risques « pays ».

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales par rapport à la devise fonctionnelle du chantier ou de l'entité concernée.

Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

RISQUE DE TAUX

Le principal risque de taux auquel les sociétés du Groupe sont exposées concerne l'évolution défavorable des taux d'intérêt européens. En effet, compte tenu du volume significatif d'excédent de trésorerie en euros inscrit au bilan du Groupe, son compte de résultat peut être affecté par une baisse importante et soudaine des taux d'intérêt en euros. Afin de sécuriser la rémunération de la trésorerie excédentaire du Groupe, des opérations de swaps de taux d'intérêt peuvent être réalisées.

RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque sur matières premières. Les principales expositions concernent la sensibilité de certains projets spécifiques aux variations du coût des matières premières principalement liées aux produits pétroliers et à certains métaux. Des opérations de couverture via des instruments financiers de marché peuvent être mises en place sur les projets concernés.

• Principes et règles de comptabilisation des opérations de couverture utilisées par le Groupe

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Le Groupe procède alors, suivant le cas à trois types de comptabilisation :

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE (CASH-FLOW HEDGE)

La couverture de flux de trésorerie correspond à la couverture des variations de flux futurs de trésorerie de l'élément couvert ou d'une opération future.

Dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

La couverture de juste valeur a pour objet de limiter les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif présent dans le bilan.

Dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

La couverture d'un investissement net dans une entité étrangère correspond à la couverture du risque de change sur la part d'actif net détenue par la société consolidante dans cette entité.

Lorsqu'une dette en devise étrangère couvre un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de conversion entre la devise et l'euro sont directement comptabilisés dans les capitaux propres. Quand l'instrument de couverture est un instrument dérivé, la variation de valeur sur l'instrument de couverture qui est considérée constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres ; la partie inefficace étant comptabilisée immédiatement en résultat.

Comme requis par la norme IFRS 9, il est tenu compte, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés, du risque de crédit pour les instruments dérivés actifs et du risque de crédit propre pour les instruments dérivés passifs. Ces composantes n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2.4.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Il est présenté selon IAS 7 amendée et la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte) et n° 2016-01 du 2 décembre 2016.

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence sur la trésorerie et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.4.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan font l'objet d'une synthèse en note 18.

2.4.7 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS

Le Résultat opérationnel courant des activités (ROCA) correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent essentiellement :

- les reprises de provisions et dépréciation non utilisées ;
- les différences de change nettes relatives à des opérations commerciales ;
- les résultats de cessions sur immobilisations ;
- le résultat net des opérations faites en commun qui correspond à la quote-part de résultat provenant de sociétés translucides (sociétés en participation, etc.) ;
- les redevances pour concessions de brevets.

2.4.8 EBITDA APRÈS LOYER

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et autres dépréciations ainsi que des effets liés aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots conservés.

2.4.9 ENDETTEMENT/EXCÉDENT FINANCIER NET

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes composées principalement des emprunts obligataires, des autres emprunts et le cas échéant des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe ne transfère pas les risques et avantages et ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières évaluées à leur juste valeur).

L'endettement/excédent financier net n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.4.10 CASH-FLOW LIBRE

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives.

Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.4.11 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans le tableau des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors impôts sur les sociétés, hors trésorerie nette et dettes financières courantes, hors instruments de couverture, hors obligations locatives courantes et hors créances et dettes sur immobilisations).

2.5 AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre d'IAS 1 révisée (présentation des états financiers), le Groupe présente les composantes du résultat net global sous la forme de deux états détaillés, et ce comme autorisé par l'IASB :

- le compte de résultat net,
- l'état des produits et charges comptabilisés intégrant les autres éléments du résultat global tels que les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres consolidés.

Bouygues Construction entre dans le périmètre de consolidation de la société Bouygues SA pour la présentation des comptes consolidés de cette dernière.

NOTE 3. ACTIF NON COURANT

3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS NETS DE L'EXERCICE (EXPLOITATION ET FINANCIER)

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------------------|------------|
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 120 | 123 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 5 | 4 |
| Investissements bruts d'exploitation | 125^(a) | 127 |
| Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés) | 6 ^(b) | 40 |
| Investissements bruts consolidés | 131 | 167 |
| Cessions d'actifs non courants | (47) ^(c) | (56) |
| Investissements nets consolidés | 84 | 111 |

(a) Correspond au total de la ligne « Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles » du tableau des flux de trésorerie.

(b) Correspond au total des lignes « Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix d'acquisition des activités consolidées » du tableau des flux de trésorerie.

(c) Correspond aux lignes « Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles », « Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix de cession des activités consolidées » du tableau des flux de trésorerie.

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours et avances versées sur commandes | Total |
|---|------------------------------|--|--|---|-------------|
| Brut | | | | | |
| 31/12/2021 | 409 | 846 | 250 | 70 | 1575 |
| Flux 2022 | | | | | |
| Écarts de conversion | 5 | 6 | 4 | 5 | 20 |
| Changements de périmètre | (3) | (6) | - | - | (9) |
| Investissements de l'exercice | 1 | 88 | 33 | 19 | 141 |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | (10) | (94) | (31) | (83) | (218) |
| Activités détenues en vue de la vente | 1 | 9 | (2) | (5) | 3 |
| 31/12/2022 | 403 | 849 | 254 | 6 | 1512 |
| Flux 2023 | | | | | |
| Écarts de conversion | (5) | (9) | (2) | - | (16) |
| Changements de périmètre | - | - | - | - | - |
| Investissements de l'exercice | 2 | 65 | 25 | 27 | 119 |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | 1 | (88) | (34) | (8) | (129) |
| 31/12/2023 | 401 | 817 | 243 | 25 | 1486 |

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours et avances versées sur commandes | Total |
|--|------------------------------|--|--|---|---------------|
| Amortissements, dépréciations et pertes de valeur | | | | | |
| 31/12/2021 | (205) | (642) | (176) | - | (1023) |
| Flux 2022 | | | | | |
| Écarts de conversion | (4) | (5) | (3) | - | (12) |
| Changements de périmètre | 3 | 6 | 1 | - | 10 |
| Dotations et reprises ^(a) | (14) | (121) | (29) | - | (164) |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | 9 | 155 | 29 | - | 193 |
| Activités détenues en vue de la vente | (2) | (14) | (6) | - | (22) |
| 31/12/2022 | (213) | (621) | (184) | - | (1018) |
| Flux 2023 | | | | | |
| Écarts de conversion | 5 | 6 | 2 | - | 13 |
| Changements de périmètre | - | - | - | - | - |
| Dotations et reprises ^(a) | (12) | (114) | (25) | - | (151) |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | 2 | 82 | 22 | - | 106 |
| 31/12/2023 | (218) | (647) | (185) | - | (1050) |

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours et avances versées sur commandes | Total |
|-------------------|------------------------------|--|--|---|------------|
| Net | | | | | |
| 31/12/2022 | 190 | 228 | 70 | 6 | 494 |
| 31/12/2023 | 183 | 170 | 58 | 25 | 436 |

(a) Dont perte de valeur en 2022 : 0 M€.
Dont perte de valeur en 2023 : 0 M€.

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Total |
|--|---------------------------|--|------------------------------------|------------|
| Brut | | | | |
| 31/12/2021 | 209 | 10 | 14 | 233 |
| Flux 2022 | | | | |
| Écarts de conversion | 5 | - | - | 5 |
| Changements de périmètre | 1 | - | - | 1 |
| Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location | (1) | - | (4) | (5) |
| Activités détenues en vue de la vente | (2) | (1) | 2 | (1) |
| 31/12/2022 | 212 | 9 | 12 | 233 |
| Flux 2023 | | | | |
| Écarts de conversion | 2 | - | - | 2 |
| Changements de périmètre | (1) | - | - | (1) |
| Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location ^(a) | 11 | (1) | 1 | 11 |
| 31/12/2023 | 224 | 8 | 13 | 245 |

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|---------------------------|--|------------------------------------|--------------|
| Amortissements, dépréciations et pertes de valeur | | | | |
| 31/12/2021 | (112) | (5) | (8) | (125) |
| Flux 2022 | | | | |
| Écarts de conversion | (2) | - | - | (2) |
| Changements de périmètre | - | - | - | - |
| Dotations et reprises | (30) | (4) | (4) | (38) |
| Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location | 39 | 4 | 10 | 53 |
| Activités détenues en vue de la vente | (13) | - | (4) | (17) |
| 31/12/2022 | (118) | (5) | (6) | (129) |
| Flux 2023 | | | | |
| Écarts de conversion | (1) | - | - | (1) |
| Changements de périmètre | 1 | - | - | 1 |
| Dotations et reprises | (31) | (4) | (4) | (39) |
| Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location | 19 | 4 | 3 | 26 |
| 31/12/2023 | (130) | (5) | (7) | (142) |

| | Terrains et Constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Total |
|-------------------|---------------------------|--|------------------------------------|------------|
| Net | | | | |
| 31/12/2022 | 94 | 4 | 6 | 104 |
| 31/12/2023 | 94 | 3 | 6 | 103 |

(a) Dont 43 millions d'euros de droits d'utilisation liés aux nouveaux contrats de location.

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | Frais de développement | Concessions, brevets et droits assimilés | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|---|------------------------|--|--------------------------------------|------------|
| Brut | | | | |
| 31/12/2021 | - | 104 | 6 | 110 |
| Flux 2022 | | | | |
| Écarts de conversion | - | - | - | - |
| Changements de périmètre | - | - | 1 | 1 |
| Investissements de l'exercice | - | 3 | 2 | 5 |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | - | (3) | - | (3) |
| Activités détenues en vue de la vente | - | 1 | (1) | - |
| 31/12/2022 | - | 105 | 8 | 113 |
| Flux 2023 | | | | |
| Écarts de conversion | - | - | - | - |
| Changements de périmètre | - | - | - | - |
| Investissements de l'exercice | - | 1 | 4 | 5 |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | - | (1) | - | (1) |
| 31/12/2023 | - | 105 | 12 | 117 |

| | Frais de développement | Concessions, brevets et droits assimilés | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|--|------------------------|--|--------------------------------------|--------------|
| Amortissements, dépréciations et pertes de valeur | | | | |
| 31/12/2021 | - | (93) | (6) | (99) |
| Flux 2022 | | | | |
| Écarts de conversion | - | - | - | - |
| Changements de périmètre | - | - | - | - |
| Dotations et reprises ^(a) | - | (4) | - | (4) |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | - | 1 | 1 | 2 |
| Activités détenues en vue de la vente | - | - | - | - |
| 31/12/2022 | - | (96) | (5) | (101) |
| Flux 2023 | | | | |
| Écarts de conversion | - | - | - | - |
| Changements de périmètre | - | - | - | - |
| Dotations et reprises ^(a) | - | (4) | - | (4) |
| Cessions, virements de rubriques et autres mouvements | - | 1 | - | 1 |
| 31/12/2023 | - | (99) | (5) | (104) |

| | Frais de développement | Concessions, brevets et droits assimilés | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|-------------------|------------------------|--|--------------------------------------|-----------|
| Net | | | | |
| 31/12/2022 | - | 9 | 3 | 12 |
| 31/12/2023 | - | 6 | 7 | 13 |

(a) Dont perte de valeur en 2022 : 0 M€.
Dont perte de valeur en 2023 : 0 M€.

3.2.4 GOODWILL

| | Valeur brute | Perte de valeur | Valeur nette | BTP | Énergies et Services |
|--|--------------|-----------------|--------------|------------|----------------------|
| 31/12/2021 | 283 | - | 283 | 283 | - |
| Flux 2022 | | | | | |
| Changements de périmètre | 8 | - | 8 | 17 | (9) |
| Perte de valeur | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements (écarts de conversion et autres) | 23 | - | 23 | (2) | 25 |
| Activités détenues en vue de la vente | (16) | - | (16) | - | (16) |
| 31/12/2022 | 298 | - | 298 | 298 | - |
| Flux 2023 | | | | | |
| Changements de périmètre | - | - | - | - | - |
| Perte de valeur | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements (écarts de conversion et autres) | 5 | - | 5 | 5 | - |
| 31/12/2023 | 303 | - | 303 | 303 | - |

3.2.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

| | Coentreprises et entités associées ^(c) | Participations non consolidées ^(a) | Autres actifs financiers non courants ^(a) | Total | Amortissements et dépréciations | Valeur nette | Actifs d'impôts différés ^(b) |
|---|---|---|--|-------------|---------------------------------|--------------|---|
| 31/12/2022 | 50 | 37 | 177 | 264 | (33) | 231 | 59 |
| Flux 2023 | | | | | | | |
| Écarts de conversion | 1 | (1) | (2) | (2) | - | (2) | - |
| Changements de périmètre | 6 | - | - | 6 | - | 6 | - |
| Investissements et augmentations diverses | 4 | 2 | 21 | 27 | - | 27 | 1 |
| Dotations et reprises | - | - | - | - | 1 | 1 | - |
| Cessions et réductions diverses | (5) | (3) | (31) | (39) | - | (39) | - |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 1 | 4 | - | 5 | - | 5 | 2 |
| 31/12/2023 | 57 | 39 | 165 | 261 | (32) | 229 | 62 |
| Amortissements et dépréciations | (21) | - | (11) | (32) | - | - | - |
| Valeur nette au 31/12/2023 | 36 | 39 | 154 | 229 | - | - | 62 |

(a) Éléments présentés en « Autres actifs financiers non courants » au bilan consolidé.

(b) Cf. note 7 de l'annexe.

(c) Y compris goodwill sur entités associées : 8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

| | Coentreprises et entités associées | Participations non consolidées ^(a) | Autres actifs financiers non courants ^(a) | Total | Amortissements et dépréciations | Valeur nette | Actifs d'impôts différés |
|---|------------------------------------|---|--|-------------|---------------------------------|--------------|--------------------------|
| 31/12/2021 | 44 | 32 | 198 | 274 | (31) | 243 | 57 |
| Flux 2022 | | | | | | | |
| Écarts de conversion | (1) | - | 4 | 3 | - | 3 | - |
| Changements de périmètre | 2 | - | - | 2 | - | 2 | - |
| Investissements et augmentations diverses | 10 | 1 | 23 | 34 | - | 34 | - |
| Dotations et reprises | - | - | - | - | (3) | (3) | - |
| Cessions et réductions diverses | (3) | (12) | (50) | (65) | - | (65) | (8) |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 4 | 16 | (1) | 19 | 1 | 20 | (3) |
| Activités détenues en vue de la vente | (6) | - | 3 | (3) | - | (3) | 13 |
| 31/12/2022 | 50 | 37 | 177 | 264 | (33) | 231 | 59 |
| Amortissements et dépréciations | (31) | - | (12) | (43) | - | - | - |
| Activités détenues en vue de la vente | 10 | - | - | 10 | - | - | - |
| Valeur nette au 31/12/2022 | 29 | 37 | 165 | 231 | - | - | 59 |

(a) Éléments présentés en « Autres actifs financiers non courants » au bilan consolidé.

3.2.6 COENTREPRISES ET ENTITÉS ASSOCIÉES

| | Quote-part de capitaux propres | Goodwill net sur coentreprises et entités associées | Valeur nette |
|--|-----------------------------------|---|--------------|
| 31/12/2021 | 26 | - | 26 |
| Flux 2022 | | | |
| Résultat de l'exercice | 5 | - | 5 |
| Écarts de conversion | (1) | - | (1) |
| Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres | - | - | - |
| Résultats nets et produits et charges nets comptabilisés | 4 | - | 4 |
| Investissements et augmentations de capital | 10 | - | 10 |
| Affectation du résultat N-1, distributions de dividendes, cessions, virements de rubriques et autres mouvements | (5) | - | (5) |
| Activités détenues en vue de la vente | (6) | - | (6) |
| 31/12/2022 | 29 | - | 29 |
| Flux 2023 | | | |
| Résultat de l'exercice | 12 | - | 12 |
| Écarts de conversion | 1 | - | 1 |
| Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres | - | - | - |
| Résultats nets et produits et charges nets comptabilisés | 13 | - | 13 |
| Investissements et augmentations de capital | 4 | - | 4 |
| Affectation du résultat N-1, distributions de dividendes, cessions, virements de rubriques et autres mouvements | (18) | 8 | (10) |
| 31/12/2023 | 28 | 8 | 36 |

| Principales coentreprises et entités associées | 31/12/2022 | Flux nets 2023 | 31/12/2023 | dont quote-part de résultat et perte de valeur |
|--|------------|----------------|------------|--|
| Entités associées | | | | |
| STADE DE FRANCE | 8 | 1 | 9 | 6 |
| VSL JAPON | 2 | (1) | 1 | - |
| ULIVING@ESSEX3 LLP | - | 4 | 4 | - |
| AUTRES | 1 | - | 1 | - |
| Coentreprises | | | | |
| UBY | 9 | (2) | 7 | (3) |
| Sté AMÉNAGEMENT ANSE DU PORTIER | 3 | (1) | 2 | 2 |
| HSU JV LLP | - | - | - | - |
| VSL CHILI | 2 | - | 2 | - |
| MDBI | - | - | - | 5 |
| QUAI 22 PANORAMA | 1 | 1 | 2 | 1 |
| RICHELMI | - | 6 | 6 | (11) |
| AUTRES | 3 | (1) | 2 | 12 |
| Total | 29 | 7 | 36 | 12 |

Pertes cumulées sur les coentreprises et entités associées non prises en compte : (15)M€

Pour les principales coentreprises et entités associées, les montants globaux au titre des éléments d'Actif et de Passif, de produits et de charges sont donnés dans le tableau ci-dessous.

| Montants à 100 % | 31/12/2023 STADE DE FRANCE | 31/12/2022 STADE DE FRANCE |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Actif non courant ^(a) | 19 | 29 |
| Actif courant | 72 | 121 |
| Total Actif | 91 | 150 |
| Capitaux propres | 41 | 48 |
| Passif non courant | 5 | 7 |
| Passif courant | 45 | 95 |
| Total Passif | 91 | 150 |
| Chiffre d'affaires | 74 | 80 |
| Résultat opérationnel | 8 | 18 |
| Résultat net | 7 | 13 |

(a) Net de subventions reçues.

3.2.7 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

3.2.7.1 Participations non consolidées

| Participations non consolidées ^(a) | 31/12/2023 | | 31/12/2022 | |
|---|--------------|-------------------|--------------|-------------------|
| | Juste valeur | % de détention | Juste valeur | % de détention |
| Sociétés françaises | | | | |
| BOUGUES CONSTRUCTION AIRPORT CONCESSIONS EUROPE SAS | 6 | 51 % | 4 | 51 % |
| OPALE DÉFENSE SAS | 1 | 16 % | 1 | 16 % |
| WOOLY | 1 | 100 % | - | - |
| Filiales et participations françaises diverses | 5 | - | 5 | - |
| Sous-Total | 13 | - | 10 | - |
| Sociétés étrangères | | | | |
| CROSS YARRA PARTNERSHIP (AUSTRALIE) | 16 | 10 % | 16 | 10 % |
| JAMAICAN INFRASTRUCTURE OPERATORS LTD | 7 | 49 % | 7 | 49 % |
| HOSPITALITY CAPITAL PARTNERS SA | 1 | 3 % | 1 | 4 % |
| Filiales et participations étrangères diverses | 2 | - | 3 | - |
| Sous-Total | 26 | - | 27 | - |
| Total | 39 | - | 37 | - |

(a) Non consolidées compte tenu :
- de l'absence de contrôle ou d'influence du Groupe sur ces entités ;
- d'une contribution potentielle aux états financiers consolidés non significative.

3.2.7.2 Autres actifs financiers non courants

Ils incluent les rubriques principales ci-après :

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Créances rattachées à des participations | 51 | 47 |
| Prêts et créances immobilisés | 88 | 99 |
| Autres immobilisations financières | 15 | 19 |
| - Dépôts et cautionnements | 13 | 17 |
| - Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2 | 2 |

3.2.7.3 Répartition par nature des participations non consolidées et des autres actifs financiers non courants (hors coentreprises et entités associées)

| | Instruments financiers de capitaux propres | | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | Actifs financiers au coût amorti | Total |
|-----------------------------|--|-------------------|---|----------------------------------|------------|
| | à la juste valeur par OCI ^(a) | à la juste valeur | | | |
| 31/12/2022 | 5 | 32 | - | 165 | 202 |
| Flux 2023 | 2 | - | 2 | (13) | (9) |
| 31/12/2023 | 7 | 32 | 2 | 152 | 193 |
| Échéance à moins d'1 an | - | - | - | 14 | 14 |
| Échéance entre 1 et 5 ans | - | - | - | 54 | 54 |
| Échéance supérieure à 5 ans | 7 | 32 | 2 | 84 | 125 |

(a) Variations enregistrées en *Other Comprehensive Income* (état consolidé des produits et charges comptabilisés).

3.2.7.4 Répartition par niveau des actifs et passifs financiers

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
 - niveau 2 (données observables) : données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables) ;
 - niveau 3 (données non observables) : données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs (par exemple, extrapolation de courbes de taux sur des périodes longues non observables).
- Sont principalement concernés dans le Groupe certains titres de participations non consolidées.

| | Niveau 1 Cours cotés | Niveau 2 Données observables | Niveau 3 Données non observables | 31/12/2023 |
|--|-------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par OCI ^(a) | - | - | 7 | 7 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | 34 | 34 |
| Trésorerie nette | 3 755 | - | - | 3 755 |
| Instruments financiers actifs et passifs court terme | 6 | - | - | 6 |

(a) Variations enregistrées en *Other Comprehensive Income* (état consolidé des produits et charges comptabilisés).

NOTE 4. ACTIF COURANT

4.1 STOCKS

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|--|------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Stocks de matières premières et produits finis | 186 | (15) | 171 | 200 | (16) | 184 |
| Stocks sur opérations immobilières | 49 | (3) | 46 | 52 | (3) | 49 |
| Total | 235 | (18) | 217 | 252 | (19) | 233 |

| | Dotations de l'exercice | | Reprises de l'exercice | |
|---|-------------------------|------------|------------------------|----------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Dépréciations de stocks de matières premières et produits finis | (3) | (2) | 2 | 3 |
| Dépréciations de stocks sur opérations immobilières | (1) | (1) | 1 | 1 |
| Total | (4) | (3) | 3 | 4 |

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|--|------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 134 | - | 134 | 106 | - | 106 |
| Total | 134 | - | 134 | 106 | - | 106 |

4.3 CLIENTS, ACTIFS D'IMPÔTS ET AUTRES CRÉANCES COURANTES

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 543 | (208) | 1 335 | 1 349 | (207) | 1 142 |
| Actifs sur contrats clients | 614 | - | 614 | 668 | - | 668 |
| Actif d'impôt (courants) | 55 | (5) | 50 | 39 | (1) | 38 |
| Autres créances courantes | 902 | (48) | 854 | 915 | (50) | 865 |
| - Autres créances opérationnelles (Personnel/Organismes sociaux/État/Autres créances) | 420 | (4) | 416 | 360 | (6) | 354 |
| - Créances diverses (Comptes courants, etc.) | 420 | (44) | 376 | 480 | (45) | 435 |
| - Charges constatées d'avance | 62 | - | 62 | 75 | - | 75 |
| Total | 3 114 | (261) | 2 853 | 2 971 | (258) | 2 713 |

4.4 ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS

| | Flux 2023 | | | | |
|--|------------|----------------------|---|-------------------------------|------------|
| | 31/12/2022 | Écarts de conversion | Changements de périmètre et autres mouvements | Variations liées à l'activité | 31/12/2023 |
| Coût d'obtention des contrats clients | - | - | - | - | - |
| Coût d'exécution des contrats clients | - | - | - | - | - |
| Écarts liés à l'avancement des contrats | 668 | - | - | (54) | 614 |
| Total actifs sur contrats clients | 668 | - | - | (54) | 614 |

4.5 RÉPARTITION DES CRÉANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ÉCHUS ET ÉCHUS

| | Encours échus | | | | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|------------|-------------|-------------------|--------------|--------------|------------|
| | Encours non échus | 0 à 6 mois | 6 à 12 mois | À plus de 12 mois | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 916 | 281 | 45 | 301 | 1 543 | 1 349 | |
| Dépréciations des créances clients et comptes rattachés | 1 | (4) | (5) | (200) | (208) | (207) | |
| Total créances clients et comptes rattachés | 917 | 277 | 40 | 101 | 1 335 | - | |
| Total créances clients et comptes rattachés 31/12/2022 | 757 | 262 | 23 | 100 | - | 1 142 | |

4.6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Bouygues Relais | 2 146 | - | 2 146 | 2 294 | - | 2 294 |
| Uniservice | 1 205 | - | 1 205 | 1 247 | - | 1 247 |
| By Construction Relais | 1 | - | 1 | - | - | - |
| Autres disponibilités | 791 | - | 791 | 689 | - | 689 |
| Valeurs mobilières de placement | 3 | - | 3 | 5 | - | 5 |
| Total | 4 146 | - | 4 146 | 4 235 | - | 4 235 |

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan incluaient 35 Meur que le pôle Énergies et Services avait placé dans les filiales de trésorerie du Groupe Bouygues Construction.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et peuvent être facilement convertis en numéraire.

| | Zone Europe | | | | | | | | | | Total 31/12/2023 | Total 31/12/2022 |
|---------------------------------|--------------|-------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|----------------------|--------------|--------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| | Euro | Livre Sterling | Franc Suisse | Autres devises | Dollar de Hong Kong | Dollar Australien | Dollar US | Dollar Canadien | Dollar de Singapour | Autres devises (a) | | |
| Disponibilités | 2 384 | 335 | 421 | 51 | 274 | 147 | 217 | 4 | 24 | 286 | 4 143 | 4 230 |
| Valeurs mobilières de placement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 | 3 | 5 |
| Total 31/12/2023 | 2 384 | 335 | 421 | 51 | 274 | 147 | 217 | 4 | 24 | 289 | 4 146 | - |
| Total 31/12/2022 | 2 500 | 296 | 407 | 21 | 306 | 241 | 230 | 3 | 76 | 155 | - | 4 235 |

(a) Les autres devises concernent principalement la zone Afrique pour 183 millions d'euros en 2023 et 34 millions d'euros en 2022.

La trésorerie nette présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|--------------|--------------|
| Disponibilités | 4 143 | 4 230 |
| Valeurs mobilières de placement | 3 | 5 |
| Total trésorerie et équivalent de trésorerie | 4 146 | 4 235 |
| Concours bancaires courants et Soldes créditeurs de banque | (391) | (244) |
| Total trésorerie nette | 3 755 | 3 991 |

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan incluaient 32 Meur que le pôle Énergies et Services avait placé dans les filiales de trésorerie du Groupe Bouygues Construction.

NOTE 5. CAPITAUX PROPRES

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES CONSTRUCTION SA

Au 31 décembre 2023, le capital social de Bouygues Construction SA est constitué de 1 788 177 actions d'une valeur nominale de 75 euros.

L'évolution sur l'année 2023 est la suivante :

| | Flux 2023 | | | 31/12/2023 |
|-------------------------|--------------------|--------------|-----------|--------------------|
| | 31/12/2022 | Augmentation | Réduction | |
| Actions | 1 788 177 | - | - | 1 788 177 |
| Nombre de titres | 1 788 177 | - | - | 1 788 177 |
| Nominal en euros | 75 | - | - | 75 |
| Capital en euros | 134 113 275 | - | - | 134 113 275 |

5.2 OPÉRATIONS AFFECTÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

5.2.1 ANALYSE DE LA RUBRIQUE « PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES »

| | 31/12/2022 | Flux 2023 | 31/12/2023 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Réserves des écarts actuariels (nettes d'impôts) | (52) | (41) | (93) |
| Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres (nettes d'impôts) | (4) | - | (4) |
| Réserve de conversion des filiales contrôlées | 9 | - | 9 |
| Réserves de juste valeur sur instruments financiers de couverture (nettes d'impôts) | (1) | 6 | 5 |
| Quote part des retraitements sur mises en équivalence | 3 | 1 | 4 |
| Total part Groupe | (45) | (34) | (79) |
| Autres produits et charges sur participations ne donnant pas le contrôle | 1 | (1) | - |
| Total | (44) | (35) | (79) |

5.2.2 RÉSERVES DE CONVERSION (PART GROUPE)

Les réserves de conversion sont générées depuis le 1^{er} janvier 2004, le Groupe ayant pris l'option de les mettre à zéro à cette date conformément à IFRS 1.

Les réserves de conversion incluent la variation de change cumulée des filiales contrôlées ainsi que des coentreprises et entités associées.

Principaux écarts de conversion au 31 décembre 2023 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

| Devises | 31/12/2022 | Flux 2023 | 31/12/2023 |
|---------------------|------------|-----------|------------|
| Dollar Australien | 11 | 4 | 15 |
| Livre sterling | 10 | (2) | 8 |
| Franc suisse | 4 | 3 | 7 |
| Dollar de Hong Kong | 3 | (3) | - |
| Dollar de Singapour | 2 | - | 2 |
| Dollar Canadien | (1) | - | (1) |
| Dollar US | (8) | (1) | (9) |
| Autres devises | (8) | - | (8) |
| Total | 13 | 1 | 14 |

NOTE 6. PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 PROVISIONS NON COURANTES

| | Avantages au personnel | Litiges et contentieux | Garanties données SAV | Risques sur participations | Risques divers étranger | Autres provisions non courantes | Total |
|---|------------------------|------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------------|------------|
| 31/12/2021 | 176 | 73 | 267 | 41 | 39 | 33 | 629 |
| Flux 2022 | | | | | | | |
| Écarts de conversion | - | - | (2) | - | 2 | - | - |
| Virements de rubriques et autres mouvements | - | - | - | 15 | - | - | 15 |
| Changements de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Gains et pertes actuariels | (17) | - | - | - | - | - | (17) |
| Dotations | 36 | 25 | 119 | - | 3 | 15 | 198 |
| Reprises utilisées | (69) | (10) | (71) | - | (1) | (5) | (156) |
| Reprises non utilisées | (1) | (11) | (23) | - | (3) | (5) | (43) |
| Activités détenues en vue de la vente | 26 | 7 | 6 | 1 | - | 1 | 41 |
| 31/12/2022 | 151 | 84 | 296 | 57 | 40 | 39 | 667 |
| Flux 2023 | | | | | | | |
| Écarts de conversion | - | - | 2 | - | (1) | (1) | - |
| Virements de rubriques et autres mouvements | - | - | - | 6 | - | - | 6 |
| Changements de périmètre | (2) | (2) | (1) | - | - | - | (5) |
| Gains et pertes actuariels | 16 | - | - | - | - | - | 16 |
| Dotations | 23 | 20 | 151 | - | 2 | 9 | 205 |
| Reprises utilisées | (25) | (10) | (53) | - | (1) | (13) | (102) |
| Reprises non utilisées | (13) | (8) | (23) | - | (11) | (6) | (61) |
| 31/12/2023 | 150 | 84 | 372 | 63 | 29 | 28 | 726 |

6.2 PROVISIONS COURANTES

| | Provisions risques sur chantiers terminés | Provisions charges de fin de chantier | Provisions pour pertes à terminaison | Autres provisions courantes | Total |
|---|---|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------|
| 31/12/2021 | 73 | 189 | 313 | 107 | 682 |
| Flux 2022 | | | | | |
| Écarts de conversion | 1 | 3 | 4 | 1 | 9 |
| Virements de rubriques et autres mouvements | (19) | 26 | (7) | - | - |
| Changements de périmètre | - | - | - | - | - |
| Dotations | 19 | 96 | 93 | 39 | 247 |
| Reprises utilisées | (15) | (85) | (109) | (41) | (250) |
| Reprises non utilisées | (9) | (37) | (31) | (12) | (89) |
| Activités détenues en vue de la vente | 2 | (8) | 11 | 1 | 6 |
| 31/12/2022 | 52 | 184 | 274 | 95 | 605 |
| Flux 2023 | | | | | |
| Écarts de conversion | 1 | (3) | (6) | (5) | (13) |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 2 | - | - | (2) | - |
| Changements de périmètre | - | - | (2) | - | (2) |
| Dotations | 24 | 85 | 97 | 88 | 294 |
| Reprises utilisées | (5) | (53) | (69) | (21) | (148) |
| Reprises non utilisées | (6) | (31) | (42) | (7) | (86) |
| 31/12/2023 | 68 | 182 | 252 | 148 | 650 |

NOTE 7. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

7.1 ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

| Évolution des impôts différés au bilan consolidé | Flux 2023 | | | | 31/12/2023 |
|--|------------|----------------------------------|--|-------------|------------|
| | 31/12/2022 | Produits nets / (Charges nettes) | Résultat net des activités abandonnées | Autres flux | |
| Impôts différés Actif | 59 | 3 | - | - | 62 |

7.2 PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

| Évolution des impôts différés au bilan consolidé | Flux 2023 | | | | 31/12/2023 |
|--|------------|----------------------------------|--|-------------|------------|
| | 31/12/2022 | (Produits nets) / Charges nettes | Résultat net des activités abandonnées | Autres flux | |
| Impôts différés Passif | 27 | 3 | (6) | 1 | 25 |

7.3 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS PAR ACTIVITÉ ET PAR NATURE

| | Flux 2023 | | | | | | | Actifs/Passifs d'impôt différé nets |
|---|-------------------------------------|--------------------------|----------------------|--|--|--|-------------------|-------------------------------------|
| | Actifs/Passifs d'impôt différé nets | Changements de périmètre | Écarts de conversion | Produits (charges) comptabilisés en résultat | Produits (charges) comptabilisés en résultat net des activités abandonnées | Produits (charges) comptabilisés en capitaux propres | Autres mouvements | |
| | 31/12/2022 | | | | | | | 31/12/2023 |
| A. DÉFICITS FISCAUX | | | | | | | | |
| BTP | 1 | - | - | 2 | - | - | - | 3 |
| ÉNERGIES ET SERVICES | | - | - | | - | - | - | - |
| Sous-total | 1 | - | - | 2 | - | - | - | 3 |
| B. DIFFÉRENCES TEMPORAIRES^(a) | | | | | | | | |
| BTP | 31 | - | - | (4) | 6 | 2 | (1) | 34 |
| ÉNERGIES ET SERVICES | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-total | 31 | - | - | (4) | 6 | 2 | (1) | 34 |
| Total | 32 | - | - | (2) | 6 | 2 | (1) | 37 |

(a) Liées aux décalages fiscaux et retraitements de consolidation.

Principales sources d'impôts différés nets par nature

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Avantages au personnel | 33 | 33 |
| Provisions fiscalement non déductibles temporairement | 29 | 28 |
| Droits d'utilisation des actifs loués | (16) | (16) |
| Obligations locatives | 18 | 17 |
| Déficits fiscaux | 3 | 1 |
| Autres sources d'ID | (30) | (31) |
| Total | 37 | 32 |

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION ESTIMÉ DES ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

| 31 décembre 2023 | Moins de 2 ans | 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|------------------------|----------------|-----------|-------------------|-------|
| Impôts différés Actifs | 33 | 12 | 17 ^(a) | 62 |

(a) Principalement liés aux indemnités de fin de carrière et aux pensions.

7.5 ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

Compte tenu de leur faible probabilité de récupération, certains actifs d'impôt différé sont non comptabilisés à fin 2023. Il s'agit essentiellement de déficits fiscaux générés à l'étranger ou en France.

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------|------------|
| Régime d'intégration fiscale Groupe Bouygues | 55 | 71 |
| Autres actifs | 374 | 337 |
| Total | 429 | 408 |

NOTE 8. DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS PAR ÉCHÉANCE

| | Dettes financières courantes | | Dettes financières non courantes | | | | | | Total échéance à plus d'un an 2023 | Total échéance à plus d'un an 2022 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------|------------|------------|-----------|---------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | Total échéance à moins d'un an 2023 | Total échéance à moins d'un an 2022 | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | 5 à 6 ans | 6 ans et plus | | |
| Emprunts obligataires | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 2 | 2 | 2 | - | - | - | - | - | 2 | 6 |
| Emprunts et dettes financières divers | 9 | 10 | 1 | 5 | 6 | 7 | 5 | 3 | 27 | 31 |
| Emprunt Uniservice | - | - | - | - | 280 | - | - | - | 280 | 301 |
| Total dettes financières | 11 | - | 3 | 5 | 286 | 7 | 5 | 3 | 309 | - |
| Total 31/12/2022 | - | 12 | 9 | 2 | 3 | 324 | - | - | - | 338 |

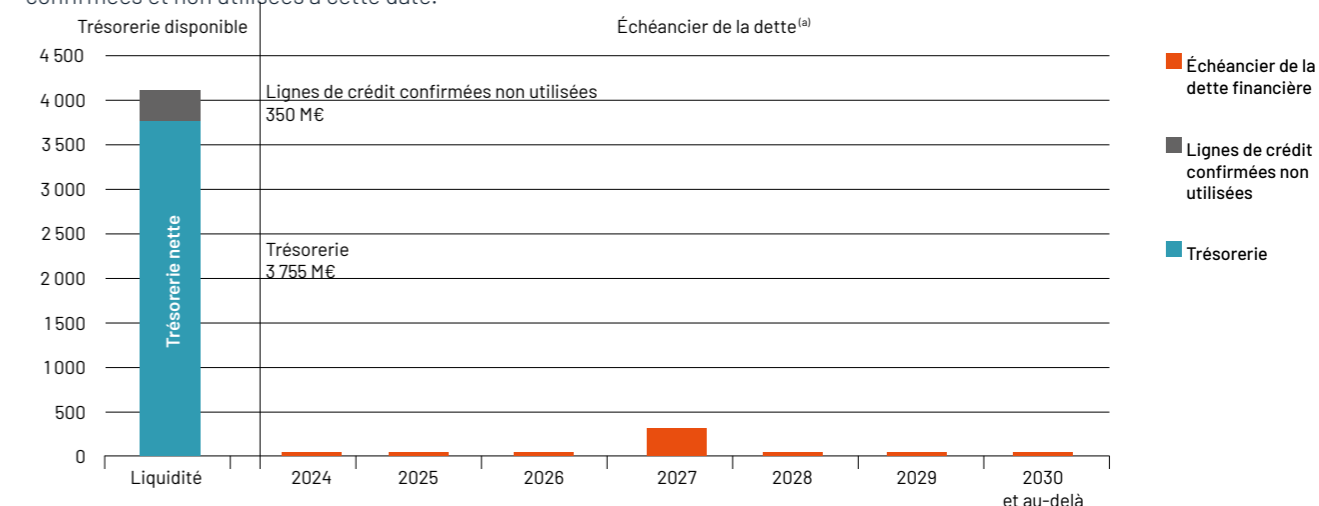
8.2 LIGNES CONFIRMÉES ET UTILISÉES

| | Lignes confirmées - Échéances | | | | Lignes utilisées - Échéances | | | |
|---|-------------------------------|--------------------|----------|------------|------------------------------|--------------------|----------|------------|
| | Moins d'un an | D'un an à cinq ans | Au-delà | Total | Moins d'un an | D'un an à cinq ans | Au-delà | Total |
| Emprunts obligataires | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 2 | 2 | - | 4 | 2 | 2 | - | 4 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 9 | 19 | 8 | 36 | 9 | 19 | 8 | 36 |
| Emprunt Uniservice ^(a) | - | 630 | - | 630 | - | 280 | - | 280 |
| Total | 11 | 651 | 8 | 670 | 11 | 301 | 8 | 320 |

(a) Lignes de crédit confirmées et non utilisées : 350 M€.

8.3 LIQUIDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible s'élève à 3 755 M€ auxquels s'ajoute un montant de 350 M€ de lignes bancaires confirmées et non utilisées à cette date.



(a) Dettes financières non courantes (309) M€ et dettes financières courantes (11) M€.

Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité. Les crédits bancaires contractés par le groupe Bouygues Construction ne comportent aucun covenant financier ni aucun trigger event.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

| En pourcentage | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Dettes à taux fixe ^(a) | 3,3 % | - |
| Dettes à taux variable | 96,7 % | 100 % |

(a) Dettes à taux fixe pour plus d'un an.

8.5 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVISES

| | Zone Europe | | | | | | | | | | Total |
|-------------------------------|-------------|----------------|--------------|----------------|-----------------|-----------|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|------------|
| | Euro | Livre Sterling | Franc Suisse | Autres devises | Dollar Canadien | Dollar US | Dollar Australien | Dollar de Honk Kong | Dollar de Singapour | Autres devises ^(a) | |
| Non courant 31/12/2023 | 1 | 13 | 83 | 21 | - | 74 | 63 | 31 | - | 23 | 309 |
| Courant 31/12/2023 | 1 | - | - | - | - | 7 | - | - | - | 3 | 11 |
| Non courant 31/12/2022 | 45 | 12 | 77 | 27 | - | 107 | 62 | 8 | - | - | 338 |
| Courant 31/12/2022 | 1 | - | 1 | - | - | 7 | - | - | - | 3 | 12 |

(a) Les autres devises concernent principalement la zone Afrique pour 23 millions d'euros en 2023 et 0 million d'euros en 2022.

8.6 PROGRAMME DE CESSIION DE CRÉANCES

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 décembre 2023 est de 235 millions d'euros contre 323 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Au 31 décembre 2022, les cessions relatives au pôle Énergies et Services étaient présentées dans les flux de trésorerie des activités abandonnées pour 156 millions d'euros.

NOTE 9. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET

9.1 VARIATIONS DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET

| | 31/12/2022 | Flux de Trésorerie | Flux de Trésorerie des activités abandonnées | Changements de périmètre | Écarts de conversion | Variation des justes valeurs | Autres mouvements | 31/12/2023 |
|---|--------------|----------------------------|--|---------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------|
| • Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 235 | (87) | (1 026) | (1) | (1) | - | 1 026 | 4 146 |
| • Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | (244) | (53) | 235 | (87) | (7) | - | (235) | (391) |
| Trésorerie nette (A) | 3 991 | (140)^(a) | (791)^(c) | (88)^(a) | (8)^(a) | - | 791^(c) | 3 755 |
| • Dettes financières non courantes | (338) | 27 ^(b) | 583 | - | 2 | - | (583) | (309) |
| • Dettes financières courantes | (12) | 1 ^(b) | - | - | - | - | - | (11) |
| • Instruments financiers - couverture des dettes financières | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Endettement financier brut (B) | (350) | 28 | 583 | - | 2 | - | (583) | (320) |
| Excédent financier net (A) + (B) | 3 641 | (112) | (208)^(c) | (88) | (6) | - | 208^(c) | 3 435 |

(a) Flux nets de trésorerie sur l'année 2023 de (236) millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie.

(b) Flux nets de trésorerie liés aux dettes financières courantes et non courantes sur l'année 2022 de (28) millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposant en une augmentation de l'endettement financier brut de 30 millions d'euros et une diminution de (58) million d'euros.

(c) Flux liés à la sortie de périmètre des entités Énergies et Services.

L'excédent financier net des activités poursuivies au 31 décembre 2022 (3 641 Meur), tel que comptabilisé selon IFRS 5, incluait 32 Meur d'excédent financier net provenant du pôle Énergies et Services.

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET AU COURS DE L'EXERCICE 2023

| | |
|---|--------------|
| Excédent financier net au 31/12/2022 | 3 641 |
| Générées par l'activité | 132 |
| Liées aux opérations d'investissement | (163) |
| Opérations sur capital | - |
| Dividendes versés | (201) |
| Produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives | 79 |
| Changements de périmètre sur l'endettement financier brut | - |
| Change sur la trésorerie nette et l'endettement financier brut | (6) |
| Remboursement des obligations locatives | (46) |
| Acquisition d'intérêts minoritaires | (1) |
| Autres | - |
| Excédent financier net au 31/12/2023 | 3 435 |

NOTE 10. OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 RÉPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES PAR ÉCHÉANCE

| | Obligations locatives courantes | Obligations locatives non courantes | | | | | | Total échéance à plus d'un an |
|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|-------------------------------|
| | | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | 5 à 6 ans | 6 ans et plus | |
| | Total échéance à moins d'un an 2023 | | | | | | | |
| Total 31/12/2023 | 39 | 29 | 21 | 12 | 10 | 7 | 12 | 91 |
| Total 31/12/2022 | 39 | 29 | 22 | 18 | 10 | 7 | 9 | 95 |

L'échéancier des obligations locatives sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés se présente ainsi :

| | Valeur au bilan | Total des flux contractuels non actualisés | Obligations locatives courantes et non courantes | | | | | | |
|-------------------------|-----------------|--|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| | | | Moins d'un an | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | 5 à 6 ans | 6 ans et plus |
| Total 31/12/2023 | 130 | 144 | 44 | 31 | 23 | 14 | 11 | 9 | 12 |
| Total 31/12/2022 | 134 | 146 | 44 | 30 | 24 | 19 | 11 | 7 | 11 |

10.2 VARIATION DES OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

| | 31/12/2022 | Écarts de conversion | Changements de périmètre | Loyers versés | Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location | 31/12/2023 |
|-------------------------------------|------------|----------------------|--------------------------|---------------|---|------------|
| Obligations locatives non courantes | 95 | 1 | - | - | (5) | 91 |
| Obligations locatives courantes | 39 | - | - | (46) | 46 | 39 |
| Total obligations locatives | 134 | 1 | - | (46) | 41 | 130 |

NOTE 11. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS COURANTS

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Passifs d'impôt courants | 89 | 70 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 292 | 2 282 |
| Passifs sur contrats clients | 1 750 | 1 900 |
| Autres passifs courants | 1 403 | 1 438 |
| - Dettes personnel et organismes sociaux | 398 | 428 |
| - État et collectivités publiques | 523 | 490 |
| - Autres dettes courantes | 482 | 520 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | 391 | 244 |

Au 31 décembre 2022, les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque comptabilisés au bilan incluaient 3 Meur que les filiales de trésorerie du Groupe Bouygues Construction avaient prêté au pôle Énergies et Services.

11.1 PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS

| | Flux 2023 | | | | |
|---|--------------|----------------------|---|-------------------------------|--------------|
| | 31/12/2022 | Écarts de conversion | Changements de périmètre et autres mouvements | Variations liées à l'activité | 31/12/2023 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | 518 | (5) | 12 | 92 | 617 |
| Écarts liés à l'avancement des contrats | 1 382 | (6) | (47) | (196) | 1 133 |
| Total passifs sur contrats clients | 1 900 | (11) | (35) | (104) | 1 750 |

11.2 CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUE

| | Zone Europe | | | | | | | | | | Total |
|--|-------------|----------------|--------------|----------------|---------------------|-----------------|---------------------|-----------|-------------------|--------------------|------------|
| | Euro | Livre Sterling | Franc Suisse | Autres devises | Dollar de Hong Kong | Dollar Canadien | Dollar de Singapour | Dollar US | Dollar Australien | Autres devises (a) | |
| Répartition par devises au 31/12/2023 | 211 | 19 | 30 | 1 | 83 | 1 | 3 | - | 18 | 25 | 391 |
| Répartition par devises au 31/12/2022 | 72 | 12 | 26 | 1 | 86 | - | - | 7 | 7 | 33 | 244 |

(a) Les autres devises concernent principalement la zone Afrique pour 12 millions d'euros en 2023 et pour 13 millions d'euros en 2022.

NOTE 12. CHIFFRE D'AFFAIRES

12.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE LA FRANCE ET L'INTERNATIONAL

L'analyse du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée en fonction du lieu de réalisation du chiffre d'affaires.

| | Année 2023 | | |
|---------------------------|--------------|---------------|--------------|
| | France | International | Total |
| Chiffre d'affaires | 3 919 | 5 836 | 9 755 |

| | Année 2022 | | |
|---------------------------|--------------|---------------|--------------|
| | France | International | Total |
| Chiffre d'affaires | 4 002 | 5 304 | 9 306 |
| % d'évolution 2023/2022 | - 2 % | 10 % | 5 % |

Au titre des exercices 2023 et 2022, il n'existe pas de contrat d'échange de biens ou de services significatif et aucun revenu significatif ne repose sur une obligation de performance antérieure à l'année en cours.

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



12.2 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | Chiffre d'affaires 2023 | | Chiffre d'affaires 2022 | |
|-------------------------------|-------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| | Total | % | Total | % |
| France | 3 919 | 40,2 % | 4 002 | 43,0 % |
| Union européenne (27 membres) | 450 | 4,7 % | 357 | 3,9 % |
| Autres pays d'Europe | 2 275 | 23,3 % | 2 217 | 23,8 % |
| Afrique | 557 | 5,7 % | 561 | 6,0 % |
| Moyen-Orient | 206 | 2,1 % | 41 | 0,4 % |
| Amériques | 462 | 4,7 % | 455 | 4,9 % |
| Asie/Pacifique/Océanie | 1 886 | 19,3 % | 1 673 | 18,0 % |
| Total | 9 755 | 100,0 % | 9 306 | 100,0 % |

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies réalisé en 2023 au sein des autres pays européens est constitué pour 69 % par le Royaume-Uni. Il s'agit d'une activité réalisée localement et qui n'est pas exposée de manière significative aux aléas affectant les importations et les exportations.

12.3 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE DE MARCHÉS

| En pourcentage | 2023 | | | 2022 | | |
|--------------------------------|--------|---------------|----------|--------|---------------|----------|
| | France | International | Ensemble | France | International | Ensemble |
| Marchés publics ^(a) | 36 % | 42 % | 40 % | 37 % | 41 % | 39 % |
| Marchés privés | 64 % | 58 % | 60 % | 63 % | 59 % | 61 % |

(a) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'État, collectivités locales et entreprises publiques en France et à l'étranger.

12.4 CARNET DE COMMANDES

| | Flux 2023 | | | | | 31/12/2023 |
|---|---------------|----------------------|---|---------------------|---------------------------------|---------------|
| | 31/12/2022 | Écarts de conversion | Changements de périmètre et autres mouvements | Prises de commandes | Chiffre d'affaires comptabilisé | |
| Total du carnet de commandes | 20 588 | (178) | (6 256)^(a) | 10 608 | (9 755) | 15 007 |
| dont maturité inférieure à 1 an | 10 308 | - | - | - | - | 8 175 |
| dont maturité comprise entre 1 et 5 ans | 8 340 | - | - | - | - | 6 832 |
| dont maturité supérieure à 5 ans | 1 940 | - | - | - | - | - |

(a) Dont carnet de commandes des entités Énergies & Services apportées à Equans (6 458) millions d'euros.

Le carnet de commandes représente le volume d'activité traitée restant à réaliser pour les opérations ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur (après l'obtention de l'ordre de service et la levée des conditions suspensives).

NOTE 13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET EBITDA APRÈS LOYER

13.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation comptabilisés en résultat opérationnel courant se décomposent de la façon suivante:

| | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|
| Différences de change | 3 | (13) |
| Plus-values nettes de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 21 | 23 |
| Plus-values nettes de cession de titres | - | (1) |
| Impacts des instruments financiers sur le résultat opérationnel | 2 | (1) |
| Reprise de provisions non utilisées | 145 | 119 |
| Redevances pour concessions de brevets | (2) | (1) |
| Crédits d'impôt recherche | 4 | 3 |
| Impacts des renégociations des contrats de location | (2) | (1) |
| Autres produits et charges d'exploitation ^(a) | 279 | 354 |
| Total autres produits et charges d'exploitation | 450 | 482 |

(a) Correspond principalement aux parts hors Groupe des refacturations aux sociétés en participation (SEP) et aux groupements d'intérêt économique (GIE) d'industries, telles que les refacturations de personnel et d'autres prestations, à des subventions d'investissements, à des redevances et reversements aux ayants droits ainsi qu'à des créances irrécouvrables.

13.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat opérationnel courant | 281 | 276 |
| Autres produits opérationnels | 11 | - |
| Autres charges opérationnelles | (92) | (72) |
| Résultat opérationnel | 200 | 204 |
| Taux de marge (% CA) ROC | 2,9 % | 3,0 % |

Le résultat opérationnel courant 2023 intègre une charge de loyers de 218 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16 (note 2.4.2.1 de l'annexe). Cette charge s'élevait à 242 millions d'euros en 2022. Ces montants concernent principalement des charges de loyer liées aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en « Charges externes ».

Les autres produits et charges opérationnels se composent principalement de :

- (60) millions d'euros de coûts relatifs à un changement de réglementation dans l'un des pays où le Groupe Bouygues Construction exerce son activité ;
- (25) millions d'euros de coûts liés au dénouement du litige Centennial à Singapour (note 1.1 de l'annexe) ;
- (7) millions d'euros de coûts après la signature en mai 2023 d'une convention judiciaire d'intérêt public avec le Parquet National Financier relatif à l'attribution des marchés publics du chantier du Centre Hospitalier Annecy Genevois (note 1.1 de l'annexe) ; et
- 11 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles.

13.3 EBITDA APRÈS LOYER

| | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|
| Résultat opérationnel courant | 281 | 276 |
| Charges d'intérêts sur obligations locatives | (6) | (6) |
| Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations : | | |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | (155) | (168) |
| Dotations aux provisions et dépréciations nettes de reprises utilisées | (176) | 5 |
| Retraitement des autres produits d'exploitation : | | |
| Reprises de provisions et dépréciations non utilisées et autres | 153 | 119 |
| EBITDA après Loyer | 453 | 314 |

NOTE 14. PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

14.1 DÉCOMPOSITION DU PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------|-------------|
| Coût de l'endettement financier brut | (10) | (16) |
| - Charges d'intérêt nettes sur dettes financières | (10) | (16) |
| - Impacts des instruments financiers sur endettement financier brut | - | - |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 95 | 31 |
| - Produits d'intérêt nets sur trésorerie et équivalents de trésorerie | 95 | 31 |
| - Impacts des instruments financiers sur trésorerie et équivalents de trésorerie | - | - |
| Produit de l'excédent financier net | 85 | 15 |

14.2 DÉCOMPOSITION DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| | 2023 | 2022 |
|---|----------|-----------|
| Dividendes sur titres non consolidés | 3 | 8 |
| Reprises/(Dotations) financières nettes | (4) | - |
| Charges d'actualisation nettes | - | - |
| Variation de juste valeur des autres actifs et passifs financiers | 2 | 17 |
| Abandons de comptes courants, plus et moins-values sur cession de titres non consolidés et autres actifs financiers, intérêts nets hors endettement et divers | - | 15 |
| Total autres produits/(charges) financiers | 1 | 40 |

NOTE 15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

15.1 DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

| | 2023 | | | 2022 | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | France | Étranger | Total | France | Étranger | Total |
| Impositions exigibles par les administrations fiscales | (43) | (45) | (88) | (41) | (39) | (80) |
| Impositions différées passif ^(a) | (3) | - | (3) | (3) | 1 | (2) |
| Impositions différées actif ^(a) | 2 | (1) | 1 | 4 | (1) | 3 |
| Impôts sur distributions | - | (5) | (5) | - | (4) | (4) |
| Total | (44) | (51) | (95) | (40) | (43) | (83) |

| | 2023 | 2022 |
|---|------|------|
| ^(a) dont impôts différés afférents aux différences temporelles | (4) | 1 |
| dont impôts différés afférents aux déficits | 2 | - |
| dont impôts différés afférents à une variation du taux d'imposition | - | - |

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (PREUVE D'IMPÔT)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

| | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat net | 182 | 311 |
| Neutralisation | | |
| Impôt | 95 | 83 |
| Résultat des activités abandonnées | 15 | (148) |
| Résultat des coentreprises et entités associées | (12) | 7 |
| Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts | 280 | 253 |
| Taux théorique d'impôt de l'exercice en France | 25,83 % | 25,83 % |
| Effets liés à la non-reconnaissance des reports déficitaires et autres décalages temporels : création, (utilisation) | 7,99 % | 7,74 % |
| Effets des différences permanentes | (2,93 %) | 1,07 % |
| Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts | 2,95 % | 1,23 % |
| Écarts de taux sur plus-values de cession | (0,08 %) | (1,23 %) |
| Écarts de taux d'impôt, impositions étrangères, report variable | 0,29 % | (1,84 %) |
| Taux effectif d'imposition | 34,06 % | 32,79 % |

NOTE 16. RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat net des activités poursuivies par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net des activités poursuivies (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2023 à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle, soit 1 788 177 actions.

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|----------------|
| Résultat net des activités poursuivies part du Groupe | 193 M€ | 163 M€ |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation | 1 788 177 | 1 726 436 |
| Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action en euros | 107,95 € | 94,32 € |

Le résultat net des activités poursuivies dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation compte tenu de la conversion de toutes les actions potentielles pouvant avoir un effet dilutif. Le résultat est identique, il n'existe pas d'instruments dilutifs.

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|----------------|
| Résultat net des activités poursuivies part du Groupe | 193 M€ | 163 M€ |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour la détermination du résultat net des activités poursuivies dilué par action | 1 788 177 | 1 726 436 |
| Résultat net des activités poursuivies dilué part du groupe par action en euros | 107,95 € | 94,32 € |

NOTE 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent au 31 décembre 2023 la somme des encours notionnels de chaque type de produits utilisé, avec répartition par maturité résiduelle et par devise.

17.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX ET DU RISQUE DE CHANGE

17.1.1 Analyse par type de produits

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------------|--------------|------------|
| Achats à terme | 451 | 416 |
| Ventes à terme | 220 | 278 |
| Swaps de change | 6 | 8 |
| Swaps de taux ^(a) | 900 | - |
| Options de taux (caps, floors) | 9 | - |
| Dérivés de matières premières | - | 3 |
| Total | 1 586 | 705 |

(a) Ce montant concerne des taux fixes reçus.

17.1.2 Analyse par échéance et par devise d'origine

| | 31/12/2023 | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-----------------|------------|----------|--------------|--------------|------------------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|-----------|
| | Date d'échéance | | | | Total | Devise d'origine | | | | | | | |
| | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | EUR | | AUD | USD | GBP | CHF | HKD | SAR | CZK | Autres |
| Achats à terme | 413 | 38 | - | 451 | 181 | 167 | 59 | 15 | 13 | 6 | - | 2 | 8 |
| Ventes à terme | 211 | 9 | - | 220 | 3 | 22 | 44 | 71 | 34 | 24 | 8 | 3 | 11 |
| Swaps de change | 6 | - | - | 6 | - | - | - | - | - | - | - | - | 6 |
| Swaps de taux | 800 | 100 | - | 900 | 900 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Options de taux (caps, floors) | - | 9 | - | 9 | 9 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés de matières premières | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 1 430 | 156 | - | 1 586 | 1 093 | 189 | 103 | 86 | 47 | 30 | 8 | 5 | 25 |

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

| | 31/12/2023 | | | | | | | | | | Couverture de juste valeur | Couverture de flux de trésorerie | Couverture d'investissements nets à l'étranger |
|--------------------------------|------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|----------|-----------|----------------------------|----------------------------------|--|
| | Devise d'origine | | | | | | | | Total | | | | |
| Dérivés à l'actif | EUR | AUD | USD | GBP | CHF | HKD | Autres | Total | | | | | |
| Achats à terme | 1 | 3 | - | - | - | - | - | 4 | - | 4 | - | | |
| Ventes à terme | - | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 | - | 2 | - | | |
| Swaps de change | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Swaps de taux | 4 | - | - | - | - | - | - | 4 | - | 4 | - | | |
| Options de taux (caps, floors) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Dérivés de matières premières | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Total à l'actif | 5 | 3 | 1 | 1 | - | - | - | 10 | - | 10 | - | | |

| | 31/12/2023 | | | | | | | | | | Couverture de juste valeur | Couverture de flux de trésorerie | Couverture d'investissements nets à l'étranger |
|--------------------------------|------------------|----------|----------|------------|------------|----------|------------|------------|----------|------------|----------------------------|----------------------------------|--|
| | Devise d'origine | | | | | | | | Total | | | | |
| Dérivés au passif | EUR | AUD | USD | GBP | CHF | HKD | Autres | Total | | | | | |
| Achats à terme | (1) | - | - | - | - | - | - | (1) | - | (1) | - | | |
| Ventes à terme | - | - | - | (1) | (1) | - | (1) | (3) | - | (3) | - | | |
| Swaps de change | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Swaps de taux | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Options de taux (caps, floors) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Dérivés de matières premières | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| Total au passif | (1) | - | - | (1) | (1) | - | (1) | (4) | - | (4) | - | | |
| Total net | 4 | 3 | 1 | - | (1) | - | (1) | 6 | - | 6 | - | | |

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % (et respectivement - 1,00 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à une valeur positive de 1,2 million d'euros (respectivement une valeur positive de 12,7 millions d'euros).

En cas de translation des cours de devises de + 1,00 % de l'euro (et respectivement de - 1,00 %) par rapport aux autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à une valeur positive de 8,7 millions d'euros (respectivement une valeur positive de 5,0 millions d'euros).

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été contractés.

NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les tableaux ci-après présentent au 31 décembre 2023 la somme des encours notionnels de chaque type de produits utilisé, avec répartition par maturité résiduelle et par devise.

| | 31/12/2023 | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles | 4 | - | 4 | - |
| Avals, cautions et garanties données ^(a) | 21 | 1 | 20 | - |
| Total engagements de garantie donnés | 25 | 1 | 24 | - |
| Avals, cautions et garanties reçues | - | - | - | - |
| Total engagements de garantie reçus | - | - | - | - |
| Solde net | 25 | 1 | 24 | - |

(a) Le Groupe est susceptible d'accorder dans le cadre de ses opérations courantes des garanties pluriannuelles (de type garantie décennale) qui font généralement l'objet de provisions sur une base statistique au passif du bilan. Les garanties de marché accordées par les établissements financiers aux clients du Groupe constituent pour ces établissements des engagements hors bilan. Dans le cas où ces garanties pourraient donner lieu à un paiement de sommes quelconques, elles feraient alors l'objet de provisions au bilan du Groupe.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

| | 31/12/2023 | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Obligations en matière de provision retraite (IFC) | - | - | - | - |
| Effets non échus | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - |
| Total engagements contractuels divers donnés | - | - | - | - |
| Obligations en matière de provision retraite (IFC) | - | - | - | - |
| Effets non échus | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - |
| Total engagements contractuels divers reçus | - | - | - | - |
| Solde net | - | - | - | - |

La présentation des engagements ci-avant n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

NOTE 19. EFFECTIF MOYEN ET ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

19.1 EFFECTIF MOYEN

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------|-----------------------------|
| Cadres | 6 413 | 10 114 |
| Agents de maîtrise et employés | 2 393 | 6 559 |
| Compagnons | 3 292 | 5 078 |
| Sous-total effectif France | 12 098 | 21 751 |
| Effectifs contrats expatriés et contrats locaux | 20 144 | 30 868 |
| Total effectif moyen | 32 242 | 52 619^(a) |

(a) Dont 20 488 liés aux activités détenues en vue de la vente.

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

19.2.1 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

| | 31/12/2022 | Flux 2023 | 31/12/2023 |
|---|------------|------------|------------|
| Indemnités de fin de carrière (IFC) | 124 | (11) | 113 |
| Médailles du travail et autres | 22 | 11 | 33 |
| Autres avantages post-emploi (pensions) | 5 | (1) | 4 |
| Total | 151 | (1) | 150 |

Ces engagements font l'objet de provisions enregistrées en passif non courant.

19.2.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI) HORS MÉDAILLES DU TRAVAIL

19.2.2.1 Régimes à cotisations définies

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|------|------|
| Montants comptabilisés en charges | 151 | 148 |

Les cotisations définies indiquées ci-dessus sont celles versées aux caisses de retraite (régimes obligatoires et complémentaires).

19.2.2.2 Régimes à prestations définies (engagements en matière de retraite)

a. Montants comptabilisés au bilan

| | Indemnités de fin de carrière | | Pensions | | Total | |
|--|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| Valeur actualisée des obligations | 113 | 124 | 310 | 269 | 423 | 393 |
| Juste valeur des actifs du régime (fonds dédiés) | - | - | (408) | (363) | (408) | (363) |
| Plafonnement des actifs | - | - | 102 | 99 | 102 | 99 |
| Passifs nets comptabilisés | 113 | 124 | 4 | 5 | 117 | 129 |
| dont déficit comptabilisé en provision | 113 | 124 | 4 | 5 | 117 | 129 |
| dont régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan | - | - | - | - | - | - |
| Ratio : fonds dédiés/valeur actualisée des obligations | - | - | 132 % | 135 % | - | - |

La juste valeur des actifs du régime se répartit par type de support comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|---------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| Instruments de capitaux propres | 99 | 24 % | 65 | 18 % |
| Instruments de dettes | 62 | 15 % | 55 | 15 % |
| Immobilier | 146 | 36 % | 130 | 36 % |
| Fonds de placement | - | 0 % | - | 0 % |
| Liquidités | 10 | 2 % | 8 | 2 % |
| Autres | 91 | 23 % | 105 | 29 % |
| Total | 408 | 100 % | 363 | 100 % |

b. Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

| | Indemnités de fin de carrière | | Pensions | |
|---|-------------------------------|------------|----------|-----------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Ouverture | 124 | 143 | 5 | 7 |
| Coûts des services rendus et passés | (8) | 10 | 3 | 15 |
| Charges d'intérêts | 3 | 2 | - | - |
| Charge totale reconnue | (5) | 12 | 3 | 15 |
| Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées) | (15) | (20) | (9) | (37) |
| Écarts de conversion | - | - | - | - |
| Changements de périmètre | (2) | - | - | - |
| Écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres | 11 | (19) | 5 | - |
| Virement de rubrique et autres mouvements | - | - | - | - |
| Activités détenues en vue de la vente | - | 8 | - | 20 |
| Clôture | 113 | 124 | 4 | 5 |
| dont déficit comptabilisé en provision | 113 | 124 | 4 | 5 |
| dont régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan | - | - | - | - |

Les écarts actuariels comprennent :

| | Indemnités de fin de carrière | | Pensions | |
|---|-------------------------------|-------------|----------|----------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres | | | | |
| Effet des changements d'hypothèses démographiques | (4) | (6) | - | 1 |
| Effet des changements d'hypothèses financières | 3 | (33) | 5 | (185) |
| Effet des ajustements issus de l'expérience | 12 | 20 | (5) | 17 |
| Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers | - | - | 14 | 184 |
| Effet du plafonnement des actifs | - | - | (9) | (17) |
| Total | 11 | (19) | 5 | - |

c. Répartition par zone géographique au 31 décembre 2023

| | France et DOM | Union Européenne | Autres pays européens | Total |
|---|---------------|------------------|-----------------------|------------|
| Provisions non courantes (bilan) : | | | | |
| - Indemnités de fin de carrière | 113 | - | - | 113 |
| - Pensions | - | 4 | - | 4 |
| Provisions reconnues au passif du bilan | 113 | 4 | - | 117 |
| Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan | - | - | - | - |
| Total | 113 | 4 | - | 117 |

d. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| Taux d'actualisation : | | |
| - Indemnités de fin de carrière | 3,88 % (iboxx € corporate A10+) | 3,56 % (iboxx € corporate A10+) |
| - Pensions | 1,95 à 4,40 % | 2,30 à 3,48 % |
| Augmentation future des salaires : | | |
| - Indemnités de fin de carrière | 2,17 % à 4,40 % | 1,65 % à 4,13 % |
| - Pensions | 1,5 % à 4,5 % | 1,5 % à 4,5 % |

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

L'impact d'une hausse ou d'une baisse complémentaire des taux d'actualisation en France et à l'internationale sur les engagements est présenté ci-dessous :

| | Hypothèse | Hausse | Baisse |
|--|-------------------|--------|--------|
| Indemnités de fin de carrière (France) | 70 points de base | (7) | 8 |
| Pensions (International) | 50 points de base | - | - |

Par ailleurs, une variation à la hausse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base, entraînerait une augmentation de la provision pour 5 millions d'euros.

Ces impacts seraient également appréhendés dans l'état consolidé des charges et produits comptabilisés.

NOTE 20. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- Les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction.
- Les opérations commerciales et financières avec les sociétés du groupe Bouygues et les sociétés sur lesquelles Bouygues Construction exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Identités des parties liées :

- Parties liées en amont : Bouygues SA et autres sociétés détenues par Bouygues SA.
- Activités conjointes : principalement des sociétés en participations de travaux.
- Co-entreprises et entités associées.
- Autres parties liées : essentiellement les transactions avec des sociétés non consolidées détenues par Bouygues Construction.

20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les informations sur les parties liées incluent les activités détenues en vue de la vente.

| | Charges | | Produits | | Créances | | Dettes | |
|------------------------------------|--------------|--------------|------------|------------|----------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Parties liées en amont | (161) | (132) | 217 | 116 | 3 398 ^(a) | 4 454 | 483 ^(b) | 1 267 |
| Activités conjointes | (34) | (29) | 325 | 342 | 212 | 248 | 237 | 354 |
| Coentreprises et entités associées | (3) | (56) | 226 | 131 | 95 | 67 | 59 | 60 |
| Autres parties liées | (7) | 4 | 155 | 144 | 97 | 43 | 117 | 21 |
| Total | (205) | (213) | 923 | 733 | 3 802 | 4 812 | 896 | 1 702 |
| Échéances < 1 an | - | - | - | - | 3 734 | 4 733 | 616 | 821 |
| Échéances > 1 an < 5 ans | - | - | - | - | 40 | 31 | 280 | 881 |
| Échéances > 5 ans | - | - | - | - | 28 | 47 | - | - |
| Dont dépréciation de créances | - | - | - | - | 50 | 59 | - | - |

(a) dont Bouygues Relais 2 146 M€ ; Uniservice 1 205 M€.

(b) dont Uniservice 431 M€.

Les engagements hors bilan présentés en note 18 de la présente annexe n'incluent aucun engagement envers les parties liées.

20.2 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération des principaux dirigeants concerne les membres du comité exécutif composé de onze membres présents au 31 décembre 2023.

Rémunérations directes : elles s'élèvent à 9 962 Keur dont 6 141 Keur de rémunération de base et 3 821 Keur de rémunération variable.

Avantages à court terme : néant.

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du Groupe bénéficient d'un régime de retraite complémentaire externalisé auprès d'une compagnie d'assurances. La contribution versée en 2023 au fonds d'actifs constitué par la compagnie d'assurances s'est élevée à 1 279 Keur.

Avantages à long terme : néant.

Indemnités de fin de contrat : elles s'élèvent à 2 994 Keur à fin 2023, y compris les indemnités de fin de carrière.

Paiement en actions : le nombre de titres attribués au 1^{er} juin 2023 (stock-options) est de 183 500 au cours de levée de 31,081 euros.

La date minimale d'exercice est le 2 juin 2025.

NOTE 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDÉES

Présentation nette des flux de trésorerie des activités poursuivies résultant des acquisitions et des cessions de sociétés consolidées.

| | 2023 |
|---|-------------|
| Actif non courant | (2) |
| Actif courant | 16 |
| Passif non courant | (2) |
| Passif courant | (104) |
| Trésorerie | 88 |
| Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées | (4) |
| Trésorerie des sociétés acquises ou cédées | (88) |
| Dettes nettes sur activités consolidées | (4) |
| Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou de la sortie des filiales | (96) |

Les acquisitions et cessions de la période se sont traduites par un décaissement net de 96 millions d'euros et concernent principalement la société Richelmi pour (56) millions d'euros suite à son changement de méthode de consolidation (mise en équivalence) à compter du 1^{er} janvier 2023.

| | 2022 |
|---|-------------|
| Actif non courant | (26) |
| Actif courant | - |
| Passif non courant | - |
| Passif courant | 1 |
| Trésorerie | - |
| Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées | (25) |
| Trésorerie des sociétés acquises ou cédées | - |
| Dettes nettes sur activités consolidées | 15 |
| Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou de la sortie des filiales | (10) |

21.2 DÉTERMINATION DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|-------------|
| Actif | | |
| Stocks | 11 | (21) |
| Avances et acomptes versés sur commandes | (31) | (14) |
| Clients et comptes rattachés | (172) | 32 |
| Actifs sur contrats clients | 53 | (23) |
| Autres créances courantes et actifs financiers courants | 60 | 76 |
| Sous-total^(a) | (79) | 50 |
| Passif | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 13 | 125 |
| Passifs sur contrats clients | (104) | (132) |
| Provisions courantes | 59 | (84) |
| Autres dettes courantes et passifs financiers courants | (42) | (5) |
| Sous-total^(b) | (74) | (96) |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | (153) | (46) |

(a) Actif = Diminution/(Augmentation)

(b) Passif = (Diminution)/Augmentation

NOTE 22. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Construction et sociétés faisant l'objet d'une intégration, affectés en compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros).

| | Réseau Mazars | | | Réseau Ernst & Young | | | Autres réseaux | | | Total charge | |
|--|---------------|--------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2023 | % | 2022 | 2023 | % | 2022 | 2023 | % | 2022 | 2023 | 2022 |
| A. Audit | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés | 2 129 | 93 % | 2 697 | 2 800 | 89 % | 3 725 | 159 | 6 % | 281 | 5 088 | 6 703 |
| Missions accessoires | 82 | 4 % | 106 | 53 | 2 % | 13 | - | - | 280 | 135 | 399 |
| Sous-total | 2 211 | 97 % | 2 803 | 2 853 | 91 % | 3 738 | 159 | 6 % | 561 | 5 223 | 7 102 |
| B. Autres prestations | | | | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 62 | 3 % | 111 | 277 | 9 % | 152 | 1 865 | 72 % | 1 667 | 2 204 | 1 930 |
| Autres | - | - | - | - | - | - | 584 | 22 % | 569 | 584 | 569 |
| Sous-total | 62 | 3 % | 111 | 277 | 9 % | 152 | 2 449 | 94 % | 2 236 | 2 788 | 2 499 |
| Total charge d'honoraires | 2 273 | 100 % | 2 914 | 3 130 | 100 % | 3 890 | 2 608 | 100 % | 2 797 | 8 011 | 9 601 |

NOTE 23. LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023

| Sociétés | Ville | Pays | % d'intérêt | | % contrôle | |
|---|----------------------|--------------------|-------------|----------|------------|----------|
| | | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| INTÉGRATION GLOBALE | | | | | | |
| 1- BOUYGUES CONSTRUCTION | | | | | | |
| BOUYGUES CONSTRUCTION | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| FRANCE | | | | | | |
| BOUYGUES CONSTRUCTION RELAIS SNC | GUYANCOURT | FRANCE | 99,50 % | 99,50 % | 99,50 % | 99,50 % |
| CHALLENGER INVESTISSEMENT | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CHALLENGER SNC | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCTION MATÉRIEL | TOURVILLE-LA-RIVIÈRE | FRANCE | 99,93 % | 99,93 % | 100,00 % | 100,00 % |
| GIE BOUYGUES CONSTRUCTION PURCHASING | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCTION IT | GUYANCOURT | FRANCE | 98,98 % | 98,98 % | 99,00 % | 99,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCTION MIDDLE EAST | GUYANCOURT | FRANCE | 99,99 % | 99,99 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| BYPAR SARL | LUXEMBOURG | LUXEMBOURG | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 2 - BOUYGUES BÂTIMENT FRANCE | | | | | | |
| BOUYGUES BÂTIMENT ÎLE-DE-FRANCE | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| FRANCE | | | | | | |
| BOUYGUES BÂTIMENT ÎLE-DE-FRANCE PPP | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BREZILLON | MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ELAN SARL | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LINKCITY ÎLE-DE-FRANCE | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LINKCITY CENTRE SUD-OUEST | LORMONT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LINKCITY NORD-EST | NANCY | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LINKCITY SUD-EST | LYON | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LINKCITY GRAND OUEST | ROUEN | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES BÂTIMENT CENTRE SUD-OUEST | LORMONT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES BÂTIMENT SUD-EST | LYON | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES BÂTIMENT GRAND OUEST | NANTES | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES BÂTIMENT NORD-EST | MARCO-EN-BARŒUL | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| ACIEROID | BARCELONE | ESPAGNE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES BELGIUM | BRUXELLES | BELGIQUE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| RJ RICHELMI | MONACO | MONACO | 0,00 % | 50,00 % | 0,00 % | 50,00 % |
| 3 - BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL | | | | | | |
| BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| FRANCE | | | | | | |
| BOUYGUES CONSTRUCTION CENTRAL EUROPE | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| AMERICARIBE LLC | MIAMI | ÉTATS-UNIS | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCTION INDIA BUILDING PROJECTS LLP | MUMBAI | INDE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCCION CUBA | MARIEL | CUBA | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES BÂTIMENT GUINÉE ÉQUATORIALE | MALABO | GUINÉE ÉQUATORIALE | 99,96 % | 99,96 % | 99,96 % | 99,96 % |
| BOUYGUES BÂTIMENT TRINIDAD & TOBAGO | PORT D'ESPAGNE | TRINITÉ ET TOBAGO | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCAO BRASIL | SÃO PAULO | BRÉSIL | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

| Sociétés | Ville | Pays | % d'intérêt | | % contrôle | |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------|----------|------------|----------|
| | | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| BOUYGUES CONSTRUCTION NIGERIA LTD | ABUJA | NIGÉRIA | 86,30 % | 87,69 % | 86,30 % | 87,69 % |
| BOUYGUES THAI LTD | NONTHABURI | THAÏLANDE | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % |
| BOUYGUES BUILDING CANADA | VANCOUVER | CANADA | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BY BÂTIMENT INTERNATIONAL UK LIMITED | LONDRES | ROYAUME-UNI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BY THAI/VSL AUSTRALIA LTD | NONTHABURI | THAÏLANDE | 92,32 % | 92,32 % | 99,97 % | 99,97 % |
| BYMARO | CASABLANCA | MAROC | 99,99 % | 99,99 % | 99,99 % | 99,99 % |
| BYME SINGAPORE PRIVATE COMPANY LTD | SINGAPOUR | SINGAPOUR | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BYME USA LLC | MIAMI | ÉTATS-UNIS | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS SINGAPORE PTE LTD | SINGAPOUR | SINGAPOUR | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| DRAGAGES ENGINEERING AND CONSTRUCTION NIGERIA LTD | ABUJA | NIGÉRIA | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| A.W. EDWARDS PTY ET SES FILIALES | NSW NORTHBRIGDE | AUSTRALIE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST - SETAO | ABIDJAN | CÔTE D'IVOIRE | 78,61 % | 78,61 % | 78,61 % | 78,61 % |
| BOUYGUES UK LTD | LONDRES | ROYAUME-UNI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BY DEVELOPMENT LTD | LONDRES | ROYAUME-UNI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| KARMAR | VARSOVIE | POLOGNE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LINKCITY POLAND | VARSOVIE | POLOGNE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| LOSINGER MARAZZI AG | BERNE | SUISSE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VCES HOLDING SRO ET SES FILIALES | PRAGUE | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 4 - AUTRES FILIALES BI | | | | | | |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| BYME ENGINEERING HONG KONG LIMITED | HONG KONG | CHINE | 100,00 % | 90,00 % | 100,00 % | 90,00 % |
| DRAGAGES HONG KONG LIMITED | HONG KONG | CHINE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| DRAGAGES CONSTRUCTION MACAU LTD | MACAO | CHINE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 5 - BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS | | | | | | |
| BOUYGUES TP | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| FRANCE | | | | | | |
| DTP | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCTION EXPERTISES NUCLÉAIRES | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BYTP RÉGIONS FRANCE | BALMA | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| EUROPE FONDATIONS | GUYANCOURT | FRANCE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| BOUYGUES CONSTRUCTION AUSTRALIA PTY LTD | SYDNEY | AUSTRALIE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS MC (MONACO) | MONACO | MONACO | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS PHILIPPINES | MAKATI | PHILIPPINES | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| CIVIL & BUILDING NORTH AMERICA INC | MIAMI | ÉTATS-UNIS | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| DCW | HONG KONG | CHINE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| DTP CÔTE D'IVOIRE SASU | BOUAKE | CÔTE D'IVOIRE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| DTP MINING GUINÉE | KALOUM-CONAKRY | GUINEE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| GOUNKOTO MINING SERVICES | BAMAKO | MALI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| KIBALI MINIG SERVICES (KMS) SPRL | WATSA PROVINCE ORIENTALE | RÉP. DÉMOCRATIQUE CONGO | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| MINING AND REHANDLING SERVICES (MARS) | BAMAKO | MALI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| PRADER LOSINGER | SION | SUISSE | 99,67 % | 99,67 % | 99,67 % | 99,67 % |

| Sociétés | Ville | Pays | % d'intérêt | | % contrôle | |
|--|---------------------------|---------------------|-------------|----------|------------|----------|
| | | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION DU PONT RIVIERA MARCORY (SACPRM) | ABIDJAN | CÔTE D'IVOIRE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| TONGONAISE DES MINES (TOMI) | KORHOGO | CÔTE D'IVOIRE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE CONSTRUCTION DU MÉTRO D'ABIDJAN (SICMA) | ABIDJAN | CÔTE D'IVOIRE | 99,79 % | 99,79 % | 100,00 % | 100,00 % |
| KRAFTANLAGEN HEIDELBERG GMBH | HEIDELBERG | ALLEMAGNE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 6 - VSL | | | | | | |
| VSL INTERNATIONAL LTD | BERNE | SUISSE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| FT LABORATORIES LIMITED | HONG KONG | CHINE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| INTRAFOR HONG KONG LIMITED | HONG KONG | CHINE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL CONSTRUCTION SYSTEMS | MADRID | ESPAGNE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL CIVIL WORKS LTD | SUBINGEN | SUISSE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL ENGINEERING (CHINA) | HEFEI | CHINE | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % |
| VSL AUSTRALIA PTY LTD | SYDNEY | AUSTRALIE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL ANNAHUTTE SYSTEM AG | RAPPERSWIL-JONA | SUISSE | 70,00 % | 70,00 % | 70,00 % | 70,00 % |
| VSL CANADA | TORONTO | CANADA | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL EGYPT LLC | LE CAIRE | ÉGYPTE | 99,00 % | 99,00 % | 99,00 % | 99,00 % |
| VSL HONG KONG | HONG KONG | CHINE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL INDIA | CHENNAI | INDE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL INDONESIA | JAKARTA | INDONESIE | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % |
| VSL MALAYSIA | KUALA LUMPUR | MALAISIE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL MEXICO | MEXICO D.F | MEXIQUE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL MIDDLE EAST LLC | DUBAI | ÉMIRATS ARABES UNIS | 99,00 % | 99,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL MIDDLE EAST QATAR | DOHA | QATAR | 98,00 % | 98,00 % | 98,00 % | 98,00 % |
| VSL PHILIPPINES | MANDALUYONG | PHILIPPINES | 80,00 % | 80,00 % | 80,00 % | 80,00 % |
| VSL POLSKA | VARSOVIE | POLOGNE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL PORTUGAL | PACO DE ARCOS | PORTUGAL | 99,33 % | 99,33 % | 99,33 % | 99,33 % |
| VSL SAUDI ARABIA LLC | RIYADH | ARABIE SAOUDITE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL SINGAPOUR | SINGAPOUR | SINGAPOUR | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL SUISSE | BERNE | SUISSE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL SYSTEMS UK LIMITED | LONDRES | ROYAUME-UNI | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL SYSTEMS MANUFACTURER (SPAIN) | LES FRANQUESES DEL VALLES | ESPAGNE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL TCHEQUECZ | PRAGUE | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| VSL THAILAND | BANGKOK | THAÏLANDE | 82,15 % | 82,15 % | 88,00 % | 88,00 % |
| VSL VIETNAM LTD | HO CHI MINH VILLE | VIETNAM | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |
| 7 - BOUYGUES ENERGIES & SERVICES | | | | | | |
| BOUYGUES ENERGIES & SERVICES | GUYANCOURT | FRANCE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| FRANCE | | | | | | |
| BOUYGUES E&S FONDATIONS | GUYANCOURT | FRANCE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S FM FRANCE | GUYANCOURT | FRANCE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S SPV MANAGEMENT | GUYANCOURT | FRANCE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S MAINTENANCE INDUSTRIELLE | FEYZIN | FRANCE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |

| Sociétés | Ville | Pays | % d'intérêt | | % contrôle | |
|--|-----------------------|---------------|-------------|----------|------------|----------|
| | | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| S.M.I INFORMATION AUTOMATISMES | CARCARÈS SAINTE-CROIX | FRANCE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| THIAIS LUMIERE | GUYANCOURT | FRANCE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| ÉTRANGER | | | | | | |
| BYHOME LIMITED | LONDRES | ROYAUME-UNI | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S INFRASTRUCTURE UK | LONDRES | ROYAUME-UNI | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S SOLUTIONS | LONDRES | ROYAUME-UNI | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S CONTRACTING UK | HOLYTOWN | ÉCOSSE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S AFRIQUE DE LOUEST | ABIDJAN | CÔTE D'IVOIRE | 0,00 % | 98,71 % | 0,00 % | 93,89 % |
| BOUYGUES ENERGIES AND SERVICES CANADA | VANCOUVER BC | CANADA | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S UK | LONDRES | ROYAUME-UNI | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S IRELAND | DUBLIN | IRELANDE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| EUROPLAND LIMITED | LONDRES | ROYAUME-UNI | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| GASTIER M.P. INC ET SES FILIALES | MONTRÉAL | CANADA | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| ICEL GROUP LIMITED ET SES FILIALES | LONDRES | ROYAUME-UNI | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| PLAN GROUP INC ET SES FILIALES | VAUGHAN | CANADA | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BYES SOLAR UK LIMITED | LONDRES | ROYAUME-UNI | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES E&S JAPAN | TOKYO | JAPON | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| 8 - KRAFTANLAGEN MÜNCHEN | | | | | | |
| KRAFTANLAGEN ÉNERGIES & SERVICES ET SES FILIALES | MUNICH | ALLEMAGNE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| 9 - BYES INTEC | | | | | | |
| BOUYGUES E&S INTEC AG ET SES FILIALES | OLTEN | SUISSE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| BOUYGUES ENERGIES & SERVICES SCHWEIZ | ZURICH | SUISSE | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| ACTIVITÉS CONJOINTES | | | | | | |
| 1 - BOUYGUES BÂTIMENT FRANCE | | | | | | |
| XXL MARSEILLE SNC | MARSEILLE | FRANCE | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| 2 - BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL | | | | | | |
| BYMA PTE | SINGAPOUR | SINGAPOUR | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % |
| BYMA MYANMAR LTD | YANGON | MYANMAR | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % | 60,00 % |
| CMBI SNC | ANTANANARIVO | MADAGASCAR | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| 3 - BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS | | | | | | |
| SOCIÉTÉ POUR LA RÉALISATION DU PORT DE TANGER MÉDITERRANÉE | TANGER | MAROC | 66,67 % | 66,67 % | 66,67 % | 66,67 % |
| TMBYS | GUYANCOURT | FRANCE | 66,67 % | 66,67 % | 66,67 % | 66,67 % |
| OC'VIA MAINTENANCE | GUYANCOURT | FRANCE | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % |
| GIE OC'VIA CONSTRUCTION | GUYANCOURT | FRANCE | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % |
| GIE L2 CONSTRUCTION | GUYANCOURT | FRANCE | 50,00 % | 56,50 % | 50,00 % | 56,50 % |
| GIE COMPAGNIE MARITIME DU LITTORAL | REUIL-MALMAISON | FRANCE | 33,00 % | 33,00 % | 33,00 % | 33,00 % |
| GIE PREFA REUNION | LE PORT | LA RÉUNION | 33,00 % | 33,00 % | 33,00 % | 33,00 % |
| GIE VIADUC DU LITTORAL | LE PORT | LA RÉUNION | 33,00 % | 33,00 % | 33,00 % | 33,00 % |
| KAS 1 LIMITED | SAINT-HELIER | JERSEY | 49,90 % | 49,90 % | 49,90 % | 49,90 % |
| PAWTUCKET EQUIPMENT LLC | PROVIDENCE | ÉTATS-UNIS | 65,00 % | 65,00 % | 65,00 % | 65,00 % |

| Sociétés | Ville | Pays | % d'intérêt | | % contrôle | |
|---|----------------------|-------------|-------------|---------|------------|---------|
| | | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| 4 - BOUYGUES ENERGIES & SERVICES | | | | | | |
| THEMIS FM | BOULOGNE-BILLANCOURT | FRANCE | 0,00 % | 50,00 % | 0,00 % | 50,00 % |
| EVESA | PARIS | FRANCE | 0,00 % | 33,00 % | 0,00 % | 33,00 % |
| COENTREPRISES ET ENTITÉS ASSOCIÉES | | | | | | |
| 1 - BOUYGUES CONSTRUCTION | | | | | | |
| CONSORTIUM STADE DE FRANCE | SAINT-DENIS | FRANCE | 33,33 % | 33,33 % | 33,33 % | 33,33 % |
| 2 - BOUYGUES BÂTIMENT FRANCE | | | | | | |
| RJ RICHELMI | MONACO | MONACO | 50,00 % | 0,00 % | 50,00 % | 0,00 % |
| 3 - BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL | | | | | | |
| ANFA3B2I | CASABLANCA | MAROC | 15,00 % | 15,00 % | 15,00 % | 15,00 % |
| BOUYGUES CONSTRUCTION QATAR LLC | DOHA | QATAR | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % | 49,00 % |
| BEDFORD RIVERSIDE REGENERATION | LONDON | ROYAUME UNI | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| 4 - BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS | | | | | | |
| BINA ISTRA | ZAGREB | CROATIE | 16,00 % | 16,00 % | 16,00 % | 16,00 % |
| BINA FINCOM | ZAGREB | CROATIE | 50,70 % | 50,70 % | 50,70 % | 50,70 % |
| 5 - VSL | | | | | | |
| GPN2 | RUEIL-MALMAISON | FRANCE | 48,00 % | 48,00 % | 48,00 % | 48,00 % |
| VSL JAPON | TOKYO | JAPON | 25,00 % | 25,00 % | 25,00 % | 25,00 % |
| VSL SISTEMAS ESPECIALES DE CONSTRUCTION | SANTIAGO | CHILI | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| 6 - BOUYGUES ENERGIES & SERVICES | | | | | | |
| AXIONE | MALAKOFF | FRANCE | 0,00 % | 51,00 % | 0,00 % | 51,00 % |

Une liste exhaustive du périmètre est disponible auprès de la Direction des Relations Investisseurs de Bouygues S.A.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Bouygues Construction

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bouygues Construction relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'impact du transfert intervenu le 4 janvier 2023 des activités du pôle Énergies & Services à Equans, qui avaient été classées en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées » en application de la norme IFRS 5 en 2022.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre Groupe constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.3.2 « Comptabilisation des contrats de construction » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison et des mesures de détermination de l'avancement réalisées par votre groupe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, et à évaluer les principaux contrôles mis en œuvre par votre Groupe pour mesurer les résultats à terminaison. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues et des évaluations des résultats à l'avancement qui en résultent.

- Votre Groupe constitue des provisions pour litiges et contentieux, présentées dans les notes 2.4.2, 6.1 et 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles de ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est notamment fondée sur l'examen de la situation et des hypothèses qui sous-tendent leur évaluation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable

de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques,

et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

Jean-Marc Deslandes

Mathieu Delafoy

ERNST & YOUNG Audit

Nicolas Pfeuty

Serge Pottiez

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN DE BOUYGUES CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2023

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 |
|--|--------------|--------------------------------|--------------|--------------|
| | Brut | Amortissements & Dépréciations | Net | Net |
| ACTIF (en millions d'euros) | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 76 | 74 | 2 | 3 |
| Immobilisations corporelles | 46 | 30 | 16 | 18 |
| Immobilisations financières | 1 295 | 36 | 1 260 | 1 780 |
| - Participations | 1 117 | 36 | 1 082 | 1 608 |
| - Autres | 178 | - | 178 | 172 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 1 418 | 140 | 1 277 | 1 801 |
| Stocks et en-cours | - | - | - | - |
| Avances et acomptes versés sur commandes | - | - | - | 1 |
| Clients et comptes rattachés | 48 | - | 48 | 33 |
| Autres créances | 202 | 11 | 191 | 203 |
| Valeurs mobilières de placement | - | - | - | - |
| Disponibilités | 2 161 | - | 2 161 | 2 310 |
| ACTIF CIRCULANT | 2 411 | 11 | 2 400 | 2 547 |
| Comptes de régularisation et assimilés | 40 | - | 40 | 38 |
| TOTAL ACTIF | 3 869 | 151 | 3 718 | 4 385 |

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|--------------|--------------|
| PASSIF (en millions d'euros) | | |
| Capital social | 134 | 134 |
| Primes d'émission | - | 339 |
| Écart de réévaluation | - | - |
| Réserves | 13 | 13 |
| Report à nouveau | 444 | 347 |
| Résultat de l'exercice | 76 | 567 |
| Subventions d'investissement | - | - |
| Provisions réglementées | - | - |
| CAPITAUX PROPRES | 668 | 1 400 |
| Autres fonds propres | - | - |
| Provisions | 23 | 8 |
| Dettes financières | 600 | 401 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | - | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 38 | 43 |
| Autres dettes non financières | 87 | 122 |
| Dettes non financières | 125 | 165 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | 2 295 | 2 401 |
| Comptes de régularisation et assimilés | 8 | 11 |
| TOTAL PASSIF | 3 718 | 4 385 |

COMPTE DE RÉSULTAT DE BOUYGUES CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2023

| (en millions d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------|------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 179 | 215 |
| Autres produits d'exploitation | - | 1 |
| Achats et variations de stocks | - | - |
| Impôts, taxes et versements assimilés | (3) | (4) |
| Charges de personnel | (57) | (77) |
| Charges externes et autres charges d'exploitation | (117) | (140) |
| Dotations nettes aux comptes d'amortissements, de dépréciations et de provisions | (20) | (5) |
| Quote-part de résultats sur opérations faites en commun | 4 | 5 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | (15) | (5) |
| Produits et charges financiers | 91 | 573 |
| RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS) | 76 | 568 |
| Produits et charges exceptionnels | - | - |
| Participation des salariés | - | - |
| Impôts sur les bénéfices | - | (2) |
| RÉSULTAT NET | 76 | 567 |

TABLEAU DE FINANCEMENT EN FLUX DE TRÉSORERIE DE BOUYGUES CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2023

| (en millions d'euros) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------|--------------|
| A - OPÉRATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ | | |
| Capacité d'autofinancement | | |
| Résultat de l'exercice | 76 | 567 |
| Dotations aux amortissements | 4 | 5 |
| Dotations et reprises de dépréciations et de provisions ^(a) | 8 | (1) |
| Plus-values nettes sur cession d'actif et divers ^(b) | - | - |
| Sous-total | 89 | 571 |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | | |
| Actif circulant et comptes de régularisation | (5) | 34 |
| Avances et acomptes nets reçus, dettes non financières et divers | (36) | (52) |
| TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ | 47 | 553 |
| B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Augmentation des actifs immobilisés : | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | (2) | (5) |
| Acquisitions de participations financières | (76) | (65) |
| Sous-total | (77) | (70) |
| Cessions des actifs immobilisés : | | |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | - | - |
| Cessions de participations financières | - | - |
| Immobilisations financières diverses nettes | (11) | 579 |
| Dettes nettes sur immobilisations | (6) | 5 |
| TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS | (95) | 514 |
| C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation des capitaux propres | - | 330 |
| Dividendes mis en paiement dans l'exercice | (199) | (274) |
| Dettes financières nettes | 204 | (867) |
| TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT | 5 | (811) |
| VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C) | (43) | 256 |
| Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier ^(c) | (91) | (346) |
| Flux nets de l'exercice hors incidence des virements de rubriques | (43) | 256 |
| Incidence des virements de rubriques | - | - |
| Trésorerie nette à la clôture ^(c) | (134) | (91) |

(a) Hors dépréciations sur actifs circulants.
(b) Net d'impôt société.
(c) Disponibilités + VMP - Concours bancaires courants.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

| Filiales et participations | Capital ^(d) | Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats ^(d) | Quote-part du capital détenu (en %) | Valeurs comptables des titres détenus | |
|--|------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| | | | | Brute | Nette |
| A. Renseignements détaillés^{(a)(b)} | | | | | |
| Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société) | | | | 1 076 | 1 057 |
| DTP | 10 | 1 | 100,00 % | 24 | 24 |
| Bouygues Batiment International | 25 | 105 | 100,00 % | 85 | 85 |
| Bouygues Batiment Île-de-France | 14 | 56 | 92,21 % | 103 | 103 |
| Bouygues Travaux Publics | 291 | 2 | 98,88 % | 343 | 343 |
| Bouygues Batiment Nord-Est | 25 | 26 | 100,00 % | 35 | 35 |
| Bouygues Batiment Centre Sud-Ouest | 7 | 17 | 93,04 % | 11 | 11 |
| Bouygues Batiment Sud-Est | 3 | 36 | 100,00 % | 6 | 6 |
| Fichallenge | 2 | -7 | 100,00 % | 2 | - |
| Challenger | - | - | 99,99 % | 15 | 15 |
| Bouygues Batiment Grand-Ouest | 2 | 57 | 100,00 % | 4 | 4 |
| Bouygues Batiment Central Europe | - | 17 | 100,00 % | 25 | 25 |
| VSL (Suisse) | 2 | 9 | 100,00 % | 32 | 32 |
| Losinger Holding (Suisse) | 15 | 16 | 100,00 % | 22 | 22 |
| Dragages Hong Kong (Hong Kong) | 250 | 165 | 100,00 % | 29 | 29 |
| Acieroid (Espagne) | 1 | 2 | 93,81 % | 18 | 1 |
| Bouygues UK(UK) | - | 79 | 100,00 % | 318 | 318 |
| Participations (10 à 50% du capital) - à détailler | | | | | |
| B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A. | | | | | |
| Total | - | - | - | 42 | 25 |
| Filiales françaises (ensemble) | - | - | - | 14 | 13 |
| Filiales étrangères (ensemble) ^(c) | - | - | - | 1 | 1 |
| Participations dans des sociétés françaises | - | - | - | 26 | 10 |
| Participations dans des sociétés étrangères | - | - | - | - | - |
| Total global | - | - | - | 1 117 | 1 082 |

- (a) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.
Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (b) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.
- (c) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (d) Montant dans la monnaie locale avec indication de la devise et du taux de conversion en observation.

| Prêts et avances consentis non encore remboursés | Montant des cautions et avais donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice | Observations |
|--|---|--|-----------------------------------|---|------------------|
| 330 | 3 | | | | |
| - | - | 7 | 9 | - | |
| 54 | - | 383 | - | - | |
| - | 1 | 1 571 | 46 | 31 | |
| 87 | 2 | 2 140 | 106 | - | |
| - | - | 476 | 16 | 10 | |
| - | - | 259 | 7 | 4 | |
| - | - | 431 | -8 | - | |
| - | - | - | - | - | |
| - | - | 20 | 4 | - | |
| - | - | 378 | 19 | 12 | |
| 45 | - | - | -12 | - | |
| 84 | - | 47 | -3 | 2 | |
| - | - | - | 21 | 26 | 1 CHF = 1.079914 |
| 58 | - | 229 | -20 | 5 | 1 HKD = 0.115856 |
| - | - | 22 | 0 | - | |
| 2 | - | 375 | -60 | - | 1 GBP = 1.150748 |
| | | | | | |
| 14 | | | | | |
| 14 | - | - | - | 4 | |
| - | - | - | - | 1 | |
| - | - | - | - | 1 | |
| | 10 | - | - | - | |
| 344 | - | - | - | - | |

